



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement
supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Participation aux études postsecondaires et revenu des ménages

Reuben Ford, Taylor Shek-wai Hui
et Cam Nguyen
Société de recherche sociale appliquée



Publié par le

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402
Toronto (Ont.), Canada, M5E 1E5

Téléphone : 416-212-3893
Télécopieur : 416-212-3899
Site Web : www.heqco.ca
Courriel : info@heqco.ca

Citer ce document comme suit :

Ford, R., Hui, T.S. et C. Nguyen (2019). *Participation aux études postsecondaires et revenu des ménages*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Les opinions exprimées dans le présent document de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue, ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou des autres organismes ou organisations ayant offert leur soutien, financier ou autre, dans le cadre de ce projet. © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019

Table des matières

| | |
|---|----|
| Synthèse..... | 5 |
| Résultats de l'analyse des politiques..... | 5 |
| Résultats de l'analyse empirique..... | 9 |
| Introduction | 10 |
| Raisons de l'étude..... | 11 |
| Examen des changements aux politiques fédérales et provinciales d'aide financière aux études..... | 15 |
| Aperçu..... | 15 |
| Principales nouvelles politiques instaurées en 1995-1996 | 16 |
| Principaux changements aux politiques de 1996-1997 à 2000-2001..... | 18 |
| Principaux changements aux politiques de 2001-2002 à 2005-2006..... | 25 |
| Principaux changements aux politiques de 2006-2007 à 2010-2011..... | 35 |
| Principaux changements aux politiques de 2011-2012 à 2015-2016..... | 45 |
| Règlements sur les droits de scolarité..... | 54 |
| Un examen systématique des 20 dernières années | 57 |
| Une analyse quantitative de la participation aux études postsecondaires | 53 |
| Bibliographie | 87 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Principales politiques d'AFE, 1995-1996 | 16 |
| Tableau 2 : Principaux changements aux politiques d'AFE, 1996-1997 à 2000-2001 | 20 |
| Tableau 3 : Principaux changements aux politiques d'AFE, 2001-2002 à 2005-2006 | 27 |
| Tableau 4 : Principaux changements aux politiques d'AFE, 2006-2007 à 2010-2011 | 36 |
| Tableau 5 : Principaux changements aux politiques d'AFE, 2011-2012 à 2015-2016 | 46 |
| Tableau 6 : Chronologie du gel des droits de scolarité par province, 1995-2015 | 54 |
| Tableau 7 : Nombre d'élèves en dernière année du secondaire ou diplômés du secondaire par province, établi à l'aide de diverses sources de données | 58 |
| Tableau 8 : Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par les diplômés du secondaire, par province et par année | 63 |

Liste des graphiques

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Changements aux politiques qui, de nature, sont fondés sur les besoins, par province, 1995 à 2015 | 51 |
| Graphique 2 : Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par les diplômés du secondaire, par province et année | 62 |
| Graphique 3 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques personnelles (I) | 65 |
| Graphique 4 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques personnelles (II) | 66 |
| Graphique 5 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques familiales (I) | 68 |
| Graphique 6 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques familiales (II) | 69 |
| Graphique 7 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques des parents (I) | 70 |
| Graphique 8 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques des parents (II) | 72 |

| | |
|---|----|
| Graphique 9 : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (I) | 76 |
| Graphique 10 : Taux de fréquentation des universités corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (I)..... | 79 |
| Graphique 11 : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (I) | 81 |

Synthèse

Le présent projet vise à évaluer dans quelle mesure les élèves ontariens issus de familles à faible revenu – ayant accès à de l'aide essentiellement au moyen du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) – s'en sont tirés par rapport aux élèves issus de familles à revenu élevé et à ceux des autres administrations quant à leur capacité d'accéder aux études postsecondaires (EPS) de 1995-1996 à 2015-2016. Au cours de ces deux décennies, le RAFEO a fait l'objet de plusieurs réformes visant directement à améliorer l'accès équitable, et il est raisonnable de supposer que ces réformes sont couronnées de succès si les élèves issus de familles à faible revenu disposent d'un accès élargi aux EPS depuis quelques années comparativement aux années précédentes, tant de façon relative qu'absolue. Les données probantes du succès seront tout particulièrement convaincantes si la cadence de l'élargissement de l'accès en Ontario a été plus rapide que celle des autres administrations où on a instauré, en nombre moindre, des réformes des politiques et des programmes dont la structure donne à espérer une amélioration de l'accès équitable.

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a structuré la recherche en deux étapes. Premièrement, elle a procédé à un examen des politiques qui tient compte de la mesure dans laquelle l'aide financière aux études (AFE) et les politiques connexes ont changé de 1995-1996 à 2015-2016 dans différentes administrations canadiennes. Deuxièmement, elle a entrepris une première analyse initiale du rapport entre le revenu familial et l'accès aux EPS à l'aide de données du recensement issues d'années consécutives. Ensuite, la situation des jeunes de l'Ontario comparativement à celle des jeunes provenant d'autres administrations a été examinée par rapport à ce qu'on aurait pu espérer, compte tenu des variations interprovinciales dans les politiques.

Résultats de l'analyse des politiques

D'une part, le document s'amorce donc par une prise en compte de la mesure dans laquelle les changements apportés au régime ontarien d'AFE et aux mesures de soutien connexes pour les élèves issus de familles à faible revenu se comparent aux changements équivalents dans d'autres administrations. D'autre part, l'examen permet de documenter les principaux changements apportés aux programmes d'AFE aux niveaux fédéral et provincial, pendant que l'analyse des droits de scolarité donne un aperçu général de la réglementation sur les droits de scolarité, y compris le gel des droits de scolarité. L'objet des répercussions tirées de part et d'autre consiste à mettre en évidence l'accessibilité financière des études postsecondaires (EPS) en Ontario et dans d'autres administrations au Canada, ainsi qu'à permettre d'éclairer les analyses subséquentes du présent projet. Somme toute :

En **1995-1996**, on a apporté d'importants changements à la structure du Programme canadien de prêts aux étudiants. Après avoir signé une entente de partage des risques avec cinq institutions financières, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a modifié ses politiques d'AFE pour soutenir les élèves qui vivent en

milieu rural et dont les coûts de transport relatifs aux EPS risquent d'être supérieurs. Cette année-là, la majorité des autres gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont pas modifié leurs programmes d'AFE au moyen de nouvelles politiques.

De **1996-1997 à 2000-2001**, des changements considérables sont intervenus au niveau fédéral. Il y a eu notamment, au milieu de l'année 1998-1999, la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM), d'une valeur de 2,5 G\$: la FCBEM est souvent considérée comme le dernier investissement fédéral d'envergure consenti à l'aide fondée sur les besoins pendant une décennie. Au cours de cette période, les droits de scolarité en Ontario ont augmenté considérablement, sans lien avec un changement remarquable aux politiques d'AFE. Plusieurs autres provinces ont adapté avec davantage de dynamisme leurs programmes d'aide aux études. L'adaptation la plus remarquable s'est faite à Terre-Neuve-et-Labrador, où le gouvernement a bonifié son programme de prêts par le rehaussement du plafond des prêts hebdomadaires, de même que l'instauration d'un programme de transition de deux ans vers les bourses d'études canadiennes du millénaire, lesquelles venaient en aide aux élèves ayant des besoins financiers élevés. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick ont également élargi leurs programmes de prêts, ce qui s'est traduit par une hausse du plafond des prêts hebdomadaires. En Colombie-Britannique, on a bonifié de 25 \$/semaine l'aide maximale aux études, laquelle s'est accrue d'environ 850 \$ dans le cadre du programme qui s'étend en moyenne sur 34 semaines. En 1999, le gouvernement provincial a signé une entente avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire afin d'accorder des bourses de 3 600 \$/élève en moyenne aux élèves de troisième et de quatrième année, ce qui a permis d'alléger leur dette. Auparavant, les élèves de la Colombie-Britannique avaient droit aux bourses seulement au cours des deux premières années d'études au collège ou à l'université.

De **2001-2002 à 2005-2006**, un nombre accru d'élèves issus de familles à revenu moyen sont devenus admissibles à l'aide fédérale aux études, et on a augmenté la Subvention canadienne pour l'accès aux études afin d'élargir l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu. Plusieurs gouvernements provinciaux ont collaboré avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire à la création d'une bourse provinciale du millénaire. Les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta ont haussé le plafond de leurs prêts; en Alberta, on a également instauré davantage de mesures d'allégement des intérêts des prêts pour études. À Terre-Neuve-et-Labrador, on a élargi les programmes d'aide au remboursement des prêts en début de période, mis en œuvre un nouveau programme de réduction de la dette et bonifié les mesures d'allégement des intérêts. Au Nunavut, on a créé le Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut, dans lequel le dossier de l'élève était examiné automatiquement pour déterminer le montant maximal auquel il ou elle avait droit. En 2004-2005, le gouvernement du Québec a modifié plusieurs mesures d'AFE pour ensuite faire marche arrière en 2005-2006 après une grève étudiante.

De **2006-2007 à 2010-2011**, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et les gouvernements provinciaux ont intensifié leur collaboration par des moyens novateurs avant l'élimination graduelle des activités de la Fondation vers la fin de la période. En 2009, on a créé les bourses canadiennes pour étudiants afin d'accroître la participation aux EPS et les taux de réussite des élèves issus de groupes sous-représentés, dont ceux provenant de familles à faible revenu. Au cours de cette période, le gouvernement de l'Ontario a instauré plusieurs changements aux politiques d'AFE, dont un grand nombre visaient à éliminer les obstacles financiers auxquels font face certains groupes d'élèves. On a élargi la Subvention ontarienne pour l'accès aux études afin d'englober un nombre accru d'élèves issus de familles à revenu moyen. On a créé une bourse pour alléger le fardeau financier des élèves qui, dans leur famille, étaient les premiers à faire des EPS. En 2010, on a modifié plusieurs mesures liées au volet des prêts du RAFEO, ce qui a globalement élargi l'accès des élèves ontariens aux EPS. Dans plusieurs provinces de l'Ouest, sauf en Colombie-Britannique, on a également instauré de nouvelles politiques pour élargir l'accès des élèves aux EPS. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé de nombreuses mesures d'amélioration du programme provincial de prêts aux étudiants, essentiellement pour faciliter le remboursement de la dette. Pendant ce temps à l'Île-du-Prince-Édouard, on a proposé une série de bourses aux élèves admissibles, nonobstant le revenu familial ou les besoins financiers examinés. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre un programme d'aide au remboursement. Au Québec, on a réduit les contributions parentales requises puis haussé graduellement les seuils de revenu en fonction desquels la contribution parentale serait exemptée.

Le point culminant de la période **2011-2012 à 2015-2016** fut le budget de 2015, dans lequel le gouvernement fédéral s'est fermement engagé à élargir l'accessibilité financière des EPS pour les familles à revenu faible ou moyen. En Ontario, il y a eu en 2012 un changement majeur : la création du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité, lequel a continué de prendre de l'ampleur tout au long de la période pour aller de pair avec la hausse des coûts. Ce programme a permis de réduire les droits de scolarité des familles ayant un revenu annuel égal ou inférieur à 160 000 \$. Durant cette période, on a également haussé la limite des prêts d'études et mis en place diverses autres mesures pour aider les élèves à gérer leur dette. Parallèlement, l'Ontario a compté parmi les provinces les plus dynamiques quant à la création de politiques et de programmes pour élargir l'accès des familles à faible revenu aux EPS. En 2013, le gouvernement de l'Alberta a instauré une subvention pour les personnes à faible revenu, dont le montant a augmenté de plus du double en 2015-2016. Au Nouveau-Brunswick, on a mis en œuvre la Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiants de famille à faible revenu en 2012-2013, puis on a modifié la conception de plusieurs mesures d'aide universelle, y compris l'instauration en 2013-2014 d'une bourse non fondée sur les besoins. Pendant ce temps, d'autres provinces comme la Colombie-Britannique et le Manitoba ont concentré leurs efforts sur les mesures de gestion de la dette et de remboursement des prêts. Le gouvernement du Québec a haussé les allocations de subsistance des bénéficiaires de l'AFE. Au Manitoba, à

l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, on a pris des mesures pour éliminer complètement les intérêts sur les prêts d'études provinciaux.

Tout au long de la période 1995-2016, le gouvernement de l'Ontario n'a gelé les droits de scolarité qu'une seule fois : il a maintenu les droits de scolarité de 2004-2005 au niveau de ceux exigés en 2003-2004. Le gouvernement provincial a eu davantage tendance à recourir à des plafonds de hausse des droits de scolarité, au moyen desquels il a plafonné les hausses à 2 % de 1999 à 2003 puis à 5 % de 2005 à 2012. À titre de comparaison, les droits de scolarité en Ontario n'étaient pas aussi lourdement réglementés que ceux de plusieurs autres provinces. Fait à souligner, pendant ce temps au Québec, la réglementation des droits de scolarité a beaucoup servi à maîtriser les coûts des EPS. Idem à Terre-Neuve-et-Labrador, où les droits de scolarité étaient fortement réglementés; là-bas, au moins un établissement d'enseignement postsecondaire sur deux a gelé les droits de scolarité de 1998-1999 à 2015-2016. De 1995 à 2016, le gouvernement de l'Alberta a réglementé les droits de scolarité dans une certaine mesure. Il a maintenu les droits de scolarité de 2005-2006 au niveau de ceux exigés en 2004-2005, puis ceux de 2015-2016 au niveau des droits exigés en 2014-2015, après quoi il a instauré des hausses réglementées. De plus, dans trois autres provinces, les droits de scolarité ont été davantage réglementés qu'en Ontario : en Colombie-Britannique, on a gelé les droits de scolarité au cours des cinq premières années de la période puis plafonné les hausses au cours des 10 années suivantes, pendant qu'en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, on a réglementé les droits de scolarité par un gel ou un plafond des hausses durant la deuxième moitié de la période. À l'opposé, en Nouvelle-Écosse et au Nunavut, on s'est servi de la réglementation des droits de scolarité encore moins souvent qu'en Ontario : au cours des 20 dernières années, il y a eu plafonnement des hausses des droits de scolarité dans une certaine mesure et pendant une courte période.

Somme toute, les résultats de l'examen donnent lieu à plusieurs hypothèses. Si ce sont l'aide financière aux études et les politiques sur les droits de scolarité qui interviennent le plus dans le rapport entre l'accès et le revenu familial, nous pourrions nous attendre à observer une fluctuation de l'accès aux EPS en fonction de différentes mesures à différentes périodes. Le ratio familles à faible revenu-familles à revenu élevé dans l'accès aux EPS devrait fluctuer à la suite de changements majeurs apportés aux mesures directes de soutien axées sur les familles à faible revenu. Les tendances relevées dans le présent examen donnent à penser que de telles fluctuations seraient davantage perceptibles en Ontario que dans les autres provinces, en raison des changements apportés aux politiques ontariennes depuis 2005. En Alberta, les changements favorisant l'accès des élèves issus de familles à faible revenu se feraient sentir beaucoup plus récemment. Comparativement aux autres administrations, les familles à faible revenu et à revenu élevé en Ontario pourraient bénéficier d'un accès élargi grâce aux vastes mesures instaurées depuis 2012 afin d'amoindrir les coûts des EPS. Un tel changement serait constaté en Colombie-Britannique au début de la période de 20 ans de même qu'au Manitoba au cours de la période intermédiaire de 10 ans, mais dans une moindre mesure dernièrement.

Résultats de l'analyse empirique

L'examen a débouché sur des hypothèses quant aux retombées des changements apportés à la politique d'aide financière aux élèves de l'Ontario. La mise à l'essai empirique des hypothèses correspond à la deuxième phase du projet. Pour examiner les tendances dans le rapport entre la participation aux EPS et le revenu en Ontario comparativement à d'autres administrations, la SRSA s'est appuyée sur les microdonnées de recensement et les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 1995-1996 à 2015-2016. Ces données permettent de confirmer les grandes tendances suivantes :

- La fréquentation de l'université par les diplômés frais émoulus du secondaire est en corrélation positive avec les indicateurs d'une situation socioéconomique privilégiée, dont le revenu du ménage. Les caractéristiques démographiques et socioéconomiques interviennent pour plus de la moitié des différences de revenu constatées en ce qui touche la fréquentation de l'université.
- La fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire non universitaire est également en corrélation avec la situation socioéconomique, mais pas aussi fortement avec le revenu. En Ontario, de 1995 à 2015, les taux de fréquentation rajustés des personnes ayant les revenus les plus faibles ont augmenté, pour passer de 46,2 % à 51 %, pendant que les taux de fréquentation rajustés de celles qui touchent un revenu moyen ont également progressé, pour passer de 50,9 % à 56,1 %. L'effet du revenu sur la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire – qualifié d'« élasticité » de la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire – est demeuré faible, à raison de 0,49 point de pourcentage pour chaque tranche de 10 000 \$ du revenu familial.

Par rapport aux autres provinces (à l'exception du Québec), il n'y a qu'en Ontario que sont constatés des rehaussements aux taux de fréquentation des universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire par les élèves, tous niveaux de revenu familial confondus, depuis 20 ans. De tels rehaussements sont tout particulièrement marqués ces dernières années. En 2015 au Canada, c'est en Ontario que la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par les élèves issus des familles à faible revenu était la plus élevée, tandis que l'élasticité de la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire en fonction du revenu figurait à l'avant-dernier rang. Certes, il y a encore matière à amélioration et on ne saurait exclure complètement d'autres explications, mais au fil des changements successifs apportés à ses politiques, le gouvernement de l'Ontario semble avoir instauré l'un des milieux au Canada les plus propices aux études postsecondaires de diplômés du secondaire issus de familles à faible revenu.

Introduction

L'objectif principal de l'aide financière aux études (AFE), comme celle du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et des programmes d'aide aux études dans les autres provinces et territoires, c'est de faire en sorte que les élèves dans le besoin aient suffisamment de ressources financières pour accéder aux études postsecondaires (EPS) et les mener à bien. Pour ce faire, on procède fondamentalement dans ces programmes à une « évaluation des besoins », fondée sur l'écart entre les ressources financières de chaque élève et les coûts qu'il ou elle doit assumer. Habituellement, l'aide financière est offerte sous forme de prêts subventionnés mais remboursables qui permettent de satisfaire aux besoins financiers non comblés pendant les années d'études. Toutefois, dans une mesure croissante au fil du temps – mais qui diffère d'une administration à l'autre – les programmes d'aide ont subventionné les personnes ayant un revenu faible ou moyen (ou d'autres besoins définis) pour compenser le montant du prêt requis. En Ontario, les élèves ont largement tiré parti de cette tendance, car dans les deux programmes d'aide à leur disposition — le RAFEO et le PCPE — les montants et la portée des bourses ont augmenté.

Le succès remporté par les programmes d'AFE dans l'atteinte de cet objectif peut être jaugé selon la mesure dans laquelle ils permettent de combler des besoins financiers autrement insatisfaits. Des disparités risquent d'apparaître dans les politiques lorsque le système défavorise l'accès de certains groupes d'élèves — comme les apprenants issus de familles à faible revenu — ou que ces derniers se retrouvent avec des besoins financiers auxquels ils ne peuvent satisfaire après l'évaluation. Ils risquent donc d'avoir moins tendance à accéder aux EPS ou à mener celles-ci à bien. Par conséquent, un indicateur clé du succès des tentatives d'amélioration de l'AFE, quelles qu'elles soient, repose sur la mesure dans laquelle les membres du groupe cible principal — les élèves issus de familles à faible revenu — peuvent accéder aux EPS. On peut mesurer les améliorations en termes absolus (lorsque progresse le pourcentage d'élèves issus de familles à faible revenu qui font des EPS) et en termes relatifs (lorsque ce même pourcentage se rapproche d'un pourcentage équivalent d'élèves issus de familles à revenu élevé et dont les besoins financiers relatifs aux EPS sont comblés, même sans AFE).

Le présent document montre les résultats d'un projet de recherche où on examine dans quelle mesure les élèves ontariens issus de familles à faible revenu – ayant accès à de l'aide essentiellement au moyen du RAFEO – s'en sont tirés (par rapport aux élèves issus de familles à revenu élevé et à ceux des autres administrations) quant à leur capacité d'accéder aux EPS de 1995-1996 à 2015-2016. Au cours de la première phase du projet, la SRSA a procédé à une analyse contextuelle et à un examen des politiques relativement aux programmes d'AFE instaurés en Ontario et ailleurs au Canada depuis 20 ans. Les résultats s'y rapportant sont présentés en premier. À la deuxième phase du projet, la SRSA a procédé à une analyse quantitative des tendances dans le rapport entre la participation aux EPS et le revenu pour mettre en évidence la mesure dans laquelle les programmes d'AFE de l'Ontario peuvent bien favoriser l'accès chez les

familles à faible revenu. Ce travail s'appuie sur les microdonnées de recensement et les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 1995-1996 à 2015-2016. Au cours de ces deux décennies, le RAFEO a fait l'objet de plusieurs réformes visant directement à améliorer l'accès équitable, et il est raisonnable de supposer que ces réformes sont couronnées de succès si les élèves issus de familles à faible revenu disposent d'un accès élargi aux EPS, tant de façon relative qu'absolue, depuis quelques années comparativement aux années précédentes. Les données probantes du succès seront tout particulièrement convaincantes si la cadence de l'élargissement de l'accès en Ontario a été plus rapide que celle des autres administrations où on a instauré, en nombre moindre, des réformes des politiques et des programmes qui donnent à espérer une amélioration de l'accès équitable. Les résultats tirés de la première phase de la recherche éclairent l'interprétation des résultats tirés des constatations empiriques de la deuxième phase. Nous tenons compte de la mesure dans laquelle les changements apportés au régime ontarien d'AFE et les mesures de soutien connexes pour les élèves issus de familles à faible revenu – dont la manipulation du volet des besoins dans l'équation (comme les restrictions ou les gels des frais de scolarité) et la prestation de ressources accrues pour lesquelles les attentes en matière de remboursement diffèrent (les bourses par rapport aux prêts, avec et sans exonération) – se comparent aux changements équivalents dans d'autres administrations.

Raisons de l'étude

Dans presque toutes les études empiriques, le revenu parental est considéré comme un corrélat significatif de la participation aux EPS (PEPS) des enfants. Les recherches menées au Canada au cours des 20 dernières années se sont traduites par une conception nettement plus nuancée du rapport entre la PEPS et le revenu, mais il n'en demeure pas moins que la majorité des personnes qui ne profitent pas d'une PEPS proviennent de familles à faible revenu.

Notre conception des raisons pour lesquelles perdurent les difficultés d'accès malgré les réformes de l'AFE repose en grande partie sur des sources de données longitudinales qui ont fourni de nouveaux renseignements sur les apports des parents et des enfants à l'épanouissement du capital humain. L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) ont déclenché de nouvelles recherches axées sur l'épanouissement au cours de l'adolescence et de la petite enfance, respectivement. Dans une série d'articles parus en 2008 et en 2009, les auteurs Finnie et Mueller ont démontré que le pouvoir explicatif du revenu par rapport à la PEPS est fortement atténué en présence d'information à propos des aspirations des parents et de leur apport quant à l'éducation de leurs enfants, ainsi que des aspirations des enfants, de leur rendement scolaire et de leurs compétences mesurées, entre autres facteurs. L'auteur Zhao en est venu à des conclusions semblables à l'aide d'un ensemble différent d'indicateurs de l'ELNEJ. Ces résultats indiquent que pour être crédibles, les études sur le rapport entre la PEPS et le revenu doivent se pencher sur toute l'information offerte à propos du niveau de

scolarité des parents et de leur apport, ainsi que des aspirations, activités et compétences des enfants sur le plan des études.

L'un des principaux incitatifs liés à l'étude du rapport entre le revenu et la PEPS avant l'impulsion donnée par l'EJET et l'ELNEJ se rapportait à une tendance générale à la hausse des frais de scolarité des EPS dans les années 1990, tout particulièrement à une déréglementation des droits de scolarité dans plusieurs domaines d'études universitaires dits « professionnels » en Ontario. À l'aide d'enquêtes transversales ou d'enquêtes longitudinales à court terme, les chercheurs ont d'abord constaté un recul puis une remontée du taux de PEPS chez les jeunes à faible revenu au cours des années 1990 — consulter, par exemple, Corak, Lipps et Zhao (2003) — suivie d'une période de stabilité au début des années 2000 [Berger, Motte et Parkin (2009)]. L'auteur Frenette (2005) a adopté une démarche d'une précision accrue : il s'est penché sur les titulaires d'un grade de premier cycle inscrits à des programmes menant à un grade professionnel pour ensuite constater des changements en lien avec le niveau de scolarité des parents. Il a constaté que c'est en Ontario, là où les hausses des droits de scolarité ont été les plus prononcées, que les changements au taux d'inscription par catégorie de niveau de scolarité des parents étaient également les plus importants. Ce sont les élèves dont les parents sont titulaires d'un grade universitaire ou professionnel qui ont affiché la plus forte augmentation du taux relatif d'inscription, mais celui-ci s'est également accru chez ceux dont les parents n'ont pas fait d'EPS.

Au cours de cette période, des difficultés en lien avec la taille des échantillons sont apparues graduellement dans les enquêtes lorsqu'on tentait d'examiner les retombées sur certains groupes cibles dans certaines régions. Voilà pourquoi, parallèlement à l'élimination progressive des programmes d'études longitudinales, les chercheurs en nombre accru ont opté pour l'analyse des sources de données administratives, dont les auteurs King, Warren, King, Brook et Kocher (2009), Dooley, Payne et Robb (2009), ainsi que Frenette (2005). Ces chercheurs ont été en mesure de présenter des résultats qui varient selon les domaines d'études et les caractéristiques de la situation socioéconomique (SSE) des petites régions, tant de façon attendue qu'inattendue, mais les sources de données administratives sur lesquelles ils s'appuient sont rarement conçues en fonction de l'évaluation des retombées des politiques, et ne permettent qu'occasionnellement la communication des résultats pertinents pour la population. Ce n'est que rarement — en présence d'une manipulation localisée de la politique, comme dans une expérimentation — qu'ils peuvent fournir les données probantes pour brosser un tableau cohérent et exact des retombées de la politique.

Outre le cadre naturel d'expérimentation de l'auteur Frenette (2005), les études fondées sur des enquêtes longitudinales et des données administratives mettent en lien leurs résultats avec les changements apportés aux politiques ou aux programmes par la présence de changements concomitants ou retardés aux droits de scolarité ou aux politiques d'aide financière aux études. D'autres données probantes convaincantes ont également découlé d'expérimentations politiques axées sur la détermination des retombées de certaines interventions sur la participation de groupes défavorisés, comme les bourses garanties par anticipation au

Nouveau-Brunswick dans le cadre du projet *Un avenir à découvrir* [Ford, Hui et Kwakye (2018)]. À l'aide de sources combinées de données relatives aux programmes, aux enquêtes et aux administrations, plusieurs de ces projets ont pris en compte l'effet des facteurs informationnels, financiers et comportementaux sur l'accès aux EPS. Les résultats de l'étude à ce jour indiquent que tous ces facteurs peuvent être traités pour accroître les taux de demande d'admission et d'inscription aux EPS, mais ce sont les interventions de nature financière — comme les bourses garanties par anticipation — qui comportent les retombées les plus marquées et durables. Il ressort du projet *Un avenir à découvrir* que de telles subventions ont des effets considérables sur les taux d'inscription aux EPS, de persévérence scolaire et de diplomation des jeunes issus de familles à faible revenu [Ford, Hui et Kwakye (2018)]. Par contre, un programme exclusif visant à favoriser la participation scolaire des élèves — AVID — et mis à l'essai dans des écoles secondaires de la Colombie-Britannique a comporté des retombées minimes sur l'accès aux études postsecondaires [Ford et al. (2014); Ford et Hui (2018)].

Quoi qu'il en soit, les expérimentations et les enquêtes longitudinales auprès d'une seule cohorte ne suffiraient pas pour traiter du rapport entre la réforme de l'AFE et les tendances à long terme dans la PEPS. À cet égard, un autre ensemble de données est requis. Le questionnaire de recensement détaillé fournit des aperçus détaillés de la situation sociale, économique et scolaire des particuliers, des familles et des ménages tous les cinq ans. L'échantillon, composé d'un ménage sur cinq, est suffisamment vaste pour fournir des renseignements détaillés sur tous les groupes d'intérêt, pendant que les données se rapportent à la période à prendre en considération. Contrairement aux données administratives qui portent strictement sur l'Ontario, les données du recensement (y compris, en 2011, celles de l'Enquête nationale auprès des ménages ou de l'ENM) permettent des comparaisons interprovinciales du rapport entre la PEPS et le revenu et elles peuvent servir à concevoir des éléments contrefactuels pour estimer les retombées des changements apportés à l'aide financière aux études de l'Ontario au cours de chaque période intercensitaire.

Dans le présent document, l'analyse quantitative des données porte sur les six questions de recherche suivantes afin de déterminer le rapport entre la PEPS et le revenu au fil du temps en ce qui touche les changements apportés aux politiques provinciales :

1. Quel est le rapport entre le revenu du ménage et la PEPS en Ontario et ailleurs au Canada?
2. Quel est le rapport entre les autres indicateurs de la SSE des familles et la PEPS en Ontario et ailleurs au Canada?
3. En quoi les résultats des dernières années se comparent-ils aux tendances historiques qui remontent au milieu des années 1990?
4. Quelles sont les caractéristiques des élèves issus de milieux économiques défavorisés?

5. Ces caractéristiques coïncident-elles partiellement avec celles des élèves qui, ordinairement, ne font pas d'études postsecondaires?
6. En quoi les changements apportés aux politiques en Ontario depuis le milieu des années 1990 – tout particulièrement ceux qui ont touché l'AFE – ont-ils influé sur le rapport entre le revenu des ménages et le taux de participation aux EPS?

Afin d'appuyer la dernière question dans l'analyse empirique, la SRSA a entrepris un examen des politiques et une analyse des tendances dans les politiques sur les droits de scolarité. L'examen des politiques permet de documenter les principaux changements apportés aux programmes d'AFE à l'échelle fédérale et provinciale, pendant que l'analyse des droits de scolarité permet de brosser un tableau d'ensemble de la réglementation des droits de scolarité, notamment le gel des droits de scolarité. Les répercussions de ces deux éléments ont mis en évidence dans une certaine mesure l'accessibilité financière des EPS en Ontario et dans d'autres administrations au Canada, et aidé à éclairer les interprétations des résultats tirés d'analyses quantitatives ultérieures.

Examen des changements aux politiques fédérales et provinciales d'aide financière aux études

Aperçu

L'examen ci-dessous a essentiellement pour but de mettre en relief les conséquences potentielles des politiques d'AFE sur l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu. Les principaux changements en Ontario constituent le point de mire, et les façons dont les tendances dans des administrations ailleurs au Canada peuvent différer de celles en Ontario ou y correspondre sont mises en relief. Les politiques fédérales sont également examinées. Bien que les changements fédéraux touchent toutes les administrations qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants, ils sont pertinents afin de discerner l'interaction qui peut résulter des changements fédéraux et provinciaux.

Nous avons examiné un nombre considérable de documents, dont des études de recherche, des rapports financiers, des rapports opérationnels annuels, des communiqués gouvernementaux et des billets de blogue d'experts. La SRSA a consulté des membres du personnel des gouvernements provinciaux ou territoriaux responsables de la gestion et de la mise en œuvre de l'aide financière aux études. Ils ont vérifié ou bonifié la documentation politique dont nous disposions. Nous leur en sommes des plus reconnaissants.

L'examen de la SRSA a porté précisément sur les types de changements politiques suivants :

- L'instauration de nouveaux programmes d'aide financière qui touchent tous les élèves ou ceux issus de familles dont le revenu est inférieur à un certain seuil. Les nouveaux prêts, les bourses, l'allégement des intérêts, la réduction de la dette, les programmes d'aide au remboursement et les outils financiers connexes en font partie.
- Les changements apportés à ces programmes, notamment aux critères d'admissibilité, au montant de l'aide et à la durée, entre autres.
- Les changements apportés aux définitions et aux critères d'évaluation des besoins, dont les exemptions de revenu, les contributions parentales et les allocations de subsistance.
- Les changements apportés à la réglementation des droits de scolarité.

Pour restreindre le champ d'observation de l'examen, la SRSA a exclu les types de changements suivants :

- Les changements applicables seulement aux élèves dans certains domaines d'études : par exemple, les changements qui touchent seulement les élèves en médecine ou les domaines des sciences et de la technologie sont exclus.

- Les changements restreints aux élèves de certains établissements d'enseignement : il se peut que les élèves de certains établissements d'enseignement aient fait l'objet de mesures spéciales au cours d'une année donnée en des circonstances atténuantes, comme des grèves dans les établissements d'enseignement. Ces changements sont exclus de l'examen.
- Les changements applicables à d'autres groupes sous-représentés : plus précisément, les changements ayant strictement pour objet d'élargir l'accès des élèves autochtones ou handicapés sont exclus.

Les détails de ces principaux changements politiques sont ensuite présentés, assortis d'une analyse de la situation de l'Ontario relativement à celle d'autres administrations en ce qui touche la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à élargir l'accès aux EPS des élèves aux prises avec des difficultés financières. Les cinq sous-sections suivantes présentent ces changements par administration, en ordre chronologique, selon cinq périodes intercensitaires, de 1995-1996 à 2015-2016. Ces périodes correspondent à chacun des stades de l'analyse à la phase ultérieure du projet. Dans chaque sous-section, sont d'abord énumérés les changements aux programmes fédéraux, suivis des changements aux programmes en Ontario. Les autres provinces sont énumérées en fonction de leur situation géographique, d'ouest en est.

Principales nouvelles politiques instaurées en 1995-1996

Le tableau 1 présente le sommaire des principales politiques instaurées en 1995-1996. Cette année-là, la structure du Programme canadien de prêts aux étudiants a fait l'objet de changements considérables. De plus, après avoir signé une entente de partage des risques avec cinq institutions financières, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a modifié ses politiques d'AFE pour soutenir les élèves vivant en milieu rural et dont les coûts de transport relatifs aux EPS risquaient d'augmenter. Toujours en 1995-1996, la majorité des autres gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont pas modifié leurs programmes d'AFE au moyen de nouvelles politiques. Nous n'avons pas obtenu de données relatives à l'Alberta, à la Saskatchewan, à la Nouvelle-Écosse ou au Yukon.

Tableau 1: Principales politiques d'AFE, 1995-1996

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------------|---|
| Gouvernement fédéral | <p>En 1995 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Canada a cessé de garantir de nouveaux prêts et officialisé un accord de partage des risques avec plusieurs institutions financières [Raaflaub (2006)]. Celles-ci allaient désormais assumer la pleine responsabilité des emprunteurs en défaillance; en guise de contrepartie, le gouvernement du Canada leur a versé une prime annuelle de risque correspondant à 5 % de la valeur des prêts. L'objet de la prime de risque consistait à indemniser les établissements financiers quant au nombre élevé |

| Administration | Changements aux politiques |
|-------------------------------------|--|
| | <p>de prêts d'études en souffrance. Ces ententes devaient prendre fin en 2000 [Parlement du Canada (2008)].</p> <ul style="list-style-type: none"> Les subventions canadiennes pour études — des subventions non remboursables et gérées au nom du gouvernement par les provinces participantes — ont été instaurées [Bureau de l'actuaire en chef (2006)]. Ces bourses imposables visaient à aider les élèves ayant une invalidité permanente, ceux à temps partiel dans le besoin, les femmes inscrites à certains programmes de doctorat et les élèves ayant des personnes à charge. |
| Ontario | Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre. |
| Colombie-Britannique | Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre. |
| Alberta | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Saskatchewan | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Manitoba | Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre. |
| Québec | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Nouveau-Brunswick | <p>En 1995-1996 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé des ententes de partage des risques avec cinq institutions financières. Il a observé la méthode fédérale d'évaluation des besoins (y compris les tableaux d'évaluation des besoins, les indemnités et les exemptions), à l'exception d'un élément des critères : En raison du nombre d'élèves qui vivent en milieu rural au Nouveau-Brunswick, il a exclu les véhicules des actifs dans l'évaluation des besoins. |
| Île-du-Prince-Édouard | Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre. |
| Nouvelle-Écosse | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Terre-Neuve-et- Labrador | Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre. |
| Yukon | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------------------------|--|
| Territoires du Nord-Ouest | <p>Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre.</p> <p>Fait à souligner, le programme d'aide financière aux étudiants des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) s'est retiré du Programme canadien de prêts aux étudiants avant 1990. Dans Le programme d'AFE des Territoires du Nord-Ouest, le revenu du ménage n'est pas pris en compte quant à l'admissibilité des élèves à temps plein. Le financement est fonction de la résidence et de la catégorie d'élèves.</p> <p>Pour donner un aperçu du programme, à compter de 1995-1996 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves non autochtones avaient droit à des indemnités pour frais de scolarité, de déplacement et de subsistance mensuelle sur deux sessions, au moyen d'un prêt-subvention pour chaque période triennale d'études menée à bien aux T.N.-O., de la 1^{re} à la 12^e année. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'allocation mensuelle versée à un élève célibataire se chiffrait à 400 \$/mois (prêt pouvant faire l'objet d'une remise). ○ Le maximum des prêts à vie était fixé à 26 000 \$. ▪ Les élèves autochtones avaient droit à des indemnités pour frais de scolarité, de manuels scolaires, de déplacement et de subsistance mensuelle sur un nombre illimité de sessions. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'allocation mensuelle versée à un élève célibataire se chiffrait à 675 \$/mois (allocation supplémentaire). ○ Le maximum des prêts à vie était fixé à 26 000 \$. ▪ Les résidents (qui n'ont pas fait leurs études aux T.N.-O.) avaient droit à des prêts-subventions en fonction des années de résidence et des prêts remboursables. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le maximum des prêts à vie était fixé à 36 000 \$. |
| Nunavut | Aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre. |

Principaux changements aux politiques de 1996-1997 à 2000-2001

Le tableau 2 présente les principaux changements aux politiques d'AFE de 1996-1997 à 2000-2001. Certains des changements les plus substantiels à l'échelle fédérale ont eu lieu au milieu de la période, en 1998-1999. Il y a eu notamment la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, d'une valeur de 2,5 G\$. Avec le recul, cette Fondation fut perçue comme le dernier grand investissement du gouvernement fédéral dans l'aide fondée sur les besoins en une décennie [Junor et Usher (2007)]. C'est en 1996-1997 que s'est amorcée une période durant laquelle le gouvernement fédéral a élargi le rôle joué par

les crédits d'impôt afin de distribuer l'aide financière aux études à tous les élèves, nonobstant le niveau des besoins financiers. D'abord établi à 80 \$/mois en 1996, le montant du crédit d'impôt pour études accordé aux élèves à temps plein a augmenté passablement pour se situer à 400 \$/mois à la fin de la période. D'autres mesures du gouvernement du Canada avaient pour objet d'aider les emprunteurs existants à rembourser leurs dettes, comme la prolongation de la période d'exemption des intérêts en 1997, de même que la prolongation de la période de remboursement et l'instauration d'une nouvelle mesure de réduction de la dette en cours de remboursement en 1998.

Au cours de cette période, les droits de scolarité en Ontario ont passablement augmenté [Junor et Usher (2007)], sans qu'il n'y ait pour autant de changements considérables aux politiques d'AFE. La création en 1998-1999 de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, laquelle allégeait le fardeau des prêts d'études, s'est révélée le changement le plus important durant cette période en Ontario. Vers la même période, le gouvernement du Québec a également coordonné ses mesures avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire afin d'atténuer les dettes d'études. À l'inverse, d'autres administrations ont semblé agir davantage en vue d'adapter leurs programmes d'aide aux élèves. L'adaptation la plus remarquable s'est faite à Terre-Neuve-et-Labrador, où le gouvernement a non seulement bonifié son programme de prêts par le rehaussement du plafond des prêts hebdomadaires, mais instauré un programme de transition de deux ans vers les bourses d'études canadiennes du millénaire, lesquelles venaient en aide aux élèves ayant des besoins financiers élevés. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick ont également élargi leurs programmes de prêts, ce qui s'est traduit par une hausse du plafond des prêts hebdomadaires. Le programme d'AFE des Territoires du Nord-Ouest, dans lequel le revenu du ménage n'est pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité des élèves aux études à temps plein mais qui procure un financement en fonction de la catégorie de résidence et d'élève, a permis d'accroître l'AFE non remboursable aux élèves autochtones (allocations supplémentaires) et aux élèves non autochtones (prêts pouvant faire l'objet d'une remise) à la fin de la période. Du reste, la SRSA n'a pas trouvé de données sur les changements apportés à la politique d'AFE ailleurs au Canada durant cette période.

Tableau 2: Principaux changements aux politiques d'AFE, 1996-1997 à 2000-2001

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|---|
| Gouvernement fédéral | <p>Depuis 1996 jusqu'à au moins 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dépenses fiscales du gouvernement sont rapidement devenues une voie importante des dépenses gouvernementales au titre des EPS. Il s'en est suivi d'importantes répercussions politiques : l'aide financière devenait davantage universelle et moins axée sur les besoins [Junor et Usher (2002)]. Fait à souligner en 1996, le montant mensuel du crédit d'impôt pour études accordé aux élèves à temps plein a augmenté pour passer de 60 \$/mois à 80 \$/mois. <p>En 1997 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La période maximale d'exemption d'intérêts s'est prolongée pour passer de 18 mois à 30 mois [Bureau de l'actuaire en chef (2006)]. <p>En 1998 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, laquelle offrait des bourses non remboursables et des bourses d'excellence aux étudiants admissibles [Emploi et Développement social Canada (2013)]. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire versait trois principaux types de bourses : les bourses générales du millénaire, les bourses d'accès du millénaire et les bourses d'excellence du millénaire. Les bourses d'accès et les bourses d'excellence portaient sur la nécessité d'offrir partout au Canada une aide financière immédiate aux élèves qui amorçaient des EPS [Fry (2007)]. ▪ Il y a eu un rehaussement des seuils de revenu, si bien qu'un nombre accru d'élèves seraient admissibles à l'exemption des intérêts. ▪ L'exemption des intérêts pouvait désormais être obtenue à tout moment pendant la durée du prêt. ▪ La période de remboursement s'est prolongée pour passer de 10 à 15 ans. ▪ La période maximale d'exemption des intérêts s'est également prolongée pour passer de 30 à 54 mois. ▪ Une nouvelle mesure de réduction de la dette en cours de remboursement prévoyait la radiation d'une tranche maximale de 10 000 \$ dans le remboursement du prêt d'études canadien (PEC), une fois épousée l'exemption des intérêts. ▪ Il y a eu également le lancement de subventions canadiennes pour études à l'intention des élèves ayant des personnes à charge [Bureau de l'actuaire en chef (2006)]. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant mensuel du crédit d'impôt pour études à l'intention des élèves à temps plein a augmenté progressivement, pour passer de 80 \$/mois à 200 \$/mois [Junor et Usher (2007)]. ▪ La Subvention canadienne pour l'épargne-études a procuré une contribution de contrepartie aux REEE. <p data-bbox="512 608 616 635">En 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'entente de financement à risques partagés qu'il était, le PCPE est devenu un régime de financement direct des prêts d'études. Le gouvernement du Canada versait aux élèves les fonds nécessaires, pendant qu'un fournisseur de services du secteur privé voyait à la gestion des prêts [Emploi et Développement social Canada (2013)]. ▪ Le montant mensuel du crédit d'impôt pour études à l'intention des élèves à temps plein a augmenté du double pour s'établir à 400 \$/mois [Junor et Usher (2007)]. |
| Ontario | <p data-bbox="512 925 670 952">En 1996-1997 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'instauration de nouvelles politiques aux termes desquelles les élèves ayant des enfants devaient présenter des pièces justificatives de la garde de chaque enfant afin d'obtenir des subventions d'appui à la garde d'enfants. ▪ Des prêts plutôt que des bourses étaient accordés aux deux premiers enfants de l'élève. ▪ Les reçus des services de garde des deux premiers enfants de l'élève n'étaient plus requis [ministère de l'Éducation et de la Formation (1997)]. <p data-bbox="512 1262 731 1290">Jusqu'en 1997-1998 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Ontario était la seule province qui n'avait pas encore mis en œuvre les critères fédéraux d'évaluation des besoins, révisés en 1994. L'adoption des critères a été d'abord reportée en 1995-1996 parce que le gouvernement fédéral n'avait pas achevé à temps la mise au point des critères en vue d'une mise en œuvre efficace, puis en 1996-1997 en raison d'une grève de la fonction publique. L'adoption des critères s'est faite en 1997-1998 [ministère de l'Éducation et de la Formation (1997)]. <p data-bbox="512 1558 670 1586">En 1998-1999 :</p> |

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Il y a eu le lancement de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (SAEO) pour remplacer le Programme d'exonération du remboursement des prêts.¹ Aux termes de la SAEO, le montant de la dette d'études que l'élève doit rembourser est plafonné à 7 000 \$ pour deux sessions et à 10 500 \$ pour trois sessions. Cette mesure a permis de réduire le montant du prêt d'études à rembourser par les élèves à la fin de chaque année scolaire [ministère de la Formation et des Collèges et Universités, (2003)]. |
| Colombie-Britannique | <p>En 1996 :</p> <ul style="list-style-type: none"> En Colombie-Britannique, on a bonifié de 25 \$/semaine l'aide maximale aux études, laquelle s'est accrue d'environ 850 \$ dans le cadre du programme qui s'étend en moyenne sur 34 semaines [Ministry of Education, Skills and Training (1997)]. <p>En 1999 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Colombie-Britannique a signé une entente avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, dans l'optique d'accorder aux élèves de troisième et de quatrième année des bourses d'études d'une valeur moyenne de 3 600 \$/élève afin que leur endettement s'en trouve diminué [Ministry of Education, Skills and Training (1999a)]. Auparavant, les élèves de cette province n'avaient droit à des bourses qu'au cours de leurs deux premières années d'études au collège ou à l'université [Ministry of Education, Skills and Training (1999b)]. |
| Alberta | <p>Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période.</p> |
| Saskatchewan | <p>Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période.</p> |
| Manitoba | <p>En 1998 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a eu le lancement d'un programme d'exemption des intérêts et de réduction d'une valeur totale de 1,6 M\$ [Britton (2006)]. |
| Québec | <p>En 1996 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement provincial a d'abord manifesté l'intention d'augmenter les droits de scolarité pour ensuite faire marche arrière en raison de l'éventualité d'une grève |

¹ Aux termes du Programme d'exonération du remboursement des prêts, lancé au cours de l'exercice 1993-1994, le montant des prêts que les élèves devaient rembourser pour chaque tranche de deux sessions d'études était plafonné à 6 000 \$ [ministère de l'Éducation et de la Formation (1997)].

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------|---|
| | <p>étudiante. Il a cependant instauré une série de mesures pour resserrer les règles du programme, comme le fait de ne plus considérer comme financièrement autonomes les élèves ayant accumulé plus de 90 crédits.</p> <p>En 1999-2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a conclu une entente avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire à propos des bourses du millénaire. Plutôt que de transférer les fonds de ces bourses au gouvernement provincial, la Fondation lui a versé une somme de 70 M\$. La moitié de cette somme a ensuite servi à réduire la dette d'études par une diminution du montant maximal du prêt. ▪ De plus, on a indexé les paramètres du programme et un comité s'est penché sur l'accessibilité du programme d'aide financière aux élèves. <p>En 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a rétabli l'autonomie financière des élèves ayant accumulé plus de 90 crédits. |
| Nouveau-Brunswick | <p>En 1998-1999 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le prêt d'études du Nouveau-Brunswick a augmenté pour passer de 80 \$ (en 1993-1994, lors de sa mise en œuvre) à 110 \$/semaine d'études. ▪ La bourse du Nouveau-Brunswick s'est accrue pour passer de 35 \$ à 50 \$/semaine d'études (à l'intention des élèves sans personnes à charge). ▪ Il y a eu le lancement d'un programme provincial d'exemption des intérêts pour aller de pair avec le programme fédéral en la matière. ▪ Les élèves à qui un prêt d'études était consenti pouvaient demander un crédit d'impôt fédéral de 17 % quant aux intérêts liés au montant remboursé pendant l'année en cours sur le prêt d'études. <p>En 1999-2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en œuvre le programme de réduction de la dette en cours de remboursement pour aller de pair avec le programme fédéral en la matière. |
| Île-du-Prince-Édouard | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |

| Administration | Changements aux politiques |
|---------------------------------------|--|
| Nouvelle-Écosse | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Terre-Neuve-et- Labrador | <p>En 1996 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="567 481 1416 544">▪ Le montant maximal hebdomadaire offert aux élèves célibataires a augmenté pour passer de 94 \$ à 110 \$ [gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (1996)]. <p>En 1997 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="567 608 1465 946">▪ La remise de dette, annoncée par le gouvernement provincial en 1994-1995, s'est finalement concrétisée. Les élèves ont pu en faire la demande. Si l'élève avait terminé ses études dans l'année suivant la date d'achèvement prévue au sein d'un programme scolaire autorisé et que sa dette d'études combinée (un prêt d'études canadien et un prêt d'études de Terre-Neuve) était supérieure à 22 016 \$, le gouvernement provincial allait rembourser le montant d'endettement au-delà de cette somme. Bien que la dette en lien avec le prêt d'études canadien et le prêt d'études de Terre-Neuve ait servi à calculer le montant de la remise de dette, celle-ci a été seulement mise en application aux prêts consentis dans le cadre du programme provincial en la matière. <p>En 1998 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="567 1009 1465 1184">▪ Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a créé un programme de bourses d'une valeur de 4 M\$ pour aider les élèves ayant des besoins financiers élevés à étudier à temps plein à l'université ou dans un collège public. Il s'agissait d'un programme de transition de deux ans vers le programme des bourses d'études canadiennes du millénaire, de compétence fédérale [gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (1998)]. |
| Yukon | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Territoires du Nord- Ouest | <p>En 2000, le programme d'AFE des Territoires du Nord-Ouest a fait l'objet d'une importante refonte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="567 1410 1465 1501">▪ La subvention de base s'est accrue pour passer de 1 250 \$ à 1 750 \$/session, pendant que l'aide à payer le coût des manuels scolaires a augmenté pour passer de 200 \$ à 300 \$/session. <li data-bbox="567 1522 1400 1554">▪ La subvention supplémentaire s'est bonifiée pour passer de 675 \$ à 700 \$/mois. <li data-bbox="567 1575 1383 1638">▪ Le prêt pouvant faire l'objet d'une remise a progressé pour passer de 400 \$ à 700 \$/mois. <li data-bbox="567 1660 1334 1691">▪ Le prêt remboursable a augmenté pour passer de 660 \$ à 1 100 \$/mois. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le maximum des prêts à vie s'est accru pour passer de 26 000 \$ (résidents) et de 36 000 \$ (non-résidents) à 47 000 \$ (résidents et non-résidents). ▪ De plus, une bourse d'études canadienne du millénaire de 3 000 \$ était offerte aux élèves admissibles. ▪ Le nombre maximal de sessions pendant lesquelles les élèves pouvaient recevoir des fonds a été plafonné à 20. |
| Nunavut | <p>En 1999 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Après que le Nunavut est devenu un territoire distinct, le gouvernement du Nunavut a adopté le programme d'AFE des Territoires du Nord-Ouest, que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a continué de gérer jusqu'en 2001 [Bureau de la vérificatrice générale du Canada (2007)]. |

Principaux changements aux politiques de 2001-2002 à 2005-2006

Les principaux changements aux politiques d'AFE de 2001-2002 à 2005-2006 figurent au tableau 3. Au niveau fédéral, la fin de cette période – les années 2005 et 2006 – s'est caractérisée par la mise en œuvre de nouvelles politiques qui pouvaient influer considérablement sur l'accessibilité financière des EPS. Il y a lieu de préciser ici qu'un nombre supérieur d'élèves issus de familles à revenu moyen avaient désormais droit au PCPE, car le plafond du seuil de revenu de ce programme a été rehaussé. De plus, les contributions parentales exigées des familles à revenu moyen ont diminué. En outre, la Subvention canadienne pour l'accès aux études a été étendue pour élargir l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu.

En Ontario, c'est également en 2005 que les politiques d'AFE ont fait l'objet d'importants changements. La Subvention ontarienne du millénaire pour l'accès aux études a été créée pour appuyer les élèves issus de familles à faible revenu. Plusieurs changements ont été apportés aux critères d'évaluation dans le cadre du programme de prêts, ce qui a permis de bonifier les prêts d'études consentis à une gamme élargie d'élèves en Ontario.

Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta ont adapté énergiquement leurs politiques d'AFE afin d'élargir l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu. Au Nouveau-Brunswick, on a instauré durant cette période-là plusieurs mesures fondées sur les besoins. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a notamment collaboré avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire à la mise en place d'une Bourse d'accès du millénaire, de compétence provinciale, comme mesure de réduction de la dette des élèves de la province, le montant de cette bourse étant variable selon le niveau des besoins financiers des élèves. Au cours de ces années-là, il a également bonifié considérablement les prêts fondés

sur les besoins : du début à la fin de la période, le plafond des prêts hebdomadaires s'est accru pour passer de 50 \$/semaine d'études à 140 \$/semaine d'études. De plus, il a instauré plusieurs politiques permettant une répartition universelle de l'AFE à tous les élèves, notamment le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité, instauré en 2005-2006.

Pour sa part, le gouvernement de l'Alberta a continué d'adapter ses politiques d'AFE pour accroître l'accessibilité financière des élèves aux EPS. À partir du début de la période, il a haussé la limite des prêts annuels en fonction de la croissance des coûts des EPS. Vers la fin de la période, il a mis en œuvre d'autres mesures d'aide au remboursement des prêts, puis il a instauré une bourse pour favoriser la participation aux EPS chez les élèves en milieu rural.

À titre de comparaison, il y a eu moins de changements politiques mis en place dans les autres provinces durant cette période-là. En Colombie-Britannique, les politiques d'AFE n'ont pas fait l'objet de grands changements. Le gouvernement provincial a bonifié l'aide au remboursement durant cette période puis modifié les critères d'évaluation dans le cadre du programme de prêts, mais aucune politique destinée précisément aux élèves issus de familles à faible revenu n'a été mise en œuvre. En 2005-2006, le gouvernement de la Saskatchewan a haussé le montant maximal des prêts d'études. La même année, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a diminué la contribution parentale exigée. Au Manitoba, on a mis sur pied un programme de remise de dette qui a permis de diminuer efficacement la dette d'études des élèves admissibles, une fois achevée leur année scolaire. De plus, le plafond des prêts hebdomadaires s'est accru. À Terre-Neuve-et-Labrador, on a élargi les programmes d'aide au remboursement des prêts en début de période, mis en œuvre un nouveau programme de réduction de la dette et bonifié les mesures d'allégement des intérêts. Aux Territoires du Nord-Ouest, on a offert une nouvelle bourse d'accès du millénaire aux élèves admissibles. Le gouvernement du Nunavut a mis sur pied le Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN), lequel était encore en vigueur en 2018. Aux termes de ce programme, les fonds n'étaient pas consentis en fonction du revenu du demandeur. Les élèves faisaient plutôt l'objet d'une évaluation sur-le-champ, jusqu'à concurrence du montant maximal de financement admissible. La seule fois où le revenu familial a été évalué, c'est lorsque des élèves ont présenté une demande de prêt évalué en fonction des besoins en sus du montant pour lequel leur demande avait déjà été acceptée dans le cadre du Programme d'AFEN. Au Québec, les changements politiques apportés durant cette période n'ont pas fait long feu : en 2004-2005, le gouvernement du Québec a modifié plusieurs mesures d'AFE pour ensuite faire marche arrière en 2005-2006 après une grève étudiante.

Tableau 3: Principaux changements aux politiques d'AFE, 2001-2002 à 2005-2006

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|---|
| Gouvernement fédéral | <p>En 2003, des changements ont été apportés aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'exonération du revenu gagné en période d'études; ▪ l'exemption des intérêts; ▪ les mesures de gestion de la dette dans le cadre de la réduction de la dette en cours de remboursement [Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2004)]. <p>À partir de 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plafond des prêts hebdomadaires a augmenté pour se fixer à 210 \$. ▪ Les ordinateurs font désormais partie de la colonne des dépenses dans l'évaluation des besoins des élèves. ▪ Les contributions parentales exigées des familles à revenu moyen ont diminué. De plus, les critères d'admissibilité ont été modifiés pour rehausser le plafond de la fourchette de revenu familial, de telle sorte que les personnes admissibles à un certain montant d'aide étaient désormais plus nombreuses. ▪ La Subvention canadienne pour l'accès aux études, laquelle a remplacé les bourses d'études canadiennes, était offerte non seulement aux élèves ayant une invalidité permanente, mais à ceux issus de familles à faible revenu. En ce qui touche les élèves issus de familles à faible revenu (celles dont le revenu du ménage est généralement inférieur à 35 000 \$), cette subvention couvrait la moitié des droits de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour leur première année d'EPS. Elle a permis de réduire le montant de la dette d'études envers le gouvernement fédéral que les emprunteurs auraient autrement contractée [Bureau de l'actuaire en chef (2006)]. ▪ Les seuils de revenu en lien avec l'exemption d'intérêts ont augmenté de 5 % pour aider davantage les emprunteurs qui peinent à rembourser [Junor et Usher (2007)]. ▪ La mesure de réduction de la dette en cours de remboursement des emprunteurs qui éprouvaient encore des difficultés financières, une fois l'exemption d'intérêts épuisée, a augmenté pour passer de 20 000 \$ à 26 000 \$ [Raaflaub, (2006); Junor et Usher (2007)]. ▪ C'est à partir de cette année scolaire-là que la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a mis en œuvre une série de bourses d'études axées sur les besoins, en fonction du revenu et propres à chaque administration [Junor et Usher (2007)]. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme de bourses d'accès du millénaire — une initiative de quatre ans — avait pour objet d'offrir une aide financière supplémentaire sous forme de subventions tout au long de son existence [Junor et Usher (2007)]. ▪ Une autre subvention — la Subvention canadienne pour l'épargne-études — prévoyait des paiements supplémentaires de contrepartie sous forme de subventions dans le REEE des familles à faible revenu. Les familles à faible revenu ayant un REEE pour un enfant de moins de 15 ans pouvaient également recevoir chaque année un paiement sous forme de subvention dans le REEE appelé Bon d'études canadien, sans égard à leurs cotisations. |
| Ontario | <p>En 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux fournisseurs de services choisis par le gouvernement fédéral — l'un pour les collèges et universités subventionnés par l'État et l'autre pour les écoles postsecondaires privées — se sont mis à gérer tous les prêts. Les élèves étaient tenus de rembourser leurs prêts une fois leurs études terminées, mais le Ministère payait les intérêts sur le solde des prêts d'études pendant que les élèves étaient aux études. De plus, le Ministère garantissait le remboursement du capital du prêt ontarien d'études dans l'éventualité où les élèves seraient en défaillance [ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2003)]. ▪ Le programme d'allégement de la dette a été modifié, ce qui a permis de prolonger la période d'exemption des intérêts aux termes du RAFEO pour la faire passer de 30 à 54 mois, et de donner aux élèves l'accès à une réduction unique de la dette auprès du RAFEO pour fixer celle-ci à un niveau abordable. ▪ Les élèves d'un collège ou d'une université pouvaient toucher jusqu'à 1 700 \$ sous forme de bourses d'études et de rémunération à temps partiel durant une période d'études type de deux sessions avant que les montants du RAFEO ne soient touchés. Si l'élève recevait une bourse d'études, l'exemption totale maximale pendant la période d'études passait alors à 3 500 \$, dont une somme maximale de 1 700 \$ pouvait prendre la forme de bourses d'études et de rémunération à temps partiel. Par le passé, l'élève bénéficiait de la première tranche d'exemption de revenu de 600 \$, à laquelle s'ajoutait 20 % du solde [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2001)]. ▪ Le gouvernement de l'Ontario a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour intégrer la prestation des programmes de prêts d'études dans la province (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2004). <p>En 2005 :</p> |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement de l'Ontario et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont signé une entente en vue de créer la Subvention ontarienne du millénaire pour l'accès aux études, laquelle procure davantage de ressources aux élèves issus des familles aux revenus les plus bas. Cette subvention permettait de financer jusqu'à la moitié des droits de scolarité des élèves admissibles (montant maximal de 3 000 \$). Une fois cette subvention combinée à la Subvention canadienne pour l'accès aux études — la nouvelle subvention fédérale destinée aux élèves à faible revenu — les élèves pouvaient toucher jusqu'à 6 000 \$, montant qui couvrait les droits de scolarité de leur première année d'études [Berger, Motte et Parkin (2007); ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2005a)]. ▪ Les allocations de subsistance ont été majorées dans les évaluations des besoins. ▪ Il y a eu un élargissement de l'admissibilité aux prêts d'études. ▪ Les montants des prêts hebdomadaires aux élèves célibataires en Ontario ont augmenté pour passer de 110 \$ à 140 \$. ▪ La contribution attendue des parents à revenu moyen aux études de leurs enfants a diminué. ▪ Les élèves dans le besoin et issus de familles à revenu moyen auraient accès à une aide majorée de 27 % au moyen du RAFAEO sans pour autant s'endetter davantage. ▪ Le gouvernement a également haussé de 5 % les seuils de revenu pour l'exemption d'intérêts afin que 6 000 autres diplômés de plus puissent satisfaire aux critères de cette aide. ▪ Des coûts, comme ceux des ordinateurs, ont été reconnus et inclus dans la détermination des besoins [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2005b)]. |
| Colombie-Britannique | <p>En 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les subventions non remboursables de première année dont les élèves bénéficiaient ont fait place au financement de prêts d'études par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Les subventions consenties aux élèves en deuxième, en troisième ou en quatrième année d'études postsecondaires sont demeurées en place. ▪ Un financement accru était offert aux élèves admissibles sans personne à charge dans le cadre du programme d'aide aux élèves. Le niveau maximal a augmenté de 15 \$/semaine d'études [Ministry of Advanced Education (2002)]. <p>En 2003-2004 :</p> |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exonération du revenu gagné en période d'études a augmenté du triple. Aux termes des anciennes lignes directrices, la première tranche de rémunération de 600 \$ de l'élève durant l'année était exonérée, après quoi 80 % de ses gains étaient déduits de son admissibilité aux prêts d'études. D'après les nouvelles limites, les élèves pouvaient maintenant recevoir jusqu'à 50 \$/semaine en exonération du revenu, selon le type de revenu [Ministry of Advanced Education (2003)]. <p>En 2004-2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction des prêts a été instaurée. Tous les élèves admissibles aux prêts et bourses dans le cadre d'un programme antérieur recevaient automatiquement le même financement, mais strictement sous forme de prêts. Toutefois, chaque année, un seuil de remise de dette serait déterminé, et tout prêt que l'élève aurait reçu au-delà de ce seuil serait exonéré lorsque l'élève aurait mené à bien ses études au cours de l'année. En 2004-2005, le seuil estimatif se fixait à 225 \$/semaine d'études. Chez l'élève qui suivait un programme d'études type de 34 semaines, cela signifiait une exonération des montants prêtés au-delà du seuil de 7 650 \$ s'il réussissait ses cours. Cette mesure fut ultérieurement appelée « Completion Grant » (subvention d'achèvement) [Ministry of Advanced Education (2004a); Ministry of Advanced Education (2004b)] <p>À compter de 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a réduit le montant des contributions parentales, ce qui a élargi l'accès au programme d'aide financière aux études. ▪ Les dépenses liées aux ordinateurs sont également incluses dans les évaluations des besoins depuis l'année 2005-2006 [Ministry of Advanced Education (2005)]. |
| Alberta | <p>En 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La limite des prêts annuels est majorée de 300 \$ pour tenir compte de l'augmentation des coûts qui touche les élèves de niveau postsecondaire [Alberta Finance (2002)]. <p>À compter de 2003-2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'instauration d'une allocation d'exonération des prêts et d'un paiement à l'achèvement du programme relativement aux prêts d'études afin d'alléger le fardeau de la dette des élèves de l'Alberta en première et en dernière année d'études [Finnie, Usher et Vossensteyn (2004)]. <p>En 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En partenariat avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, le gouvernement provincial a créé la Millennium Alberta Rural Incentive Bursary, une |

| Administration | Changements aux politiques |
|---------------------|--|
| | bourse d'études incitative pour les élèves en milieu rural de la province [Alberta Advanced Education (2006b)]. |
| Saskatchewan | <p>En 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Saskatchewan a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour intégrer la prestation des programmes de prêts d'études dans la province [Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2004)]. <p>En 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La bourse provinciale a augmenté pour passer à 110 \$, ce qui a rehaussé l'appui aux élèves sans pour autant alourdir leur niveau d'endettement au titre des programmes de prêts de la Saskatchewan [Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2006)]. |
| Manitoba | <p>En 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La <i>Loi sur l'aide aux étudiants</i> est adoptée, laquelle a permis de créer le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (autrefois appelé Programme d'aide financière aux étudiants), et de regrouper les règlements existants de la <i>Loi sur l'administration scolaire</i>. Cette démarche a également permis de créer par voie législative l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, de rehausser le niveau de responsabilisation ayant trait aux programmes et de promouvoir les principes fondamentaux de l'accessibilité des EPS, notamment sur le plan financier, pour les élèves du Manitoba [Britton (2006)]. L'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba a été créée en complément des Bourses d'études canadiennes du millénaire. Cette initiative ayant trait à la remise de dette était axée sur la diminution de la dette d'études des élèves admissibles, une fois l'année scolaire réussie. <p>En 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'admissibilité aux prêts d'études du Manitoba a augmenté pour passer d'un maximum de 110 \$ à 140 \$/semaine d'études. |
| Québec | <p>En 2004-2005, le programme a fait l'objet de grands changements :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aide financière serait consentie par versements mensuels pour permettre aux élèves de s'acquitter de leurs dépenses au fur et à mesure. Les contributions exigées des élèves et de leur ménage ont diminué, compte tenu des mois où ils n'étaient pas aux études. |

| Administration | Changements aux politiques |
|-------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de mois où les élèves étaient aux études est pris en considération dans le calcul du volet des prêts. ▪ En septembre 2004, la répartition entre le volet des prêts et celui des bourses est modifiée. Le volet des prêts est accru par la valeur des droits de scolarité exigés par l'établissement d'enseignement. <p>En 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À la suite d'une grève étudiante, le gouvernement du Québec a fait marche arrière quant aux mesures instaurées en 2004-2005. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a augmenté sa contribution de 40 M\$ sur deux ans. |
| Nouveau-Brunswick | <p>En 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La bourse du Nouveau-Brunswick s'est accrue pour passer de 50 \$ à 75 \$/semaine d'études (à l'intention des élèves sans personnes à charge). <p>En 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La bourse du Nouveau-Brunswick s'est accrue pour passer de 75 \$ à 80 \$/semaine d'études (pour les élèves sans personnes à charge). <p>À compter de 2003-2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La bourse du Nouveau-Brunswick s'est accrue pour passer de 80 \$ à 90 \$/semaine d'études (pour les élèves sans personnes à charge). ▪ Une Bourse d'accès du millénaire, de compétence provinciale, est instaurée dans le cadre d'un projet pilote de quatre ans à titre de mesure de réduction de la dette des élèves de la province [Finnie, Usher et Vossensteyn (2004)]. La valeur de la bourse générale du millénaire variait entre 2 000 \$ et 4 000 \$, selon les niveaux des besoins financiers des bénéficiaires. <p>En 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a signé une entente avec le gouvernement fédéral en vue d'intégrer le programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick au PCPE [Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2005)]. Cette entente symbolisait le passage à un milieu axé sur les prêts directs. ▪ Le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick a été mis en place. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé un remboursement d'impôt correspondant à 50 % des droits de scolarité payés depuis |

| Administration | Changements aux politiques |
|--------------------------------|---|
| | <p>janvier 2005, lequel prévoit un remboursement maximal de 4 000 \$/année et de 10 000 \$ à vie [Formation et Développement de l'emploi (2005)].</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le prêt d'études du Nouveau-Brunswick a augmenté pour passer de 110 \$ à 140 \$/semaine d'études. ▪ Le gouvernement provincial a retiré aux emprunteurs la responsabilité du paiement des intérêts pendant la période de grâce sur les prêts du Nouveau-Brunswick pour être en phase avec le modus operandi du gouvernement fédéral quant aux intérêts pendant la période de grâce. |
| Île-du-Prince-Édouard | Aucun changement aux politiques n'a été mis en œuvre au cours de cette période. |
| Nouvelle-Écosse | <p>En 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a réduit de 25 % la contribution parentale attendue en ce qui touche les élèves à charge. |
| Terre-Neuve-et-Labrador | <p>En 2002, les changements suivants sont entrés en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un nouveau programme de réduction de la dette : La possibilité de convertir en une bourse non remboursable jusqu'au montant maximal de chaque prêt d'études de Terre-Neuve-et-Labrador. ▪ Un accroissement de l'exemption d'intérêts : Une aide sous forme d'exemption d'intérêts, dont la durée maximale est passée de 18 mois à 30 mois, était offerte à tout moment pendant le remboursement du prêt; une aide supplémentaire de 24 mois était offerte pendant les cinq premières années de remboursement aux personnes qui ont éprouvé de graves problèmes financiers. ▪ Un rehaussement de l'exonération du revenu gagné en période d'études : L'évaluation des ressources a été modifiée de façon à ce que les élèves ne consacrent pendant leurs études que 50 % du revenu gagné en période d'études. ▪ De nouveaux critères d'admissibilité qui tiennent tout particulièrement compte des circonstances atténuantes : Les élèves doivent s'inscrire à au moins 80 % d'une charge de cours complète [Youth Services and Post-secondary Education, (2002)]. <p>En 2004 :</p> |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont signé une entente d'intégration des prêts d'études [Youth Services and Post-secondary Education (2004)]. |
| Yukon | <p>Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période.</p> |
| Territoires du Nord-Ouest | <p>En 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bourse d'études canadienne du millénaire de 1 500 \$ était offerte aux élèves admissibles. |
| Nunavut | <p>En 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'instauration de l'actuel Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut (AFEN), lequel prévoyait les mesures d'aide financière suivantes aux élèves [Bureau du vérificateur général du Canada (2007)] : ○ Aux bénéficiaires de l'Accord du Nunavut (résidents du Nunavut) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention de base : un montant maximal de 1 250 \$/session pour les droits de scolarité, auquel s'ajoutent les allocations de déplacement ▪ Subvention supplémentaire : un montant de 200 \$/session pour les manuels scolaires, auquel s'ajoutent les allocations de subsistance ▪ Prêt basé sur l'évaluation des besoins : un montant maximal de 165 \$/semaine ○ Aux non bénéficiaires de l'Accord du Nunavut (qui ont déjà fréquenté l'école au Nunavut) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention de base : un montant maximal de 1 250 \$/session pour les droits de scolarité, auquel s'ajoutent les allocations de déplacement ▪ Prêt principal : un montant de 3 200 \$ ou de 4 400 \$/année; remise de prêt en fonction de la résidence dans le Nord ▪ Prêt basé sur l'évaluation des besoins : un montant maximal de 165 \$/semaine ○ Aux non bénéficiaires de l'Accord du Nunavut (qui n'ont jamais fréquenté une école au Nunavut) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt principal : un montant de 3 200 \$/année; remise de prêt en fonction de la résidence dans le Nord ▪ Prêt accessoire, accordé aux élèves qui n'ont pas droit à un prêt principal : 4 400 \$/année |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prêt basé sur l'évaluation des besoins : un montant maximal de 165 \$/semaine |

Principaux changements aux politiques de 2006-2007 à 2010-2011

Les principaux changements aux politiques de 2006-2007 à 2010-2011 figurent au tableau 4. À l'échelle fédérale, les activités de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont cessé progressivement à compter de 2008-2009. En 2009, on a créé les bourses canadiennes pour étudiants afin d'accroître la participation aux EPS et les taux de réussite des élèves issus de groupes sous-représentés, dont ceux provenant de familles à faible revenu.

Au cours de cette période, le gouvernement de l'Ontario a instauré plusieurs changements aux politiques d'AFE, dont un grand nombre visaient à éliminer les obstacles financiers auxquels font face certains groupes d'élèves. On a élargi la Subvention ontarienne pour l'accès aux études afin d'englober un nombre accru d'élèves issus de familles à revenu moyen. On a créé une bourse pour alléger le fardeau financier des élèves qui, dans leur famille, étaient les premiers à faire des EPS. En 2010, on a modifié plusieurs mesures liées au volet des prêts du RAFEO, ce qui a globalement élargi l'accès des élèves ontariens aux EPS.

De 2006-2007 à 2010-2011, exception faite de la Colombie-Britannique, les provinces de l'Ouest ont également mis en œuvre une série de politiques visant à élargir l'accès des élèves aux EPS. À ce chapitre, le gouvernement de l'Alberta a peut-être été plus dynamique que celui de l'Ontario : il a élaboré un cadre d'accessibilité financière en début de période pour ensuite y apporter des changements en vue de rehausser les politiques d'aide financière aux élèves tout au long de la période. Ces changements ont touché essentiellement le volet des prêts dans les mesures d'aide aux élèves de la province. Toutefois, contrairement à l'Ontario, aucune bourse non remboursable expressément adaptée aux besoins des élèves issus de familles à faible revenu n'a été instaurée en Alberta.

Deux provinces de l'Ouest ont apporté des changements comparables à ceux de l'Ontario au cours de cette période : la Saskatchewan et le Manitoba. D'une part, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en œuvre une vaste gamme de mesures d'aide. Il a instauré en 2009 des bourses pour les élèves admissibles, issus de familles à revenu faible ou moyen. La même année, il a lancé une bourse pour plafonner à 210 \$/semaine d'études l'endettement des élèves. Il a également apporté d'autres changements afin de rehausser le programme de prêts, notamment une augmentation du plafond des prêts hebdomadaires, des changements aux critères d'évaluation et une diminution des taux d'intérêt sur les prêts remboursables. De plus, au cours de cette période, il a transformé les outils de gestion de la dette par un programme exhaustif d'aide au remboursement, lequel a remplacé les anciens programmes d'exemption des intérêts et de réduction de la dette.

D'autre part, au début de cette période, le gouvernement du Manitoba a instauré le programme Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba à l'intention des élèves issus de familles à faible revenu. Il a également mis en place simultanément de nombreuses autres mesures d'aide fondées sur les besoins durant la période, dans l'optique d'amplifier l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu et de familles en milieu rural. Il a aussi lancé un remboursement de l'impôt sur le revenu en vue d'une répartition universelle de l'aide aux élèves.

Dans l'Est, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a peut-être également été un peu plus dynamique que celui de l'Ontario : il a instauré de nombreuses mesures qui ont pu influer passablement sur l'accessibilité, notamment financière, des EPS pour les élèves issus de familles à faible revenu. Il a tout particulièrement réorienté l'enveloppe financière pour y intégrer davantage de bourses non remboursables et moins de prêts remboursables. Il a aussi mis en place une nouvelle bourse d'accès du millénaire en début de période. De plus, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a remanié les critères d'évaluation de son programme de prêts. Enfin, il a éliminé les taux d'intérêt sur les prêts provinciaux, de sorte que les étudiants n'ont concrètement payé aucun intérêt sur la composante provinciale de leurs prêts.

Ailleurs au Canada, les gouvernements se sont montrés moins dynamiques que celui de l'Ontario durant cette période. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé de nombreuses mesures d'amélioration du programme provincial de prêts aux étudiants, essentiellement pour faciliter le remboursement de la dette. Le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité a également augmenté du double. Pendant ce temps à l'Île-du-Prince-Édouard, on a lancé la série de bourses George Coles à l'intention des élèves admissibles, nonobstant le revenu familial ou les besoins financiers examinés. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre un programme d'aide au remboursement. Le gouvernement du Québec a apporté plusieurs changements en vue de réduire les contributions parentales requises, puis il a haussé graduellement le seuil de revenu en fonction duquel la contribution parentale serait exemptée. Aux Territoires du Nord-Ouest, on a de nouveau élargi les subventions de base pour augmenter le montant accordé aux élèves admissibles afin de couvrir leurs droits de scolarité et le coût de leurs manuels scolaires.

Tableau 4: Principaux changements aux politiques d'AFE, 2006-2007 à 2010-2011

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|--|
| Gouvernement fédéral | <p>En 2006, le gouvernement fédéral a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ajouté un nouveau crédit d'impôt de 60 \$/mois pour les manuels scolaires, lequel constituait simplement un ajout au montant actuel du crédit d'impôt mensuel pour études sans en porter le nom [Junor et Usher (2007)]; ▪ éliminé la limite de 3 000 \$ applicable au revenu exonéré d'impôt provenant des bourses que l'élève peut recevoir pendant qu'il est aux études; |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduit la contribution parentale attendue pour tous les prestataires du Programme canadien de prêts aux étudiants. Selon les auteurs Junor et Usher (2007), cette amélioration allait permettre à 30 000 autres élèves issus de familles dont le revenu se situe entre 65 000 \$ et 140 000 \$ d'accéder à l'aide financière aux études. Il était également prévu que 25 000 prestataires actuellement aux études verraien le montant de leurs prêts bonifié grâce à cette mesure. <p>Le budget de 2008 prévoyait les changements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire la contribution attendue du conjoint pour la faire passer de 80 % à 70 % de son revenu disponible pendant la période d'études; ▪ rendre les prêts fédéraux plus attrayants aux yeux des élèves à temps partiel en permettant de différer les paiements sur le capital du prêt et les intérêts accumulés pendant une durée maximale de six mois après la fin des études, et de hausser le montant du prêt maximal disponible (pour le faire passer de 4 000 \$ à 10 000 \$) [Emploi et Développement social Canada (2016)]; ▪ éliminer graduellement la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, à compter de 2008-2009 [Emploi et Développement social Canada (2013)]. <p>En 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme d'aide au remboursement (PAR) combinait des éléments d'exemption des intérêts et de réduction de la dette dans les programmes de remboursement [Mitchell (2009b)]. Le PAR a aidé les personnes admissibles à gérer le remboursement de leur prêt d'études canadien en leur permettant d'effectuer des paiements mensuels moindres. L'admissibilité au PAR était fondée sur le revenu familial, la taille de la famille et le solde impayé du prêt d'études du prestataire. Il y avait également dans le PAR une composante destinée aux prestataires ayant une invalidité permanente. ▪ Il y a également eu la création du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), lequel a remplacé les Subventions canadiennes pour études, les Subventions canadiennes pour l'accès aux études et les bourses précédemment offertes par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire [Emploi et Développement social Canada (2016)]. L'objet du PCBE consistait à accroître la participation aux EPS et les taux de réussite parmi les groupes sous-représentés, dont les élèves issus de familles à faible revenu. À ce chapitre, les élèves à temps plein issus de familles à faible revenu auraient notamment droit à 250 \$/mois, tous les ans pendant la durée du programme universitaire de premier cycle, collégial ou de l'école de métiers, à condition |

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------|---|
| | <p>que la durée du programme complet soit d'au moins 60 semaines. Les élèves à temps partiel pourraient recevoir jusqu'à 1 200 \$/année scolaire.</p> |
| <p>Ontario</p> | <p>En 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ On a étendu l'offre des subventions pour l'accès aux études aux élèves issus de familles à revenu moyen dont la rémunération annuelle est inférieure à 75 000 \$, ce qui a permis de couvrir de 25 % à 50 % de leurs droits de scolarité. Par le passé, seuls les élèves issus de familles à faible revenu avaient accès à ces subventions. ▪ Désormais, l'indépendance des élèves serait reconnue après quatre ans plutôt que cinq, conformément à la définition employée dans le PCPE [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2006)]. <p>En 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu la création des Bourses ontariennes pour les étudiantes et étudiants de première génération afin d'aider les élèves de première génération admissibles ayant des besoins financiers [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2007)]. <p>En 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ On a indexé l'allocation pour les livres, les fournitures et le matériel en fonction de l'inflation afin qu'elle soit en phase avec les coûts réels que doivent assumer les élèves et leur famille. ▪ L'exonération du revenu gagné en période d'études a augmenté du double. ▪ Outre l'exemption de paiement de six mois, le gouvernement a mis en place le versement des frais d'intérêt au cours des six premiers mois suivant la diplomation. Par conséquent, les diplômés ne devaient ni verser de frais d'intérêt, ni effectuer de paiements durant cette période en ce qui touche le volet ontarien des prêts du RAFEO. ▪ Le maximum des prêts d'études à l'intention des élèves célibataires allait augmenter pour passer à 150 \$/semaine. Le plafond des prêts hebdomadaires aux élèves mariés et à ceux ayant des enfants s'est accru pour se fixer jusqu'à 350 \$/semaine. ▪ On a réduit de 10 % les contributions exigées des conjoints. ▪ En ce qui concerne les élèves mariés et ceux ayant des enfants à charge, les exemptions du RAFEO relatives aux véhicules ont augmenté du double, de façon à ce que les véhicules d'une valeur allant jusqu'à 10 000 \$ n'influent pas sur l'évaluation des élèves au titre du RAFEO. |

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ Il y a eu la mise en place du Programme d'aide au remboursement de compétence provinciale, dont la gestion serait en phase avec le même programme de compétence fédérale, de façon à accroître l'aide apportée aux élèves dans le remboursement de leur prêt d'études de l'Ontario. Aux termes de ce programme, nul diplômé n'allait devoir consacrer plus de 20 % de son revenu familial au remboursement de ses prêts. Après 15 ans, toute dette restante sur les prêts d'études serait annulée [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2010)]. |
| Colombie-Britannique | Aucun changement aux politiques n'a été mis en œuvre au cours de cette période. |
| Alberta | <p>En 2006, on a conçu un cadre d'accessibilité financière, dont un ensemble exhaustif de stratégies visant à rehausser l'aide aux élèves. Les principales composantes du cadre étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Éliminer l'écart existant entre les frais de subsistance réels et les allocations de subsistance pour l'aide financière aux études, puis autoriser des augmentations annuelles. ■ Assouplir les exemptions pour les véhicules, les revenus à temps partiel et les bourses d'études. ■ Accroître l'aide financière aux apprenants à temps partiel. ■ Réduire les taux d'intérêt des prestataires de prêts d'études en cours de remboursement. ■ Étendre l'exemption d'intérêts aux apprenants en congé parental (et, bien que ce soit hors du champ d'application, à ceux qui satisfont aux exigences de résidence à l'école de médecine). ■ Permettre le rehaussement du maximum des prêts à vie chez les élèves qui ont remboursé leurs prêts, en tout ou en partie [Alberta Advanced Education (2006b)]. <p>En 2007-2008, des améliorations ont été apportées au programme d'AFE dans le contexte du cadre d'accessibilité financière. Celles-ci étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Une hausse de 14 % des allocations de subsistance. ■ L'élimination des restrictions relatives aux véhicules. ■ Un rehaussement de la limite annuelle des prêts d'études pour la faire passer de 12 440 \$ à 13 000 \$. ■ Une diminution des contributions parentales attendues [Advanced Education and Technology (2008)]. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <p>En 2008-2009, d'autres initiatives découlant du cadre d'accessibilité financière ont été mises en œuvre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une hausse de 5 % des allocations de subsistance. ▪ Un rehaussement de la limite annuelle des prêts pour la faire passer à 13 300 \$. ▪ Un accroissement de l'exonération du revenu gagné à temps partiel pour la faire passer à 800 \$/mois. ▪ L'élimination des restrictions sur le revenu tiré de bourses d'études. ▪ Une diminution du taux d'intérêt variable sur les prêts d'études directs de l'Alberta pour le ramener au taux préférentiel et du taux fixe pour le situer au taux préférentiel, auquel s'ajoutent 2 % [Advanced Education and Technology (2009)]. <p>En 2010, on a mis en place un programme d'aide au remboursement, de compétence provinciale, en phase avec le Programme d'aide au remboursement, de compétence fédérale [Advanced Education and Technology (2010)].</p> |
| Saskatchewan | <p>En 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu une diminution des contributions parentales attendues en ce qui concerne les élèves à charge. ▪ On a offert aux prestataires qui ont peine à rembourser leurs prêts des outils de gestion de la dette, comme l'exemption des intérêts, l'exemption prolongée des intérêts, la réduction de la dette en cours de remboursement et la prestation en cas d'invalidité permanente [Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2008)].² <p>En 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu la création d'un programme de conservation des diplômés. Les diplômés des EPS qui demeuraient en Saskatchewan pourraient recevoir le plein montant de leurs droits de scolarité — jusqu'à concurrence de 20 000 \$ — grâce à une réduction de l'impôt provincial sur le revenu qui leur était consentie. Ils pouvaient se servir de cette réduction de l'impôt pendant une période maximale de 10 ans [Minister of Finance (2015)]. |

² Il est également mentionné dans le rapport qu'au cours des dernières années, à l'exception de l'Ontario, le recours aux prêts d'études gouvernementaux a diminué dans toutes les provinces; on pense que cette situation découle de la vigueur de l'économie, d'une hausse de l'épargne en vue des études postsecondaires et d'un accroissement du nombre de produits de prêts du secteur privé.

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <p>En 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu la mise en place de bourses destinées aux élèves issus de familles à revenu faible ou moyen et inscrits à des programmes d'un an ainsi qu'aux familles à faible revenu avec personnes à charge de 12 à 18 ans. ▪ Le plafond provincial des prêts hebdomadaires s'est accru pour passer de 110 \$ à 140 \$/semaine d'études. ▪ La bourse d'études de la Saskatchewan s'est bonifiée afin de maintenir le niveau d'endettement à 210 \$/semaine d'études. ▪ Il y a eu l'instauration d'un programme d'aide au remboursement (PAR), en remplacement de l'ancien programme d'exemption des intérêts et du programme de réduction de la dette en cours de remboursement [Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2009)]. <p>En 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La rémunération touchée par les élèves à temps plein pendant leur période d'études n'influait plus sur leur admissibilité à une aide financière. ▪ Les taux d'intérêt étaient ramenés aux taux préférentiels sur les prêts remboursables. ▪ La possession d'un véhicule par les élèves n'influait plus sur le niveau d'aide financière qui leur était consenti [Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2010)]. |
| Manitoba | <p>À compter de l'automne 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque élève en première année d'EPS et issu de familles à faible revenu recevrait jusqu'à 4 000 \$ aux termes du programme Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba. Ce nouveau financement destiné aux élèves du Manitoba résultait d'une initiative conjointe triennale entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le gouvernement du Manitoba [Gouvernement du Manitoba (2006)]. <p>En 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux d'intérêt sur les prêts d'études du Manitoba a diminué pour passer du taux préférentiel auquel s'ajoutent 2,5 % au taux préférentiel auquel s'ajoute 1 %. ▪ Le gouvernement du Manitoba a majoré de 2,5 M\$ ses investissements dans les programmes de bourses et d'accès [Gouvernement du Manitoba (2009)]. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ■ Il y a également eu l'annonce d'une bourse pour les élèves issus d'un milieu rural ou du Nord : environ 1 000 élèves ont obtenu une aide financière supplémentaire non remboursable, compte tenu du fait qu'un déménagement ou les dépenses de transport risquent de constituer un obstacle pour les élèves issus d'un milieu rural ou du Nord et qui souhaitent faire des EPS [Gouvernement du Manitoba (2010)]. <p data-bbox="510 650 616 677">En 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Il y a eu l'annonce du programme <i>Student Success Grant</i>. L'objet de ce programme consistait à venir en aide aux élèves de premier cycle pour qui les montants combinés des bourses et prêts d'études ne suffisaient pas à combler tous leurs besoins financiers. Les élèves admissibles pouvaient recevoir un soutien supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 000 \$. ■ Le remboursement de 60 % de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité s'est amélioré par l'accélération de l'accès des élèves de niveau collégial ou universitaire à une partie de ce remboursement pendant qu'ils sont encore aux études [Gouvernement du Manitoba (2010)]. |
| Québec | <p data-bbox="510 1136 1454 1199">En 2007-2008, il y a eu plusieurs nouvelles mesures mises en œuvre pour améliorer le calcul de l'aide financière, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'indexation des paramètres de calcul jusqu'en 2011-2012. ■ La diminution des contributions parentales requises. ■ La hausse du montant de l'aide financière accordée aux élèves pour couvrir l'augmentation des frais de scolarité. <p data-bbox="510 1431 1160 1459">En 2013, le gouvernement a mis en place les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le rehaussement des seuils transitoires en vue de l'exemption des contributions parentales. Ce seuil d'exemption, à 28 000 \$ en 2013-2014, augmenterait pour passer à 45 000 \$ en 2015-2016. ■ Le remplacement du crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité par un crédit d'impôt non remboursable de 8 %. |

| Administration | Changements aux politiques |
|------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Le maintien des améliorations prévues au Programme de remboursement différé par le prolongement de la période d'admissibilité et de la période de référence pour en bénéficier. |
| Nouveau-Brunswick | <p>En 2007-2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a eu l'élimination de l'évaluation du revenu des parents et du conjoint dans le calcul de l'admissibilité aux prêts d'études du Nouveau-Brunswick. Les demandeurs qui n'ont pas fourni de renseignements sur le revenu de leurs parents ou de leur conjoint ont obtenu seulement des prêts d'études. <p>En 2009-2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick s'est bonifiée pour passer de 90 \$ ou 80 \$/semaine d'études aux élèves ayant ou non des personnes à charge, respectivement, à 90 \$/semaine d'études à tous les demandeurs. Il y a eu la mise en place de la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu afin de traiter l'accumulation des dettes d'études et de favoriser la réussite des études. Les demandeurs admissibles dont les prêts d'études fédéraux et provinciaux contractés se chiffraient à plus de 26 000 \$ ont obtenu une exonération complète du montant de leur prêt d'études provincial au-delà du seuil de 26 000 \$. Le Programme d'aide au remboursement, de compétence provinciale, a été mis sur pied [Mitchell (2009b)]. Désormais, le remboursement des prêts par les élèves était davantage en phase avec la capacité financière de ces derniers. On n'attendait pas des prestataires qu'ils effectuent des paiements supérieurs à 20 % de leur revenu. Les paiements prendraient fin 15 ans après la date de la dernière consolidation de prêts, puis le gouvernement provincial assumerait alors les dettes restantes. Il y avait également des dispositions relatives aux prestataires ayant une invalidité permanente. Le rabais sur les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick (appelé auparavant « remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité ») a augmenté du double pour se fixer à 20 000 \$. Les diplômés des EPS du Nouveau-Brunswick qui vivaient dans la province, y travaillaient et étaient assujettis à l'impôt provincial sur le revenu des particuliers avaient droit à un rabais non imposable de 50 % de leurs frais de scolarité, jusqu'à un maximum à vie de 20 000 \$. |
| Île-du-Prince-Édouard | <p>En 2008 :</p> |

| Administration | Changements aux politiques |
|-------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a mis en œuvre les bourses George Coles, décernées aux élèves inscrits à un établissement public ou privé d'enseignement postsecondaire autre qu'un collège de formation professionnelle. Le montant de ces bourses allait de 1 200 \$ à 2 200 \$, selon les droits de scolarité du programme et l'établissement d'enseignement auquel l'élève était inscrit. Ces bourses étaient offertes aux étudiants admissibles, nonobstant le revenu familial ou les besoins financiers évalués. |
| Nouvelle-Écosse | <p>En 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a mis en œuvre le Programme d'aide au remboursement à titre de mesure de gestion de la dette pour aider les prestataires à rembourser leurs prêts. |
| Terre-Neuve-et- Labrador | <p>En 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'instauration de nouvelles bourses d'accès du millénaire, lesquelles permettaient de consentir jusqu'à 3 500 \$ aux élèves de première année issus de familles à faible revenu [Education (2006)]. <p>En 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu diminution de la contribution parentale requise en lien avec le coût des études collégiales et universitaires. ▪ Il y a eu aussi un rehaussement de la limite supérieure du revenu familial, de sorte que les élèves issus de familles à revenu moyen ont eu accès en nombre accru à des prêts d'études. ▪ Les intérêts versés sur les prêts allaient diminuer de 2,5 % [Education (2007)]. ▪ Le gouvernement provincial a instauré des bourses immédiates (70 \$/semaine) puis réduit le montant maximal du prêt provincial pour le faire passer de 140 \$ à 70 \$/semaine. <p>En 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial a augmenté le montant des bourses pour le situer à 80 \$/semaine et diminué le montant des prêts pour le fixer à 60 \$/semaine. ▪ Il a également ramené à 0 % les intérêts exigibles sur la composante provinciale des prêts d'études actuels et futurs. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------------------------|--|
| Yukon | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Territoires du Nord-Ouest | <p>En 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La subvention de base pour aider à payer les droits de scolarité s'est accrue pour se situer à 1 925 \$/session pendant que celle pour aider à payer les manuels scolaires a augmenté pour passer à 400 \$/session. <p>En 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plafond mensuel du prêt remboursable a augmenté pour s'établir à 1 400 \$. ▪ Le maximum des prêts à vie s'est accru pour s'établir à 60 000 \$. <p>En 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme de bourses générales du millénaire et le Programme de bourses d'accès du millénaire de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire étaient supprimés. |
| Nunavut | Aucun changement aux politiques n'a été mis en œuvre au cours de cette période. |

Principaux changements aux politiques de 2011-2012 à 2015-2016

Les principaux changements aux politiques au cours des cinq dernières années de la période à l'étude figurent au tableau 5. À l'échelle fédérale, les principales politiques en début de période visaient principalement à assurer une transition harmonieuse après la dissolution de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Vers la fin de la période est paru le budget de 2015, dans lequel le gouvernement fédéral s'est fermement engagé à élargir l'accessibilité financière des EPS pour les familles à revenu faible ou moyen.

En Ontario, il y a eu en 2012 un changement majeur : la création du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité, lequel a continué de prendre de l'ampleur tout au long de la période pour aller de pair avec la hausse des coûts. Ce programme a permis de réduire les droits de scolarité des élèves issus de familles dont le revenu annuel était égal ou inférieur à 160 000 \$. Durant cette période, on a également haussé la limite des prêts d'études et mis en place diverses autres mesures pour aider les élèves à gérer leurs dettes. Parallèlement, l'Ontario a compté parmi les provinces les plus dynamiques quant à la création de politiques et de programmes pour élargir l'accès des familles à faible revenu aux EPS.

Les gouvernements de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick ont également lancé des initiatives ciblant l'accès aux EPS au cours de cette période. D'une part, le gouvernement de l'Alberta a instauré en 2013 une

subvention pour les personnes à faible revenu puis il a augmenté de plus du double le montant s'y rapportant en 2015-2016. De plus, il a instauré des changements pour améliorer le programme provincial de prêts au cours de la période. D'autre part, la Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiants de famille à faible revenu a été mise en œuvre en 2012-2013. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a également modifié sa manière de procéder envers plusieurs mesures d'aide universelle, notamment par l'instauration d'une bourse non fondée sur les besoins en 2013-2014 et l'élimination de son programme de rabais d'impôt en 2015-2016.

D'autres administrations se sont révélées moins dynamiques que l'Ontario pendant cette période. Le gouvernement de la Saskatchewan a prêté essentiellement attention aux problèmes d'accessibilité, notamment financière, des élèves ayant des besoins financiers élevés aux EPS. Toutefois, il lui restait à mettre en œuvre des changements concrets à ce chapitre. Pendant ce temps, d'autres gouvernements provinciaux comme ceux de la Colombie-Britannique et du Manitoba ont canalisé leurs efforts vers les mesures de gestion de la dette et de remboursement des prêts. Le gouvernement du Québec a haussé les allocations de subsistance des bénéficiaires de l'AFE. Au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, on a pris des mesures pour éliminer complètement les intérêts sur les prêts d'études de compétence provinciale. Aux Territoires du Nord-Ouest, on a majoré la subvention supplémentaire et le prêt pouvant faire l'objet d'une remise à l'intention des élèves autochtones et non autochtones en 2013, puis on a augmenté la subvention de base en 2015.

Tableau 5: Principaux changements aux politiques d'AFE, 2011-2012 à 2015-2016

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|---|
| Gouvernement fédéral | <p>Dans le budget de 2011, le gouvernement a annoncé les changements suivants, lesquels seront mis en œuvre intégralement par toutes les administrations participantes avant la fin de l'année scolaire 2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les élèves à temps plein : Augmenter du double l'exonération du revenu gagné en période d'études pour la faire passer de 50 \$ à 100 \$/semaine. Une telle mesure allait permettre aux élèves à temps plein qui ont travaillé pendant leurs études de gagner un revenu supplémentaire sans que cela n'influe sur le montant du prêt d'études canadien auquel ils pourraient avoir droit. ▪ Pour les élèves à temps partiel : Augmenter les seuils de revenu utilisés pour évaluer l'admissibilité des élèves à temps partiel aux prêts et bourses d'études canadiens puis ramener à 0 % le taux d'intérêt en période d'études, de façon à ce que ces mesures soient en phase avec celles qui touchent les élèves à temps plein [Emploi et Développement social Canada (2012); Higher Education Strategy Associates (2011)]. ▪ Le versement des bourses de transition aux anciens prestataires de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire s'est maintenu afin que ces derniers |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <p>bénéficiant du même niveau d'aide une fois la Fondation dissoute. Cette démarche s'est poursuivie jusqu'en 2012-2013 [Emploi et Développement social Canada (2013)].</p> <p>À compter de 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les véhicules ne seraient plus pris en compte dans le processus d'évaluation des besoins du PCPE, à l'avantage des élèves propriétaires ou locataires d'un véhicule et qui avaient davantage tendance à vivre en milieu rural et dans les provinces de l'Ouest [Higher Education Strategy Associates (2014)]. <p>Engagements pris dans le budget de 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élargir l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes dont bénéficient les élèves issus de familles à faible revenu ou à revenu moyen aux élèves qui suivent un programme d'une durée minimale de 34 semaines plutôt que de 60 semaines. Modifier les lignes directrices du PCPE relativement à l'évaluation des besoins. De tels changements étaient caractérisés par leur objet : chercher à rehausser l'accessibilité financière des élèves de la classe moyenne aux EPS, et tenir compte des difficultés relatives à l'aide financière aux études lorsqu'il faut concilier la vie scolaire avec la vie professionnelle. Retirer la contribution du revenu gagné en période d'études, ce qui s'est traduit par une hausse du montant du prêt chez un pourcentage appréciable d'élèves [Higher Education Strategies Associates (2015)]. |
| Ontario | <p>En 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a eu la création de la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario. Le montant maximal de cette bourse s'établissait à 950 \$/session ou à 1 900 \$/année scolaire. Parmi les critères d'admissibilité, il y avait un revenu familial brut égal ou inférieur à 160 000 \$ [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (sans date)]. <p>En 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario s'est accrue pour se situer à 1 730 \$ relativement aux programmes menant à un grade de niveau universitaire ou collégial et à 790 \$ relativement aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat de niveau collégial. Le montant de la dette que les élèves devaient rembourser en lien avec le RAFEO a augmenté pour s'établir à 7 300 \$ relativement à une année scolaire de deux sessions |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|---|
| | <p>(et à 10 950 \$ pour trois sessions) [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2014a)].</p> <p>En 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La valeur de la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario s'est bonifiée pour demeurer en phase avec la progression des droits de scolarité. En ce qui touche les élèves des programmes menant à un grade, cette valeur s'élevait jusqu'à 1 780 \$, tandis que celle en lien avec les programmes menant à un diplôme ou à un certificat s'élevait jusqu'à 820 \$ [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2014b)]. <p>Pour l'année scolaire 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plafond des prêts d'études de l'Ontario augmentait de 5 \$ pour se fixer à 155 \$/semaine en ce qui touche les élèves célibataires et à 355 \$/semaine en ce qui concerne les élèves mariés ou ayant des enfants à charge. ▪ Un nouveau programme de régularisation des prêts était lancé. Dans le cadre de ce nouveau programme, les prestataires dont la composante ontarienne de leur prêt d'études Canada-Ontario était en défaillance pouvaient la régulariser aux termes du RAFEO s'ils s'engageaient à rembourser [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2014c)]. ▪ Auparavant, le RAFEO établissait la contribution attendue de chaque élève au moyen d'une formule complexe fondée sur des facteurs tels que la durée de la période antérieure aux études, le type d'élève, l'état matrimonial et les personnes à charge, ainsi que les gains réels et prévus. À compter de 2015-2016, les élèves devaient verser une contribution fixe de 3 000 \$ tirée de leur revenu d'emploi d'été, de leurs actifs ou de leur revenu d'emploi à temps partiel pendant leurs études. Au cours de la transition vers les contributions fixes des élèves, dans l'évaluation qu'il faisait des ressources, le gouvernement de l'Ontario exonérait la première tranche de 3 000 \$ des actifs de l'élève. Les élèves mariés et les élèves seuls soutiens de famille avaient droit à une exonération complète. ▪ Les véhicules ne seraient plus considérés comme un actif dans l'évaluation. ▪ Le gouvernement provincial allait plafonner la dette d'études au moyen de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. À compter de cette année scolaire-là, le seuil des bourses au-delà duquel les prêts d'études seraient exonérés a été indexé à |

| Administration | Changements aux politiques |
|-----------------------------|---|
| | l'inflation annuelle [ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2015)]. |
| Colombie-Britannique | <p>En 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'intégration au PCPE du programme provincial d'aide aux élèves [Student Aid B.C. (2012)]. ▪ Une nouvelle version du programme d'aide au remboursement, laquelle comportait des rajustements en vue d'une harmonisation avec le programme de compétence fédérale à ce chapitre, était lancée. Aux termes de cette nouvelle version, la personne qui n'était pas en mesure de rembourser ses prêts pouvait présenter une demande d'exemption des intérêts du stade 1, où le gouvernement provincial payait en partie les intérêts du prestantaire. Après cinq ans d'exemption d'intérêts – ou si cette personne était en cours de remboursement de ses prêts depuis 10 ans au total – elle pouvait présenter une demande du stade 2 : le gouvernement rembourserait alors en partie le capital du prêt. Si le montant intégral du prêt n'était pas remboursé après 15 ans, le gouvernement renoncerait au montant restant [Rodgers (2012)]. |
| Alberta | <p>À compter d'août 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'instauration d'une contribution à taux fixe de 1 500 \$ pour les élèves (réduite à zéro pour les chefs de famille monoparentale). ▪ Ni les économies, ni les fonds du REER, ni les gains d'emplois à temps partiel, ni les contributions parentales ne feraient désormais partie de la détermination de l'admissibilité au prêt. ▪ Les contributions parentales imposées en fonction du revenu ont été exclues du calcul de l'admissibilité des élèves à charge à la composante provinciale des prêts. ▪ Les ordinateurs dont le coût s'élevait jusqu'à 200 \$ pouvaient faire partie de l'évaluation de l'admissibilité à la composante provinciale des prêts. ▪ Les frais d'intérêt étaient éliminés durant le délai de grâce de six mois avant le remboursement et relativement aux élèves dont le statut passait de temps plein à temps partiel. ▪ Une bourse incitative d'achèvement des études, de compétence provinciale, remplaçait l'ancien programme de remise de dette (aide au remboursement des prêts), lequel permettait de décerner des bourses de 1 000 \$ à 2 000 \$ à la diplomation des élèves ayant contracté des prêts. ▪ Les frais de garde d'enfants admissibles étaient majorés. |

| Administration | Changements aux politiques |
|---------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation annuelle des seuils de revenu, lesquels servaient à déterminer l'admissibilité aux bourses de l'Alberta pour les élèves issus de familles à faible revenu (voir ci-dessous), était mise en œuvre. <p data-bbox="512 460 659 487">En août 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La bourse de l'Alberta pour les élèves issus de familles à faible revenu était lancée [Innovation and Advanced Education (2014)]. Les élèves qui n'avaient pas droit à la bourse d'études canadienne pour élèves de familles à faible revenu étaient admissibles à un montant de 120 \$/mois s'ils étaient inscrits à un programme d'une durée maximale d'un an. <p data-bbox="512 720 659 747">En 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La bourse incitative à l'achèvement des études était abolie [Student Aid Alberta (2015)]. D'après plusieurs examens, cette bourse était mal ciblée, d'où son élimination. La prestation de cette bourse ne reposait ni sur le revenu, ni sur la situation socioéconomique, ni sur les besoins financiers. Elle n'était pas non plus très efficace pour inciter les élèves de niveau postsecondaire à achever leurs études [Advanced Education (2016)]. ▪ La bourse de l'Alberta pour les élèves issus de familles à faible revenu augmentait de plus du double pour passer de 120 \$ à 250 \$/mois d'études [Advanced Education (2016)]. ▪ Il y a eu une bonification des allocations de subsistance. Les allocations de subsistance du gouvernement provincial seraient désormais en phase avec celles du gouvernement fédéral. ▪ Il y a eu un rehaussement des limites des prêts annuels et du maximum des prêts à vie. Ce rehaussement les a fait passer à 7 500 \$/session. ▪ Les prestations d'assurance-emploi, les contributions obligatoires du conjoint ou partenaire et les comptes d'épargne libre d'impôt étaient exclus de l'évaluation de l'admissibilité à la composante provinciale. ▪ Les frais de garde d'enfants admissibles étaient majorés. |
| Saskatchewan | <p data-bbox="512 1554 610 1581">En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement de la Saskatchewan a conçu pour les élèves un cadre d'accessibilité, notamment financière, afin d'aider les apprenants admissibles ayant des besoins financiers à prendre part aux EPS et à les achever. Il lui restait à mettre en œuvre des |

| Administration | Changements aux politiques |
|--------------------------|---|
| | changements concrets en la matière [Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2013)]. |
| Manitoba | <p>En 2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'exemple du gouvernement fédéral dans son aide aux élèves qui peinent à rembourser leurs prêts, le gouvernement du Manitoba instaurait le Programme d'aide au remboursement (PAR), en remplacement de son programme d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette. Il mettait en place l'Étape 1 du PAR, l'Étape 2 du PAR et le PAR pour les emprunteurs ayant une incapacité permanente. <p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Manitoba abaissait le taux d'intérêt sur les prêts d'études de la province pour le fixer au taux préférentiel. <p>En novembre 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Manitoba supprimait l'intérêt sur la composante provinciale de tous les prêts d'études de la province. De plus, il retirait du formulaire de demande de prêt d'études un critère d'admissibilité selon lequel les élèves propriétaires d'un véhicule d'une valeur supérieure à 10 000 \$ étaient jugés inadmissibles à un prêt d'études [Gouvernement du Manitoba (2014)]. |
| Québec | <p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a eu un accroissement des frais de subsistance de tous les prestataires du programme d'aide financière aux études. |
| Nouveau-Brunswick | <p>En 2011-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les contributions parentales et des conjoints étaient rétablies. <p>En 2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiants de famille à faible revenu était mise en œuvre. Les élèves qui répondaient aux critères d'admissibilité à la Bourse fédérale pour étudiants à faible revenu et dont les besoins n'étaient pas complètement satisfaits faisaient l'objet d'une évaluation automatique pour recevoir jusqu'à 3 000 \$/année scolaire. <p>En 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a eu pour tous les demandeurs une bonification de la Bourse du Nouveau-Brunswick : celle-ci est passée de 90 \$ à 130 \$/semaine d'études. <p>En 2015-2016 :</p> |

| Administration | Changements aux politiques |
|-------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a eu l'élimination de l'évaluation du revenu des parents et du conjoint dans le calcul de l'admissibilité aux prêts d'études du Nouveau-Brunswick. ▪ Le 1^{er} janvier 2016, le Programme de rabais sur les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick était éliminé. Ceux qui y avaient droit pouvaient, jusqu'au 31 décembre 2015, soumettre leurs crédits d'impôt en vue du rabais sur les droits de scolarité de 2014. |
| Île-du-Prince-Édouard | <p>En 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial éliminait les intérêts sur les prêts d'études [Mitchell (2014)]. <p>En 2015-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les prêts d'études de la province étaient bonifiés pour passer de 165 \$ à 175 \$/semaine d'études. |
| Nouvelle-Écosse | <p>En 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bourse de 1 283 \$ était offerte à chaque élève des universités de la Nouvelle-Écosse. ▪ L'allocation d'aide hebdomadaire augmentait pour se fixer à 170 \$/semaine. De plus, les élèves recevaient désormais 35 % de leur aide financière sous forme de bourses non remboursables. ▪ Le plafond de la dette instauré par le gouvernement provincial limitait le montant de la dette d'études à un maximum de 28 560 \$, en baisse de 36 % [Labour and Advanced Education (2012)]. <p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'allocation d'aide hebdomadaire augmentait pour se fixer à 180 \$/semaine. Les élèves recevaient désormais 40 % de leur aide financière sous forme de bourses non remboursables. <p>En 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial éliminait les intérêts sur les prêts d'études [Mitchell (2014)]. |
| Terre-Neuve-et- Labrador | <p>En 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial augmentait le montant des bourses pour le fixer à 100 \$/semaine (et ramenait à 40 \$/semaine le maximum des prêts hebdomadaires) à l'intention des élèves aux études dans un établissement d'enseignement désigné à Terre-Neuve-et-Labrador, des élèves des cycles supérieurs et des élèves aux études à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador parce que le programme d'études n'était pas offert dans la province. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En ce qui concerne les élèves qui n'avaient pas droit à la bourse provinciale bonifiée, il restait le financement au moyen de l'aide financière provinciale combinant prêts et bourses (60 \$ sous forme de prêts et 80 \$ sous forme de bourses, ce qui donne un financement provincial maximal de 140 \$/semaine). <p data-bbox="512 494 616 523">En 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial augmentait le montant maximal des bourses pour le fixer à 140 \$/semaine (et ramenait à 0 \$/semaine les prêts hebdomadaires) à l'intention des élèves aux études dans un établissement d'enseignement désigné à Terre-Neuve-et-Labrador, des élèves des cycles supérieurs et des élèves aux études à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador parce que le programme d'études n'était pas offert dans la province. <p data-bbox="512 798 616 827">En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement provincial ramenait à 100 \$/semaine le montant maximal des bourses (et portait à 40 \$/semaine le montant des prêts hebdomadaires) à l'intention des élèves aux études dans un établissement d'enseignement désigné à Terre-Neuve-et-Labrador, des élèves des cycles supérieurs et des élèves aux études à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador parce que le programme d'études n'était pas offert dans la province. ▪ Dans le cas des élèves de l'extérieur de la province qui ne satisfaisaient pas aux critères de la bourse provinciale, il restait du financement sous forme de prêts d'études provinciaux, jusqu'à concurrence de 140 \$/semaine. |
| Yukon | Nous n'avons pas trouvé de données sur les changements aux politiques au cours de cette période. |
| Territoires du Nord-Ouest | <p data-bbox="512 1281 616 1311">En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Subvention supplémentaire pour élève célibataire augmentait pour se situer à 850 \$/mois pendant un maximum de 12 sessions. ▪ De plus, les élèves non autochtones étaient également admissibles à un prêt accru pouvant faire l'objet d'une remise — 850 \$/mois — équivalant à une session pour chaque année de scolarité menée à bien aux Territoires du Nord-Ouest (de la 1^{re} à la 12^e année). <p data-bbox="512 1586 616 1615">En 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La subvention de base pour aider à payer les droits de scolarité s'est accrue pour se situer à 2 400 \$/session pendant que celle pour aider à payer les manuels scolaires a augmenté pour passer à 550 \$/session. |

| Administration | Changements aux politiques |
|----------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Le plafond quant au nombre de sessions pour lesquelles les élèves étaient admissibles à un financement était retiré. |
| Nunavut | <p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un délai de grâce de 30 jours est accordé relativement aux demandes tardives. <p>En 2014, de nouveaux changements ont été apportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ils ont permis de tirer au clair les types de revenus ou de financement à l'externe qui ont des retombées sur l'admissibilité des demandeurs au financement. Ils ont permis de préciser ce qui est couvert par les allocations de déplacement du Programme d'AFEN |

Règlements sur les droits de scolarité

La SRSA a documenté, dans la mesure du possible, les règlements provinciaux liés aux hausses des droits de scolarité. Parmi ces règlements, il y a des gels qui maintiennent les droits de scolarité à des niveaux fixes et des plafonds qui limitent les hausses.

Tableau 6 : Chronologie du gel des droits de scolarité par province, 1995-2015

| Administration | Règlements sur les droits de scolarité |
|----------------------|---|
| Ontario | <p>1995-1998 : Aucun règlement sur les droits de scolarité</p> <p>1999-2003 : La hausse des droits de scolarité est plafonnée à 2 %</p> <p>2003-2004 : Début du gel des droits de scolarité</p> <p>2004-2005 : Gel des droits de scolarité au niveau de 2003-2004</p> <p>2005-2012 : La hausse des droits de scolarité est plafonnée à 5 %</p> <p>2012-2015 : Aucune donnée sur la réglementation des droits de scolarité</p> |
| Colombie-Britannique | <p>1995 : Début du gel des droits de scolarité</p> <p>1996-2002 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 1995-1996</p> <p>2002-2005 : Déréglementation des droits de scolarité</p> <p>2005-2015 : Les hausses des droits de scolarité sont plafonnées au taux d'inflation</p> |
| Alberta | 1995-2003 : La réglementation des droits de scolarité s'établit en moyenne à 30 % des coûts de prestation des programmes |

| Administration | Règlements sur les droits de scolarité |
|--------------------------|---|
| | <p>2004 : Début du gel des droits de scolarité</p> <p>2005-2006 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 2004-2005</p> <p>2006-2013 : Les hausses des droits de scolarité sont plafonnées au taux d'inflation</p> <p>2014-2015 : Début du gel des droits de scolarité, ce qui les maintient au niveau de 2014-2015 au moins jusqu'en 2017</p> |
| Saskatchewan | <p>1995-2004 : Aucun règlement sur les droits de scolarité</p> <p>2004-2005 : Début du gel des droits de scolarité</p> <p>2005-2008 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 2004-2005</p> <p>2009-2015 : La hausse des droits de scolarité est plafonnée à 3 %</p> |
| Manitoba | <p>1995-1999 : Aucune donnée sur la réglementation des droits de scolarité</p> <p>2000-2001 : Les droits de scolarité sont réduits de 10 % par rapport aux niveaux de 1999-2000; le gel des droits de scolarité s'amorce</p> <p>2001-2009 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 2000-2001</p> <p>2009-2015 : La hausse des droits de scolarité est plafonnée à 4,5 %</p> |
| Québec | <p>1995-2006 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 1994-1995</p> <p>2007-2012 : Dégel des droits de scolarité</p> <p>2013-2016 : Indexation annuelle des droits de scolarité</p> |
| Nouveau-Brunswick | <p>Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas de pouvoir réglementaire sur les droits de scolarité, mais les universités ont tendance à respecter ses recommandations à cet égard.</p> <p>1995-2006 : Aucun règlement sur les droits de scolarité</p> <p>2007-2008 : Début du gel des droits de scolarité</p> <p>2008-2011 : Les droits de scolarité sont concrètement gelés aux niveaux de 2007-2008 puisque le gouvernement provincial a prévu une bourse en lien avec les droits de scolarité</p> <p>2011-2012 : Il est recommandé de majorer de 200 \$ les droits de scolarité.</p> <p>2012-2013 : Il est recommandé de majorer de 175 \$ les droits de scolarité.</p> <p>2013-2014 : Il est recommandé de majorer de 150 \$ les droits de scolarité.</p> <p>2014-2015 : Il est recommandé de majorer de 3 % les droits de scolarité.</p> |

| Administration | Règlements sur les droits de scolarité |
|---------------------------|--|
| | 2015-2016 : Il est recommandé de geler les droits de scolarité au niveau de 2014-2015 |
| Île-du-Prince-Édouard | Aucune donnée à ce sujet |
| Nouvelle-Écosse | 1995-2010 : Aucun règlement sur les droits de scolarité 2011-2015 : La hausse des droits de scolarité est plafonnée à 3 % 2015-2016 : Le plafond des droits de scolarité est retiré |
| Terre-Neuve | Université Memorial : <ul style="list-style-type: none">■ 1995-2000 : Aucun règlement sur les droits de scolarité■ 2001 : Les droits de scolarité sont réduits de 10 % par rapport aux niveaux de 1999-2000; le gel des droits de scolarité s'amorce■ 2002-2004 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 2001 College of the North Atlantic : <ul style="list-style-type: none">■ 1995-1998 : Aucun règlement sur les droits de scolarité■ 1998-1999 : Début du gel des droits de scolarité■ 1999-2004 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 1998-1999 2004-2005 : Début du gel des droits de scolarité dans les deux établissements d'enseignement 2005-2015 : Gel des droits de scolarité aux niveaux de 2004-2005 dans les deux établissements d'enseignement |
| Yukon | Aucune donnée |
| Territoires du Nord-Ouest | En vertu de la <i>Loi sur le Collège Aurora</i> , la hausse des droits de scolarité nécessiterait l'approbation ministérielle pour maintenir l'accessibilité des établissements d'enseignement postsecondaire publics des Territoires du Nord-Ouest [Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2018)]. Tout au long de la période, les niveaux suivants des droits de scolarité sont approuvés : 1995-2000 : 1 250 \$/session 2000-2005 : 1 750 \$/session 2006-2014 : 1 925 \$/session 2015 : 2 400 \$/session |
| Nunavut | 1995-2014 : Aucun règlement sur les droits de scolarité |

| Administration | Règlements sur les droits de scolarité |
|----------------|--|
| | 2014-2015 : Les droits de scolarité sont majorés de 86 %, jusqu'à concurrence de 6 855 \$/année pour les droits de scolarité, les manuels scolaires et les autres frais. |
| | 2015-2016 : Aucun règlement sur les droits de scolarité |

Comme le montre le tableau 6, le gouvernement de l'Ontario a gelé les droits de scolarité une seule fois au cours de la période, lorsqu'il a maintenu les droits de scolarité de 2004-2005 au niveau de ceux de 2003-2004. Il a eu davantage tendance à recourir à des plafonds de hausse des droits de scolarité, au moyen desquels il a plafonné les hausses à 2 % de 1999 à 2003 puis à 5 % de 2005 à 2012. À titre de comparaison, les droits de scolarité en Ontario n'étaient pas aussi lourdement réglementés que ceux de plusieurs autres provinces. Fait à souligner, pendant ce temps au Québec, la réglementation des droits de scolarité a beaucoup servi à maîtriser les coûts des EPS. Idem à Terre-Neuve-et-Labrador, où les droits de scolarité étaient fortement réglementés; là-bas, au moins un établissement d'enseignement postsecondaire sur deux a gelé les droits de scolarité de 1998-1999 à 2015-2016. De 1995 à 2016, le gouvernement de l'Alberta a réglementé les droits de scolarité dans une certaine mesure. Il a maintenu les droits de scolarité de 2005-2006 au niveau de ceux exigés en 2004-2005, puis ceux de 2015-2016 au niveau des droits exigés en 2014-2015, après quoi il a instauré des hausses réglementées. De plus, dans trois autres provinces, les droits de scolarité ont été davantage réglementés qu'en Ontario : en Colombie-Britannique, on a gelé les droits de scolarité au cours des cinq premières années de la période puis plafonné les hausses au cours des 10 années suivantes, pendant qu'en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, on a réglementé les droits de scolarité par un gel ou un plafond des hausses durant la deuxième moitié de la période. À l'opposé, en Nouvelle-Écosse et au Nunavut, on s'est servi de la réglementation des droits de scolarité encore moins souvent qu'en Ontario : au cours des 20 dernières années, il y a eu plafonnement des hausses des droits de scolarité dans une certaine mesure et pendant une courte période.

Un examen systématique des 20 dernières années

La section précédente présentait une comparaison par période entre l'Ontario et les autres administrations. Aux fins de l'analyse subséquente du projet, il sera utile de brosser un tableau d'ensemble du contexte des politiques d'AFE au Canada au cours des 20 dernières années, en comparant l'Ontario avec les autres provinces ou territoires. Pour faciliter cette comparaison, la SRSA a réparti les changements aux politiques répertoriés aux tableaux 1 à 6 dans les quatre catégories suivantes, selon la mesure dans laquelle ils pouvaient vraisemblablement influer sur l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu :

- **Les mesures directes visant à accroître l'accès des élèves issus de familles à faible revenu (en vert dans le graphique 1) :** Les mesures incluses consistent en des bourses non remboursables destinées précisément aux élèves issus de familles à faible revenu. Il est prévu que ces mesures sont celles qui

influeront le plus, car elles rehausseront directement l'accessibilité financière des élèves issus de familles à faible revenu aux EPS, ce qui accroît leur accès.

- **Les mesures directes pour réduire les coûts initiaux des EPS (en jaune dans le graphique 1)** : Les mesures de cette catégorie comprennent, entre autres, les augmentations du montant initial, les subventions non remboursables, le gel des droits de scolarité et les paiements fixes des droits de scolarité. Bien que ce type d'aide puisse être universel sans porter particulièrement sur les familles à faible revenu, il est attendu que ses effets seront considérables sur l'accès aux EPS des élèves issus de familles à faible revenu parce que ces derniers sont tout particulièrement sensibles au prix et à la diminution des coûts initiaux.
- **Les mesures directes pour réduire les besoins insatisfaits (en rouge dans le graphique 1)** : Il y a notamment dans cette catégorie les hausses au montant maximal des prêts ou des bourses, l'accroissement de l'exonération du revenu gagné en période d'études, la réduction des contributions parentales et les augmentations aux allocations de subsistance mensuelles. L'objet de telles mesures ne cible peut-être pas des catégories de revenu en particulier, mais il est prévu que leurs répercussions seront considérables sur la capacité des élèves à gérer leurs flux de trésorerie : ce facteur intervient potentiellement dans la décision des élèves issus de familles à faible revenu de se consacrer à des EPS.
- **Les mesures indirectes pour réduire les coûts ou les besoins insatisfaits (en bleu dans le graphique 1)** : Cette catégorie englobe notamment les mesures liées à l'exemption d'intérêts, aux périodes d'exonération des intérêts, à la réduction de la dette et à l'aide au remboursement. Peut-être que ces mesures ne favorisent pas la situation financière des élèves aux études, mais elles jouent un rôle important dans la diminution des coûts globaux des EPS et peuvent donc influer sur l'accès des élèves issus de familles à faible revenu aux EPS.

Le graphique 1 présente le sommaire de la chronologie de ces changements aux politiques par catégorie et montre comment le gouvernement de l'Ontario s'est servi d'une gamme plus vaste de mesures politiques que les autres administrations provinciales pour fournir une aide financière aux élèves de 1995-1996 à 2015-2016. Fait à souligner, en 2005-2006, les quatre types de mesures politiques ont été mis en œuvre. Le gouvernement de l'Alberta est probablement la seule autre administration provinciale qui a employé une gamme comparable d'initiatives politiques pour appuyer financièrement les élèves aux EPS. De plus, le gouvernement de l'Ontario s'est mis à recourir d'entrée de jeu ou presque, en 2005-2006, aux mesures qui visent directement les élèves issus de familles à faible revenu (les cases en vert). En Alberta, à titre d'exemple, ces programmes ont été mis en œuvre en 2013-2014 et en 2015-2016.

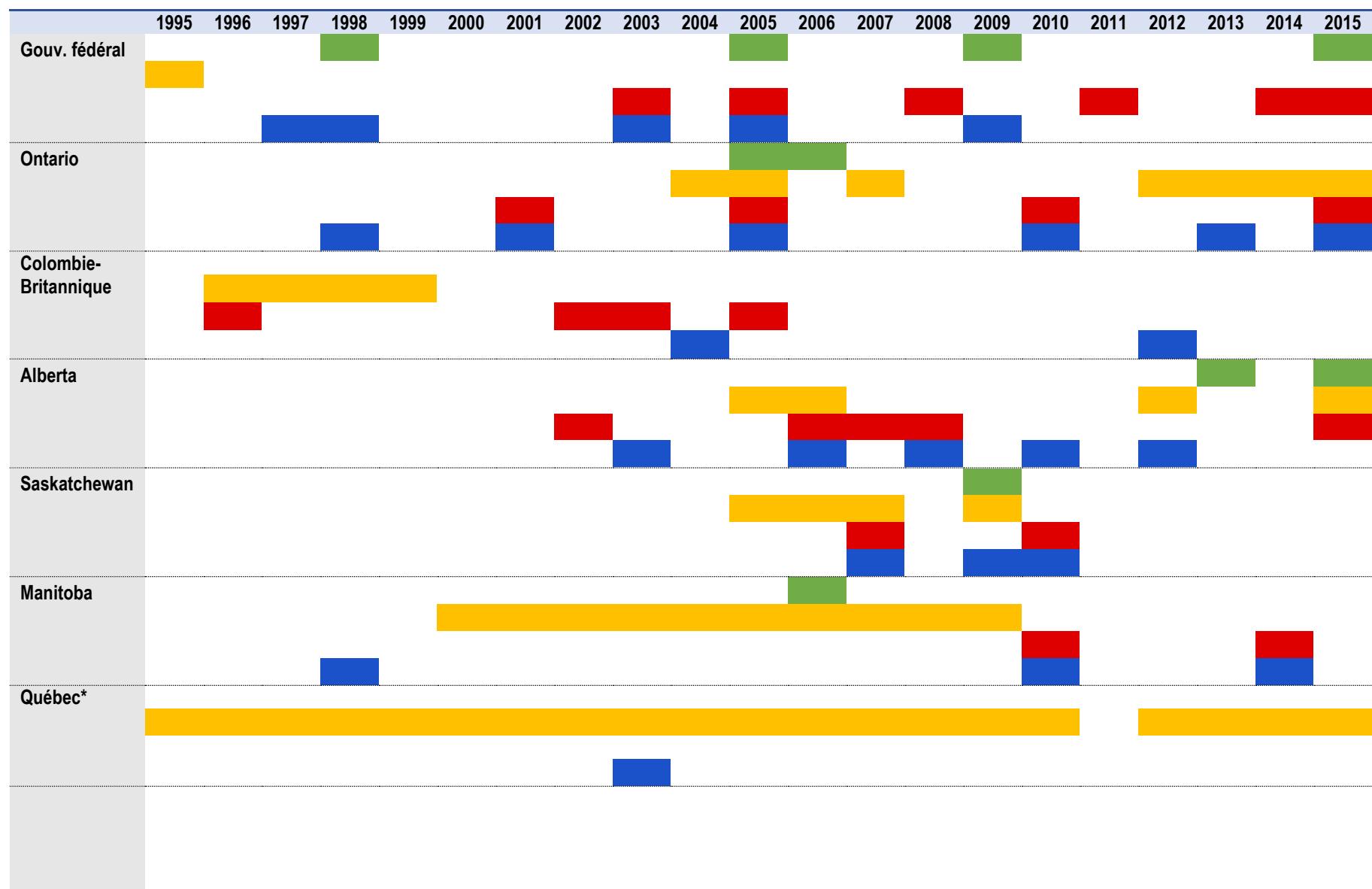
En ce qui concerne les règlements sur les droits de scolarité, le gouvernement de l'Ontario ne disposait pas d'une réglementation exhaustive en la matière, comparativement aux autres administrations provinciales.

Pendant que le gel des droits de scolarité s'est prolongé au Manitoba, en Colombie-Britannique, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement de l'Ontario a eu tendance à réduire les coûts initiaux des élèves par le recours à d'autres mesures directes. À titre d'exemple de telles mesures en Ontario, il y a eu l'instauration de la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario à l'intention des élèves issus de familles dont le revenu annuel est inférieur à 160 000 \$.

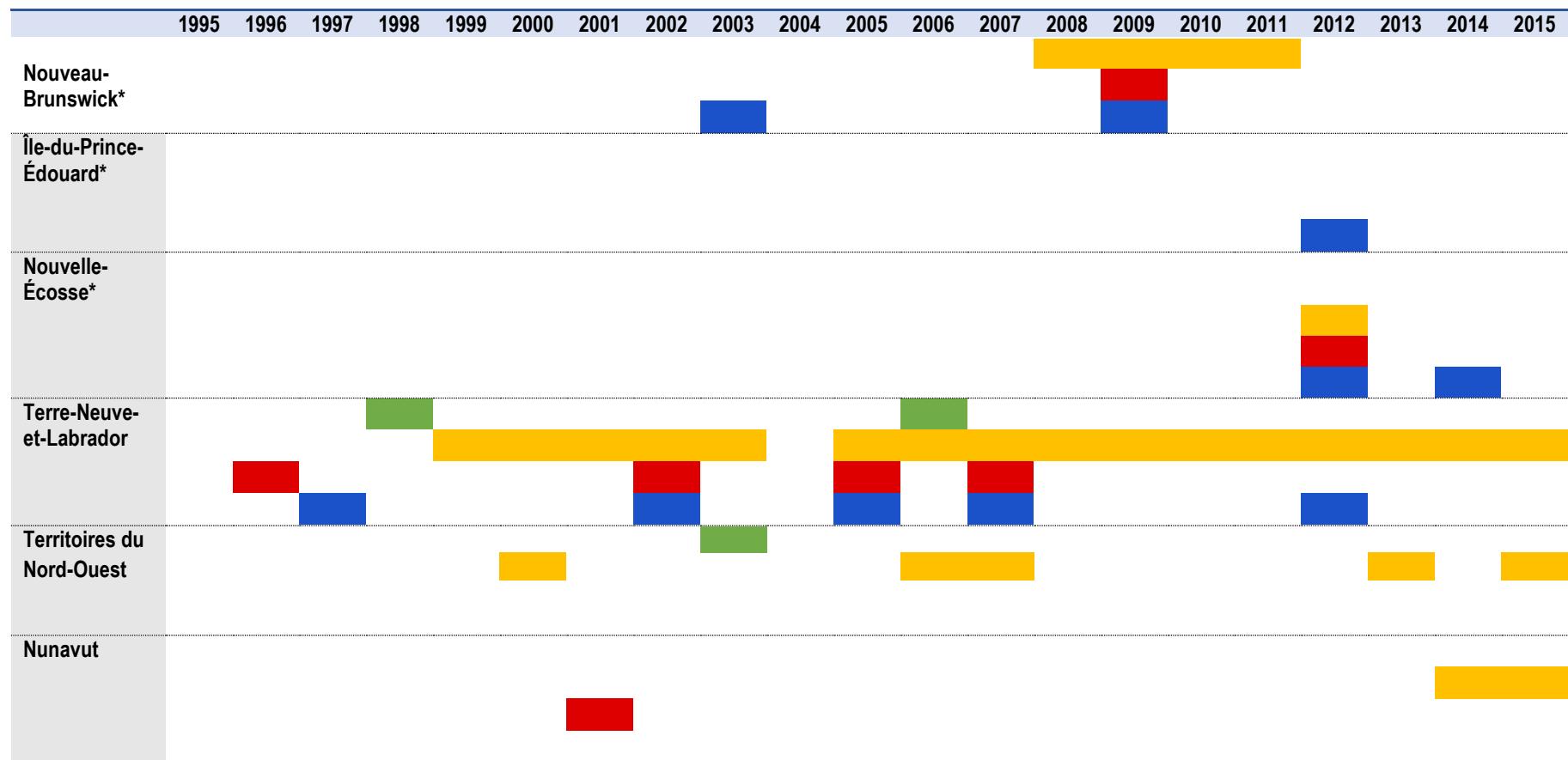
Enfin, tout au long de la période à l'étude, la mise en œuvre des mesures directes visant à réduire les besoins insatisfaits (en rouge) et des mesures indirectes visant à réduire les coûts ou les besoins insatisfaits (en bleu) en Ontario avait tendance à être simultanée. À l'inverse, en Colombie-Britannique, on a semblé se pencher davantage sur la réduction des besoins insatisfaits durant la première moitié de la période à l'étude, puis on a instauré un nombre accru de changements aux mesures indirectes durant la deuxième moitié de cette période.

Somme toute, si ce sont l'aide financière aux études et les politiques sur les droits de scolarité qui interviennent le plus dans le rapport entre l'accès et le revenu familial, nous pourrions nous attendre à observer une fluctuation de l'accès en fonction de différentes mesures à différentes périodes. Le ratio familles à faible revenu-familles à revenu élevé dans l'accès aux EPS devrait fluctuer à la suite de changements majeurs apportés aux mesures directes de soutien axées sur les familles à faible revenu. Les tendances relevées dans le graphique 1 donnent à penser que de telles fluctuations seraient davantage perceptibles en Ontario que dans les autres provinces, en raison des changements apportés aux politiques ontariennes depuis 2005. En ce qui touche l'Alberta, de tels changements propices à l'accès des familles à faible revenu s'amorcerait beaucoup plus récemment. Comparativement aux autres administrations, les familles à faible revenu et à revenu élevé en Ontario pourraient bénéficier d'un accès élargi grâce aux vastes mesures instaurées depuis 2012 afin d'amoindrir les coûts des EPS. Un tel changement serait constaté en Colombie-Britannique au début de la période de 20 ans de même qu'au Manitoba au cours de la période intermédiaire de 10 ans, mais dans une moindre mesure dernièrement. La mise à l'essai empirique de ces hypothèses aura lieu à la seconde phase du projet.

Graphique 1 : Changements aux politiques qui, de nature, sont fondés sur les besoins, par province, 1995 à 2015



Participation aux études postsecondaires et revenu des ménages



Nota : (*) Les données relatives à ces administrations sont relativement plus limitées que les autres.

- Les mesures directes visant à accroître l'accès des élèves issus de familles à faible revenu : des bourses aux élèves issus de familles à faible revenu.
- Les mesures directes pour réduire les coûts : des subventions pour aider à payer les droits de scolarité, le gel des droits de scolarité, le paiement fixe des droits de scolarité, l'augmentation des bourses et la réduction des prêts.
- Les mesures directes pour réduire les besoins insatisfaits : la hausse au montant maximal des prêts, l'exonération du revenu gagné en période d'études, la réduction des contributions parentales, l'augmentation des besoins évalués.
- Les mesures indirectes de réduction des coûts ou des besoins insatisfaits : l'exemption d'intérêts, la période d'exonération des intérêts, la réduction de la dette, l'aide au remboursement, la réduction des prêts

Une analyse quantitative de la participation aux études postsecondaires

L'analyse quantitative de la SRSA fait appel à des microdonnées provenant de quatre cycles de données du Recensement du Canada (les données de 1996, de 2001, de 2006 et de 2016 obtenues à partir du questionnaire dit « détaillé ») et de l'Enquête nationale auprès des ménages réalisée en 2011 (une enquête volontaire fondée sur le Recensement de 2011 avec un questionnaire dont la conception s'apparente au questionnaire détaillé). L'analyse se penche sur les élèves qui sont *potentiellement* de niveau postsecondaire, à savoir les jeunes qui avaient tout juste obtenu leur diplôme d'études secondaires au cours de l'année précédent l'enquête. Elle permet d'examiner en quoi la PEPS varie selon le revenu familial, les caractéristiques des élèves et des familles, l'année et la province. L'analyse porte sur les six questions de recherche suivantes afin de déterminer le rapport entre la PEPS et le revenu au fil du temps en ce qui touche les changements apportés aux politiques provinciales :

1. Quel est le rapport entre le revenu du ménage et la PEPS en Ontario et ailleurs au Canada?
2. Quel est le rapport entre les autres indicateurs de la SSE des familles et la PEPS en Ontario et ailleurs au Canada?
3. En quoi les résultats des dernières années se comparent-ils aux tendances historiques qui remontent au milieu des années 1990?
4. Quelles sont les caractéristiques des élèves issus de milieux économiques défavorisés?
5. Ces caractéristiques coïncident-elles partiellement avec celles des élèves qui, ordinairement, ne font pas d'études postsecondaires?
6. Comment les changements apportés aux politiques en Ontario depuis le milieu des années 1990 – particulièrement ceux qui touchaient l'aide financière aux étudiants – ont-ils influencé le lien entre le revenu des ménages et les taux de participation aux études postsecondaires?

L'analyse des données commence par une simple représentation du rapport. La SRSA a entrepris une analyse bidimensionnelle entre la PEPS, le revenu des ménages, les indicateurs des caractéristiques des élèves et la situation socioéconomique des familles dans chaque province et chacun des cinq cycles de données. Les résultats permettent de répondre en partie aux trois premières questions de recherche. L'analyse permet également de calculer des statistiques bidimensionnelles entre la situation de faible revenu, le revenu des ménages, les indicateurs des caractéristiques des élèves et la situation socioéconomique des familles, dans chaque province et chacun des cinq cycles de données afin de répondre à la question de recherche numéro 4.

Il est prévu que certaines caractéristiques liées au revenu (comme le niveau de scolarité des parents) se rapporteront également à la PEPS des jeunes. Pour isoler l'effet marginal du revenu familial sur la PEPS, il faut cerner et neutraliser les facteurs communs de confusion. La comparaison des résultats de toutes les analyses bidimensionnelles nous permet de répondre à la question de recherche numéro 5 et de formuler la spécification de l'analyse multidimensionnelle subséquente.

Le modèle d'analyse multidimensionnelle regroupe les cinq cycles d'échantillons afin d'évaluer : a) les niveaux de PEPS entre les provinces et dans le temps; b) la mesure dans laquelle la participation varie en fonction du revenu dans chaque province et dans le temps, et ce, tout en neutralisant diverses caractéristiques démographiques et de la situation socioéconomique au moyen de régressions linéaires. Le modèle de régression permet de prédire en quoi la PEPS (qui figure du côté gauche de la régression comme variable dépendante) varie par rapport aux changements au revenu *et* aux caractéristiques démographiques *et à* la situation socioéconomique (qui se trouvent du côté droit à titre de variables indépendantes). Il permet d'évaluer les coefficients des caractéristiques démographiques et de la situation socioéconomique qui témoignent de l'élément du rapport entre les indicateurs de la PEPS et de la SSE des familles, en Ontario et ailleurs au Canada, lequel est indépendant des différences dans le revenu familial. Les coefficients évalués fournissent donc les dernières parties des réponses aux questions de recherche 1 et 2.

Les changements au taux moyen de PEPS corrigé par régression des personnes dont le revenu familial est le plus faible, chaque année et dans chaque province, permettront de révéler en quoi les politiques d'accès aux EPS du gouvernement de l'Ontario ont influé sur la PEPS en 20 ans, depuis le milieu des années 1990, comparativement à celles des autres administrations provinciales. Les coefficients de régression du revenu chaque année et dans chaque province montreront également l'évolution du rapport entre le revenu et la PEPS en Ontario et dans les autres provinces durant la période à l'étude. Les résultats permettront de répondre à la question de recherche numéro 3 et, de concert avec les changements aux politiques documentés dans la première partie de l'étude, de formuler la réponse du rapport à la question de recherche définitive.

Dans la sous-section suivante, les sources des données utilisées dans l'analyse quantitative sont décrites. Elles sont suivies des résultats de l'analyse bidimensionnelle. Dans la quatrième sous-section se trouvent les résultats de l'analyse multidimensionnelle et les réponses à cinq des six questions de recherche. Dans la dernière sous-section, il y a un sommaire des constatations et une analyse des répercussions.

Sources des données

Les ensembles de données du Recensement sont représentatifs de la population canadienne au moment où ils sont recueillis. Par conséquent, les variations dans la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire entre les provinces et territoires à chaque période devraient témoigner des différences entre les administrations quant à l'influence exercée sur la PEPS, pendant que les variations de 1996 à 2016 dans chaque administration devraient également témoigner de l'influence exercée par les changements aux

facteurs démographiques, aux facteurs économiques et aux politiques au niveau postsecondaire au fil du temps.

Le recours à de tels ensembles de données présente trois grands avantages. Premièrement, hormis l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) réalisée en 2011, les taux de réponse au Recensement sont extrêmement élevés et les données qui en découlent sont jugées de très grande qualité sur le plan de la couverture et de la représentation. Deuxièmement, chacun des cinq ensembles de données présente de nombreuses observations, ce qui signifie que les statistiques produites sont d'une excellente efficacité statistique pour faciliter le discernement des différences minimes. Troisièmement, les ménages constituent l'unité d'échantillonnage de ces données et englobent tous les particuliers qui en font partie. Étant donné que la formulation des questions du Recensement est faite avec grand soin, l'analyse permet de cerner les détails des parents et des frères et sœurs dans la famille d'un élève.

Toutefois, l'utilisation de ces données pose problème dans une certaine mesure. Premièrement, elles donnent un aperçu de la population canadienne au cours de la semaine de référence au mois de mai de l'année de recensement (habituellement après la session d'hiver dans les programmes d'études postsecondaires), de sorte que la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire n'est pas saisie avec exactitude. En 1996 et en 2001, les répondants étaient seulement tenus d'indiquer s'ils avaient fréquenté un établissement d'enseignement entre le mois de septembre de l'année précédente et le mois de mai de l'année de recensement. Il n'y a pas de données permettant de préciser si les répondants fréquentaient une école secondaire ou un établissement d'enseignement postsecondaire. La seule façon de déduire la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire, c'est de jumeler les données sur la fréquentation scolaire avec les données sur la durée des études postsecondaires terminées (dans les cas où la durée est supérieure à la valeur zéro) saisies dans l'enquête. À partir de 2006, on a apporté des changements à l'outil : les répondants ont dû préciser le type de programme d'études qu'ils ont suivi. Les différences en question risquent donc de modifier le pourcentage de fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire en 2006. Deuxièmement, Statistique Canada a procédé à une validation croisée de ces microdonnées à partir des données tirées de l'Enquête sur la population active pour constater ensuite que certains adultes âgés avaient déclaré une fréquentation scolaire surévaluée parce qu'ils avaient mal interprété la question, croyant lire ce qui suit : « Avez-vous déjà suivi un programme d'études? » La fiabilité quant à la saisie de la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire par les personnes qui ne sont plus en âge scolaire peut donc être remise en question. Troisièmement, les régimes de codage des industries et des professions ont été modifiés en 2001, de sorte que la Classification type des industries (CTI) et la Classification type des professions (CTP) sont devenues respectivement le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCI-AN) et la Classification nationale des professions - statistiques (CNP-S). Ces régimes présentent certaines similitudes mais ils ne sont pas en exacte concordance, ce qui empêche le codage constant des données de recensement issues de cycles précédents. Étant donné que le Recensement de 2001 fournit des données sur les industries et les professions selon les

anciens et les nouveaux régimes de codage, il est possible d'imputer les codes des industries et des professions aux données du Recensement de 1996 à l'aide d'une concordance probabiliste (qui neutralise les sous-divisions du recensement) d'après le Recensement de 2001. Enfin, le revenu a été saisi à titre de valeur nominale. Toutefois, la valeur d'un dollar de 2016 diffère de celle d'un dollar de 1996. Cette analyse a permis de convertir la valeur nominale en valeur réelle (en dollars de 2017) par le recours à l'Indice implicite de prix, publié chaque année par Statistique Canada.³

Définition de l'échantillon

Compte tenu du risque de déclaration erronée quant à la fréquentation d'un établissement d'enseignement par des adultes d'âge supérieur à celui typiquement lié aux études postsecondaires et du fait que la majorité des élèves de niveau postsecondaire aient moins de 25 ans, il est prudent de restreindre l'échantillon pour prêter attention au rapport entre le revenu familial et les EPS chez les jeunes que se situent directement dans la tranche type d'âge ayant trait aux études postsecondaires. Malheureusement, les données du recensement et de l'ENM ne permettent de saisir ni l'année d'obtention du diplôme d'études secondaires, ni l'année de fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire au moment du recensement. Dans la définition opérationnelle, nous ne pouvons donc que recourir aux données sur l'âge et faire des suppositions sur l'âge type d'obtention du diplôme d'études secondaires en vue de définir un échantillon d'analyse composé de personnes qui venaient tout juste d'obtenir leur diplôme d'études secondaires au cours de l'année précédant la tenue du Recensement ou de l'ENM.

3 Il est également possible de mettre en application l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour convertir les valeurs nominales en valeurs réelles. Toutefois, dans ce contexte, deux questions sont habituellement liées à l'IPC : Les IPC reflètent les prix des produits et des services utilisés par les consommateurs dans les centres urbains, et il existe plusieurs IPC auxquels sont intégrés divers produits et services. L'inflation de base est habituellement calculée sans tenir compte des prix de l'énergie, ce qui risque vraisemblablement de déboucher sur une minimisation du coût réel de la vie, tout particulièrement chez les personnes à faible revenu. L'Indice implicite de prix recoupe l'ensemble des produits et services achetés par les consommateurs, les entreprises, l'État et les étrangers, mais pas ceux achetés par les importateurs; il englobe donc sans doute certaines fluctuations de prix sans rapport avec le coût de la vie des Canadiens. Par chance, les prix au Canada sont demeurés relativement stables au cours de la période à l'étude, de sorte que le déflateur choisi n'influe pas sur l'essentiel des résultats.

L'échantillon pour fins d'analyse a pour objet d'englober tous les élèves *potentiellement* en première année d'études postsecondaires au sein de familles économiques durant l'année précédent l'enquête en fonction des critères de sélection suivants :⁴

- être membre de la famille économique;
- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent au moment du recensement (ou de l'ENM);
- se situer dans la tranche d'âge où les personnes amorcent habituellement des EPS, en fonction de l'âge calculé en référence au 1^{er} septembre de l'année précédent l'année de l'enquête. Les tranches d'âge diffèrent selon la province ou le territoire et le Recensement :
 - en Ontario : de 18 à 19 ans dans le Recensement de 1996 et le Recensement de 2001 (pour tenir compte de l'année du cours préuniversitaire de l'Ontario), de 17 à 18 ans dans le Recensement de 2006, l'ENM de 2011 et le Recensement de 2016;
 - au Québec : 17 ans (l'âge auquel le diplôme d'études secondaires est habituellement obtenu), tous cycles confondus;
 - ailleurs au Canada : 17-18 ans, tous cycles confondus.

Certaines personnes ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires plus d'une année plus tôt (y compris des personnes qui en étaient à leur deuxième année d'études postsecondaires) se trouveront vraisemblablement dans le créneau de deux ans à l'extérieur du Québec, mais la définition susmentionnée a débouché sur des estimations qui se rapprochent le plus de la population publiée d'élèves de 12^e année (tableau 7). En raison de la taille minime des échantillons, les territoires ne font pas partie de l'analyse.

4 La famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et sont liées entre elles par le sang, le mariage, l'union de fait, l'adoption ou une relation d'accueil. Un couple peut être composé de partenaires de sexe opposé ou de même sexe.

Tableau 7 : Nombre d'élèves en dernière année du secondaire ou diplômés du secondaire par province, établi à l'aide de diverses sources de données

| | Terre-Neuve-et-Labrador | Île-du-Prince-Édouard | Nouvelle-Écosse | Nouveau-Brunswick | Québec | Ontario | Manitoba | Saskatchewan | Alberta | Colombie-Britannique |
|---|-------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|--------|---------|----------|--------------|---------|----------------------|
| À partir des chiffres de Statistique Canada sur les inscriptions | | | | | | | | | | |
| 1999-2000 | 9 084 | 2 205 | 11 682 | 10 281 | 68 484 | 147 741 | 23 013 | 15 060 | 48 819 | 49 905 |
| 2004-2005 | 7 644 | 1 986 | 11 781 | 9 330 | 59 802 | 199 110 | 16 278 | 15 540 | 54 099 | 49 146 |
| 2009-2010 | 6 582 | 1 959 | 11 451 | 9 564 | 61 392 | 223 248 | 15 855 | 14 499 | 59 028 | 50 418 |
| 2014-2015 | 5 898 | 1 749 | 10 194 | 8 577 | 54 366 | 202 605 | 16 698 | 14 703 | 63 993 | 52 545 |
| D'après les calculs de la SRSA | | | | | | | | | | |
| 2000 | 8 155 | 2 005 | 10 245 | 10 105 | 59 980 | 197 345 | 12 580 | 11 800 | 40 270 | 55 935 |
| 2005 | 7 510 | 2 460 | 12 195 | 9 940 | 60 200 | 188 835 | 15 810 | 12 790 | 52 195 | 67 715 |
| 2010 | 7 805 | 2 415 | 13 540 | 10 845 | 69 410 | 231 865 | 18 835 | 15 045 | 58 625 | 74 780 |
| 2015 | 6 925 | 2 215 | 11 100 | 9 495 | 60 800 | 208 080 | 17 455 | 13 275 | 59 055 | 65 635 |

Sources : (1) Tableau 37-10-0007-01 Nombre d'élèves dans les programmes réguliers pour les jeunes, écoles primaires et secondaires publiques, selon l'année d'études et le sexe. (2) Calculs de la SRSA à partir des recensements de 2001, de 2006 et de 2016 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Puisque les élèves du Québec qui aspirent aux études universitaires fréquentent habituellement les CÉGEPs (collèges d'enseignement général et professionnel, lesquels sont considérés comme des établissements non universitaires d'enseignement postsecondaire) pendant deux ans avant d'aller à l'université, leur taux de participation aux études postsecondaires non universitaires est nettement supérieur à celui des autres élèves du Canada pendant que leur taux de fréquentation de l'université est très bas dans le groupe d'âge défini. En raison de leur cheminement particulier en deux étapes vers la fréquentation de l'université, les élèves du Québec sont exclus de l'analyse multidimensionnelle.

Définitions de la participation aux études postsecondaires

Dans le questionnaire détaillé des recensements de 1996 et de 2001 se trouvait la question suivante : « Au cours des huit derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une

école, un collège ou une université? » Celle-ci ne portait pas sur le niveau de scolarité. Compte tenu de l'échantillon étroitement défini de personnes qui sont à l'âge type d'un élève en première année d'EPS comparativement à ceux qui possèdent un certificat ou un diplôme d'études secondaires, il est possible de définir la PEPS en fonction des données du recensement de 1996 et de 2001 comme suit : personne ayant fréquenté une école, un collège ou une université (comme l'atteste la variable ATTendr) et dont la durée des études universitaires (variable PS_UVR) ou collégiales (variable PS_OVR) est non nulle.

Dans le questionnaire du Recensement de 2006, la question de la fréquentation scolaire était passablement modifiée (les recensements subséquents et l'ENM ont utilisé la même structure) : « Cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre depuis septembre 2005? » Le niveau de scolarité figure parmi les choix de réponse. Par conséquent, les indicateurs de la PEPS peuvent découler directement des réponses (comme l'atteste la variable ATTsch). Toutefois, au moyen de la validation croisée avec d'autres sources de données, Statistique Canada a constaté que certaines personnes (tout particulièrement les adultes âgés) ont mal interprété la question, croyant lire ce qui suit : « Cette personne a-t-elle *déjà* fréquenté une école [...] », de sorte que la fréquentation scolaire risquait d'être surévaluée dans les réponses. D'ailleurs, Statistique Canada a formulé une mise en garde relativement à la comparaison des taux de fréquentation scolaire entre ceux calculés à partir des récents recensements ou de l'ENM avec ceux de 2001 ou avant. Compte tenu de l'échantillon étroitement défini qui sert dans cette analyse, il est possible que le changement de question comporte des retombées restreintes dans la comparaison des niveaux de PEPS.

Dérivation des variables de revenu

Les microdonnées provenant des recensements ou de l'Enquête nationale auprès des ménages permettent de saisir le revenu personnel et le revenu familial au cours de l'année civile précédent l'enquête. Les chiffres des revenus sont tous convertis en dollars de 2017 au moyen de déflateurs implicites des prix. Dans les tableaux croisés, les variables du revenu réel sont converties en variables catégoriques. En ce qui concerne la question de recherche numéro 3, il faut définir l'appartenance à un groupe à faible revenu. Puisque les familles nombreuses nécessitent davantage de ressources que les petites familles (toutes choses étant égales par ailleurs) pour satisfaire à leurs besoins de base, il importe de neutraliser les effets de la taille du ménage dans la définition de groupe à faible revenu. Aux fins de la recension des familles à faible revenu, le revenu familial total est rajusté en fonction du facteur de la taille du ménage utilisé dans le calcul de la

mesure de faible revenu.⁵ Les personnes dont le revenu familial ajusté est inférieur au 25^e centile des ménages sont considérées comme membres du groupe au revenu le plus faible.⁶

La variable de revenu employée dans l'analyse multidimensionnelle correspond au revenu réel du reste de la famille (c.-à-d. le revenu familial total sans celui de l'élève potentiellement de niveau postsecondaire), regroupé en unités de 10 000 \$. Étant donné que le revenu risque d'être négatif ou extrêmement élevé chez quelques personnes, le revenu réel du reste de la famille est tronqué par le haut à 20 (ce qui signifie que le revenu supérieur à 200 000 \$ est plafonné à 200 000 \$) et par le bas à 0 (le revenu négatif est supposé correspondre à 0 \$) pour empêcher les valeurs aberrantes d'influer sur les résultats. Puisque les politiques d'aide financière aux études ne sont pratiquement pas pertinentes pour les familles à revenu élevé (supérieur à 200 000 \$/année), il n'est pas déraisonnable de plafonner la gamme des variables du revenu. Il importe également de souligner que Statistique Canada a imposé des règles de dominance relativement aux variables de revenu dans le Recensement de 2016. La troncation par le haut constitue un moyen de faire en sorte que la vie privée des répondants soit pleinement protégée.

Limites de l'analyse

Malgré les efforts considérables déployés pour tirer le plus grand nombre possible de données fiables à partir des données offertes afin de concevoir les effets des changements aux politiques sur l'aide financière aux études, les résultats de l'analyse quantitative sont nécessairement restreints :

- Puisque l'échantillon d'analyse ne permet pas de discerner d'embrée les apprenants adultes, les résultats ne permettent pas de saisir l'expérience vécue par les apprenants adultes.
- L'analyse exclut les territoires en raison de la taille restreinte de leurs échantillons. En théorie, la taille de l'échantillon de l'Île-du-Prince-Édouard suffit pour être intégré à l'analyse multidimensionnelle, mais les résultats paraissent sensibles. L'échantillon du Québec est exclu de l'analyse multidimensionnelle. C'est donc dire qu'une proportion considérable des administrations canadiennes ne font pas partie de l'analyse.
- Bien que l'échantillon d'analyse ait été constitué de façon à s'apparenter étroitement aux diplômés fraîchement émoulus de l'école secondaire au cours de l'année de chaque Recensement du Canada depuis 1996, il n'est pas représentatif des diplômés du secondaire.

5 Essentiellement, le revenu familial est divisé par le facteur ajusté de la taille du ménage, lequel pondère la première personne de la famille comme une unité de 1, la deuxième personne comme une unité de 0,4, chaque adulte suivant comme une unité de 0,4, et chaque enfant suivant comme une unité de 0,3.

6 En règle générale, le seuil de la mesure de faible revenu correspond à la moitié de la médiane du revenu familial ajusté. Toutefois, dans certaines provinces, le nombre de personnes définies comme étant à faible revenu aux termes de la mesure de faible revenu est trop restreint pour faire l'objet d'une déduction. Le recours au 25^e centile garantit l'utilisation d'observations en nombre suffisant dans les analyses.

- Puisque son point de mire se rapporte aux diplômés fraîchement émoulus de l'école secondaire, l'analyse ne permet pas de répondre aux questions concernant la persévérence scolaire au niveau postsecondaire, même si certaines recherches antérieures ont révélé que l'aide financière aux études joue un rôle crucial dans la persévérence scolaire au niveau postsecondaire.
- Étant donné que les décisions relatives à la PEPS ne sont pas forcément chronologiques, l'analyse ne tient pas compte des personnes qui optent pour un cheminement professionnel atypique (comme celles qui ont pris une « année de congé » avant de suivre un programme d'études postsecondaires, celles qui sont retournées à l'école secondaire pendant une année supplémentaire — souvent qualifiée de « tour de piste victorieux » — et celles qui vont étudier à l'étranger). De toute évidence, les résultats sont restreints en ce sens qu'ils prêtent seulement attention aux trajectoires de transition les plus saillantes.
- Certaines des différences entre les provinces quant au contexte ou aux établissements d'enseignement n'étaient toujours pas neutralisées dans l'analyse, même après avoir mis en application des modèles multidimensionnels pour neutraliser l'effet des différences dans les facteurs démographiques et socioéconomiques. Par exemple, l'économie locale et le cycle économique influent vraisemblablement sur la décision relative à la PEPS. Une économie florissante peut détourner les diplômés du secondaire des EPS, tandis qu'une récession peut inciter davantage de personnes à se consacrer à des EPS. Chaque province et territoire détermine sa capacité au niveau postsecondaire, de sorte que les possibilités d'études postsecondaires peuvent être plus nombreuses dans certaines provinces comparativement à d'autres. De plus, la taille des cohortes d'élèves de niveau postsecondaire varie au fil du temps et cette variation peut, d'une année à l'autre, modifier la possibilité relative de faire des études postsecondaires dans une province.
- L'analyse quantitative prend en compte la mesure selon laquelle les tendances de la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire et du revenu corroborent les hypothèses formulées dans la première phase du projet à propos de l'effet des politiques d'aide financière aux études et des changements apportés aux droits de scolarité. Toutefois, il y a probablement un décalage au détriment de l'effet des politiques par rapport à celui des changements aux politiques puisque les cohortes âgées (composées d'élèves de 11^e ou de 12^e année) au moment des changements n'ont peut-être pas assez de temps pour revoir leur décision relative aux études postsecondaires. Il est impossible d'attribuer de façon concluante à une politique en particulier les changements à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire.

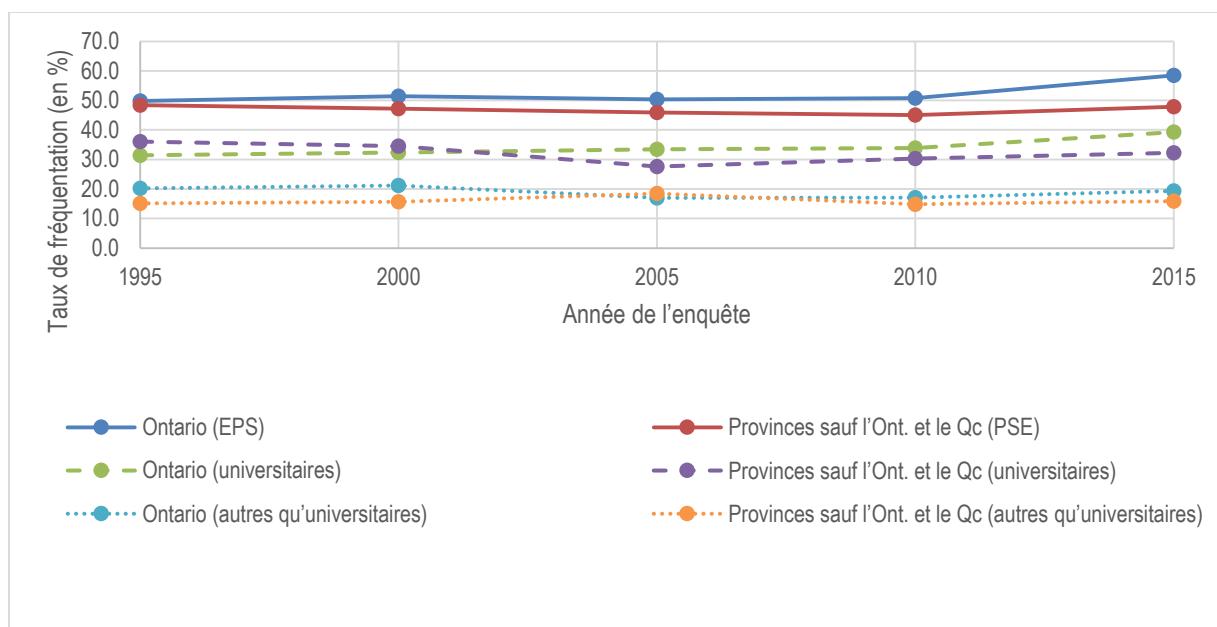
Néanmoins, les tendances quant à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de 1995 à 2005 dans les provinces devraient refléter les tendances générales des changements à l'accessibilité aux études postsecondaires.

Résultats de l'analyse bidimensionnelle

Fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par province et cycle d'enquête

Les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire variaient passablement entre les provinces et les cycles d'enquête. Le graphique 2 montre que le pourcentage d'élèves fraîchement émoulus du secondaire en Ontario et qui avaient participé aux EPS était en progression : il est passé de 49,8 % en 1995 à 58,5 % en 2015. Cette hausse était essentiellement attribuable à la participation aux études universitaires. Hormis l'Ontario et le Québec, les provinces canadiennes ont affiché un faible accroissement de la participation aux études autres qu'universitaires, parallèlement à un recul de la participation aux études universitaires.

Graphique 2 : Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par les diplômés du secondaire, par province et année



Le graphique 2 ne le montre pas, mais le système d'éducation distinct du Québec se reflète également dans les chiffres : le pourcentage de transition vers les EPS non universitaires était élevé (il est passé de 59,3 % en 1995 à 81,9 % en 2015, voir le tableau 10 de l'annexe A), mais le pourcentage de transition vers les EPS

universitaires s'est révélé très faible (en deçà de 2 % dans les cinq cycles, voir le tableau 9 de l'annexe A). Étant donné le rôle exceptionnel joué par le CÉGEP, ces résultats n'ont rien d'étonnant. Quoi qu'il en soit, les différences constatées entre le Québec et l'Ontario quant à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire témoigneront non seulement de l'effet de l'accès différentiel aux EPS selon le revenu, mais des différences structurelles dans les systèmes d'enseignement postsecondaire. En raison des différences substantielles dans sa structure des EPS, le Québec est exclu de l'analyse multidimensionnelle⁷.

Revenu et participation aux études postsecondaires

Le tableau 8 montre qu'en règle générale, les taux de participation aux études postsecondaires augmentent en fonction du revenu du ménage, quelle que soit l'année d'enquête ou la province. Cette tendance est essentiellement mue par la participation aux études universitaires (tableau 9 de l'annexe A). La fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires n'est pas en forte corrélation avec le revenu du ménage en Ontario, ni dans de nombreuses autres provinces (tableau 10 de l'annexe A).

Tableau 8 : Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par province, année et revenu du ménage

| | Ontario | Terre-Neuve-et-Labrador | Île-Prince-Édouard | Nouvelle-Écosse | Nouveau-Brunswick | Manitoba | Saskatchewan | Alberta | Colombie-Britannique | Québec |
|--------------------------------|-------------|-------------------------|--------------------|-----------------|-------------------|-------------|--------------|-------------|----------------------|-------------|
| Dans l'ensemble en 2015 | 58,5 | 56,1 | 61,4 | 54,4 | 53,5 | 46,7 | 45,9 | 41,6 | 51,0 | 82,7 |
| Revenu du ménage en 2015 | | | | | | | | | | |
| 25 000 \$ ou moins | 48,7 | 36,7 | 50,0 | 43,7 | 23,1 | 37,2 | 34,4 | 27,3 | 43,0 | 68,0 |
| 25 001 \$ à 50 000 \$ | 48,2 | 31,1 | 50,0 | 36,1 | 38,9 | 31,0 | 28,7 | 31,5 | 43,1 | 69,1 |
| 50 001 \$ à 75 000 \$ | 51,1 | 42,2 | 43,1 | 45,8 | 43,3 | 40,6 | 31,9 | 34,8 | 45,0 | 76,1 |
| 75 001 \$ à 100 000 \$ | 55,7 | 50,0 | 63,2 | 55,7 | 50,9 | 39,5 | 37,5 | 37,0 | 46,8 | 82,2 |
| 100 001 \$ et plus | 63,6 | 66,0 | 69,7 | 62,1 | 64,4 | 53,1 | 52,8 | 45,0 | 56,0 | 87,9 |
| Dans l'ensemble en 2010 | 50,8 | 48,5 | 49,9 | 45,1 | 53,6 | 44,5 | 39,6 | 41,6 | 47,1 | 79,6 |
| Revenu du ménage en 2010 | | | | | | | | | | |
| 25 000 \$ ou moins | 42,5 | 30,2 | 41,9 | 36,7 | 39,8 | 34,2 | 24,7 | 34,6 | 44,0 | 62,8 |
| 25 001 \$ à 50 000 \$ | 42,6 | 36,5 | 39,4 | 33,3 | 43,5 | 32,2 | 21,5 | 33,9 | 40,8 | 68,3 |

⁷ Une version de l'analyse multidimensionnelle de l'échantillon du Québec inclus s'est révélée très sensible en raison de la taille restreinte de l'échantillon d'élèves québécois allant directement à l'université et des différences substantielles dans les élasticités de revenu entre la participation aux études universitaires et celle aux études postsecondaires autres qu'universitaires dans la province.

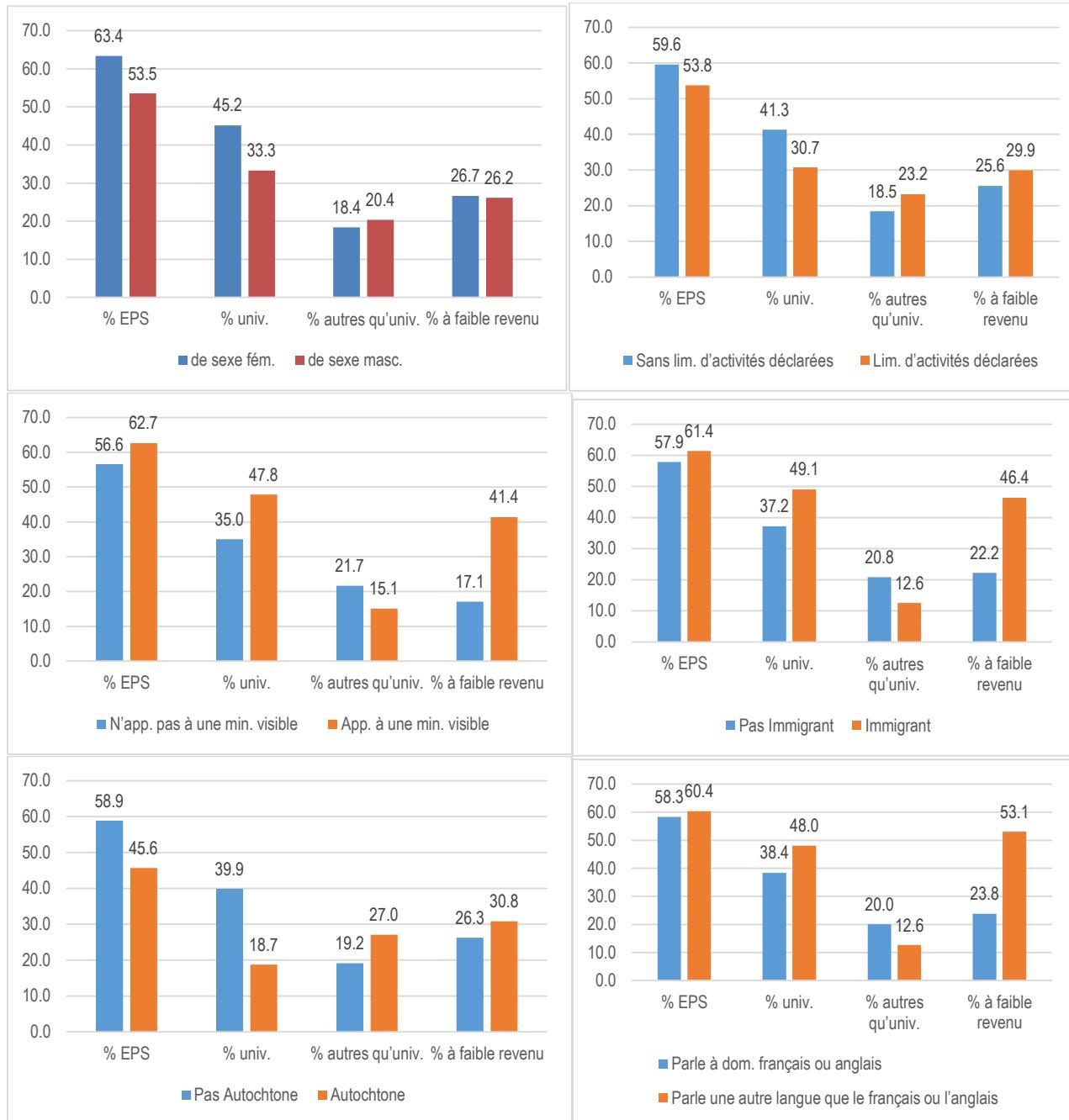
| | Ontario | Terre-Neuve-et-Labrador | Île-du-Prince-Édouard | Nouvelle-Écosse | Nouveau-Brunswick | Manitoba | Saskatchewan | Alberta | Colombie-Britannique | Québec |
|--------------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|-------------|--------------|-------------|----------------------|-------------|
| 50 001 \$ à 75 000 \$ | 46,1 | 40,5 | 60,0 | 36,8 | 48,2 | 38,2 | 30,8 | 34,1 | 44,1 | 75,2 |
| 75 001 \$ à 100 000 \$ | 46,9 | 40,7 | 43,5 | 48,0 | 51,2 | 37,7 | 35,3 | 37,8 | 43,7 | 78,1 |
| 100 001 \$ et plus | 55,4 | 58,4 | 53,7 | 50,0 | 60,8 | 51,1 | 46,3 | 44,8 | 51,0 | 85,4 |
| Dans l'ensemble en 2005 | 50,3 | 52,3 | 51,4 | 52,4 | 53,7 | 46,5 | 45,3 | 41,0 | 46,4 | 74,7 |
| Revenu du ménage en 2005 | | | | | | | | | | |
| 25 000 \$ ou moins | 42,3 | 38,6 | 29,4 | 44,1 | 47,3 | 36,7 | 33,3 | 36,8 | 45,5 | 63,6 |
| 25 001 \$ à 50 000 \$ | 41,0 | 37,0 | 33,9 | 38,2 | 39,8 | 31,4 | 39,0 | 31,4 | 41,0 | 63,7 |
| 50 001 \$ à 75 000 \$ | 45,5 | 42,8 | 45,9 | 42,7 | 50,7 | 40,5 | 37,6 | 32,3 | 40,8 | 67,8 |
| 75 001 \$ à 100 000 \$ | 45,7 | 48,0 | 50,6 | 52,8 | 51,1 | 42,3 | 41,0 | 34,1 | 41,8 | 73,0 |
| 100 001 \$ et plus | 54,9 | 66,9 | 61,0 | 61,4 | 62,0 | 53,3 | 50,3 | 45,1 | 50,9 | 81,9 |
| Dans l'ensemble en 2000 | 51,4 | 57,8 | 51,6 | 55,4 | 51,5 | 48,4 | 48,2 | 41,9 | 46,6 | 61,4 |
| Revenu du ménage en 2000 | | | | | | | | | | |
| 25 000 \$ ou moins | 44,1 | 45,8 | 26,8 | 39,7 | 46,1 | 36,6 | 41,6 | 34,8 | 44,0 | 51,4 |
| 25 001 \$ à 50 000 \$ | 44,1 | 49,1 | | 40,9 | 41,6 | 36,2 | 44,1 | 29,4 | 39,0 | 54,5 |
| 50 001 \$ à 75 000 \$ | 46,6 | 48,6 | 43,2 | 49,7 | 44,9 | 47,1 | 43,7 | 37,5 | 42,6 | 56,6 |
| 75 001 \$ à 100 000 \$ | 49,1 | 59,5 | 51,4 | 58,9 | 46,2 | 45,9 | 41,9 | 36,8 | 44,8 | 59,3 |
| 100 001 \$ et plus | 55,0 | 69,5 | 65,4 | 63,5 | 62,1 | 52,7 | 53,1 | 46,0 | 50,6 | 68,4 |
| Dans l'ensemble en 1995 | 49,8 | 51,2 | 55,7 | 55,8 | 47,2 | 50,2 | 49,8 | 44,0 | 48,5 | 60,0 |
| Revenu du ménage en 1995 | | | | | | | | | | |
| 25 000 \$ ou moins | 39,6 | 30,6 | 24,0 | 44,2 | 26,1 | 38,1 | 41,9 | 30,6 | 42,3 | 48,8 |
| 25 001 \$ à 50 000 \$ | 43,2 | 39,6 | 48,5 | 43,1 | 37,3 | 37,6 | 42,3 | 38,1 | 40,7 | 52,8 |
| 50 001 \$ à 75 000 \$ | 44,1 | 50,9 | 52,4 | 53,7 | 41,8 | 42,5 | 44,3 | 35,6 | 44,0 | 56,7 |
| 75 001 \$ à 100 000 \$ | 47,4 | 52,5 | 54,2 | 53,3 | 46,9 | 49,0 | 48,1 | 39,4 | 47,2 | 59,9 |
| 100 001 \$ et plus | 55,1 | 63,7 | 66,9 | 65,4 | 60,3 | 58,5 | 55,6 | 50,4 | 53,5 | 68,5 |

Sources : Calcul de la SRSA à l'aide de microdonnées des recensements du Canada de 1996, de 2001, de 2006 et de 2016 et de l'Enquête nationale auprès des ménages réalisée en 2011.

Caractéristiques démographiques, situation socioéconomique et participation aux études postsecondaires

Le graphique 3 et le graphique 4 présentent les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et les taux d'appartenance à une famille à faible revenu chez les jeunes ayant différentes caractéristiques personnelles en Ontario, en 2015. Les tendances sont semblables dans les cycles précédents. Les statistiques détaillées pour l'ensemble des provinces en 2015 figurent aux tableaux 14 à 15 de l'annexe A.

Graphique 3 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques personnelles (I)



Graphique 4 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques personnelles (II)



En règle générale, le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire est supérieur chez les élèves de sexe féminin, qui n'ont pas de limitations d'activités, qui disent appartenir à une minorité visible, qui sont immigrants, qui parlent à domicile une langue autre que le français ou l'anglais et qui disent ne pas être Autochtones. Bien que la participation aux EPS et celle au marché du travail ne soient pas incompatibles, les personnes qui ont travaillé à temps partiel en 2015, celles qui ont travaillé pendant le nombre le plus restreint de semaines en 2015, et celles dont le revenu d'emploi était faible plutôt qu'élévé avaient davantage tendance à faire des EPS.

Les tendances de la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire sont en grande partie le reflet de la fréquentation des universités. La fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires ne s'inscrit pas dans les mêmes tendances. Le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires est supérieur chez les élèves de sexe masculin, qui ont des limitations d'activités, qui ne disent pas appartenir à une minorité visible, qui ne sont pas immigrants et qui disent être Autochtones. De plus, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires ne semble pas avoir rapport à la participation au marché du travail, bien qu'elle augmente en fonction du revenu d'emploi, ce qui semble indiquer une probabilité supérieure de conciliation entre les études et le travail.

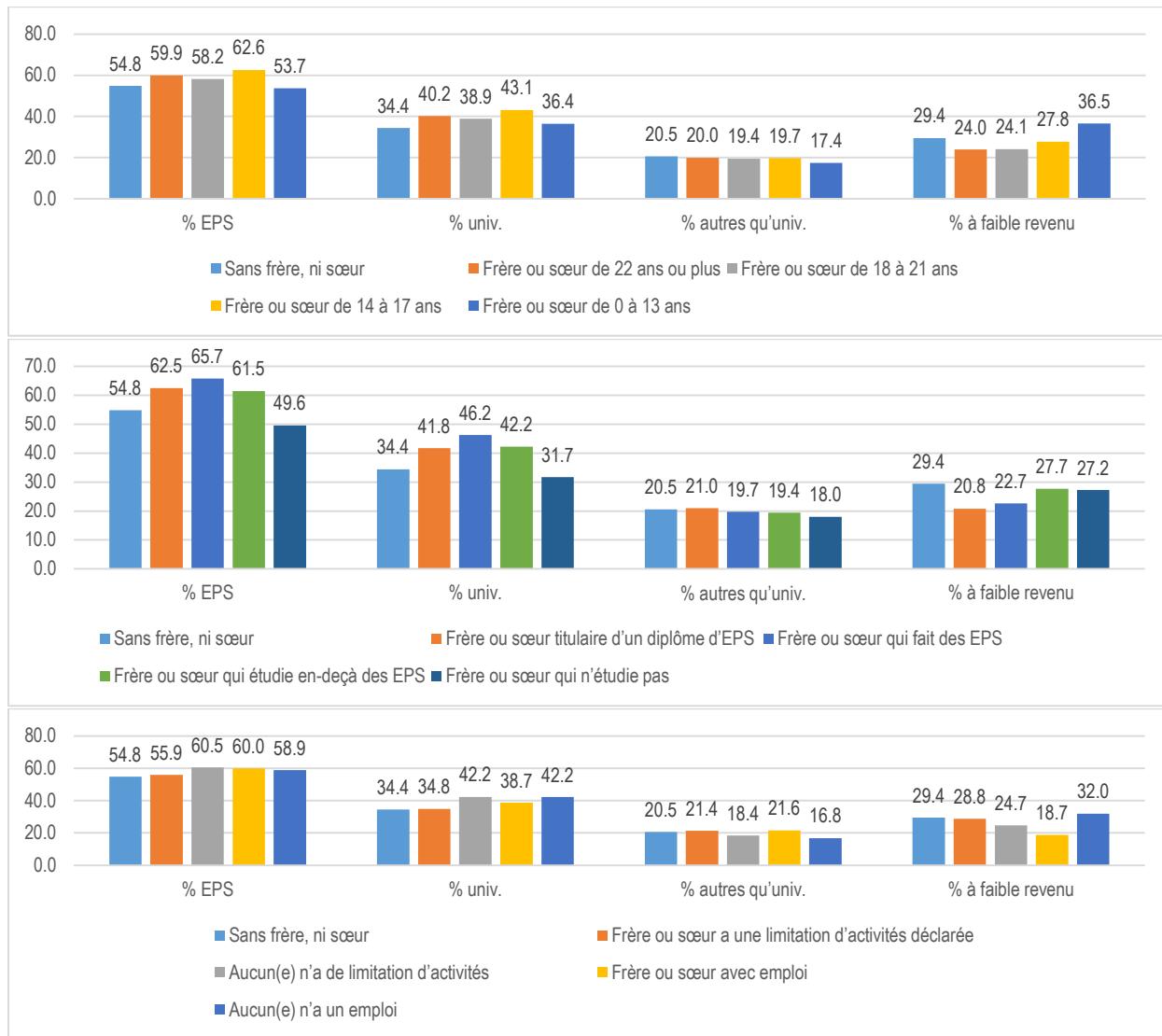
Les graphiques 5 et 6 présentent les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire selon différentes caractéristiques familiales en Ontario, en 2015. En ce qui touche la structure familiale, les personnes au sein d'une famille de recensement composée des deux parents avaient davantage tendance à faire des EPS, tandis que l'inverse était constaté chez les personnes qui vivaient de façon autonome (tout particulièrement si elles avaient des enfants). Parmi les autres variables de la situation socioéconomique en corrélation avec la PEPS, il y a : l'accession à la propriété (surtout sans prêt hypothécaire); un domicile qui ne nécessite pas de réparations, la résidence en milieu urbain, les familles nombreuses et la présence d'un frère ou d'une sœur qui a achevé des EPS ou qui en fait.

Ici encore, les tendances de la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire sont en grande partie le reflet de la fréquentation des universités. Il existe peu de variations substantielles dans la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires en fonction de diverses caractéristiques familiales (à l'exception des jeunes mariés sans enfants : les détails figurent au tableau 21 de l'annexe A).

Graphique 5 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques familiales (I)

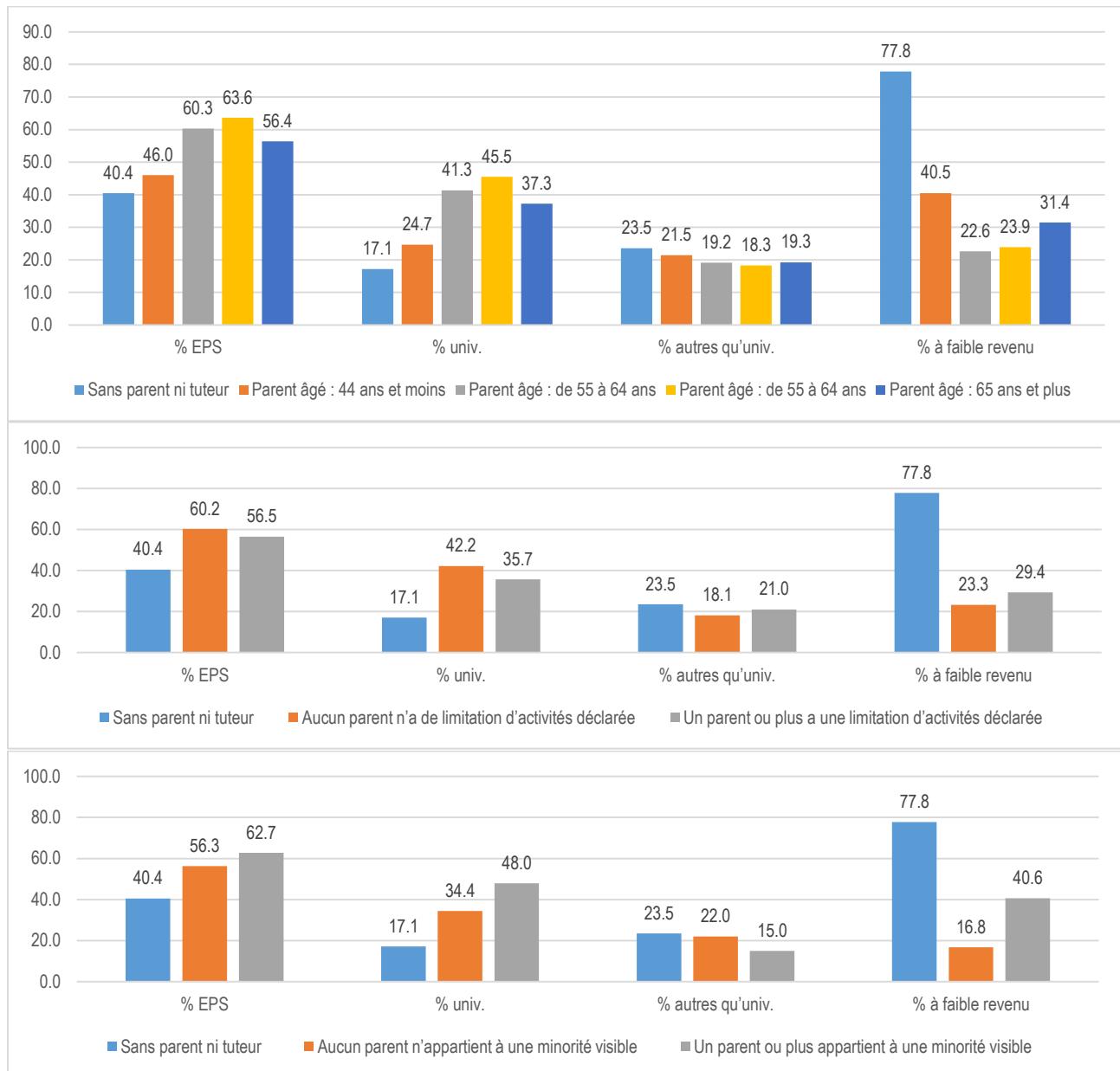


Graphique 6 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques familiales (II)

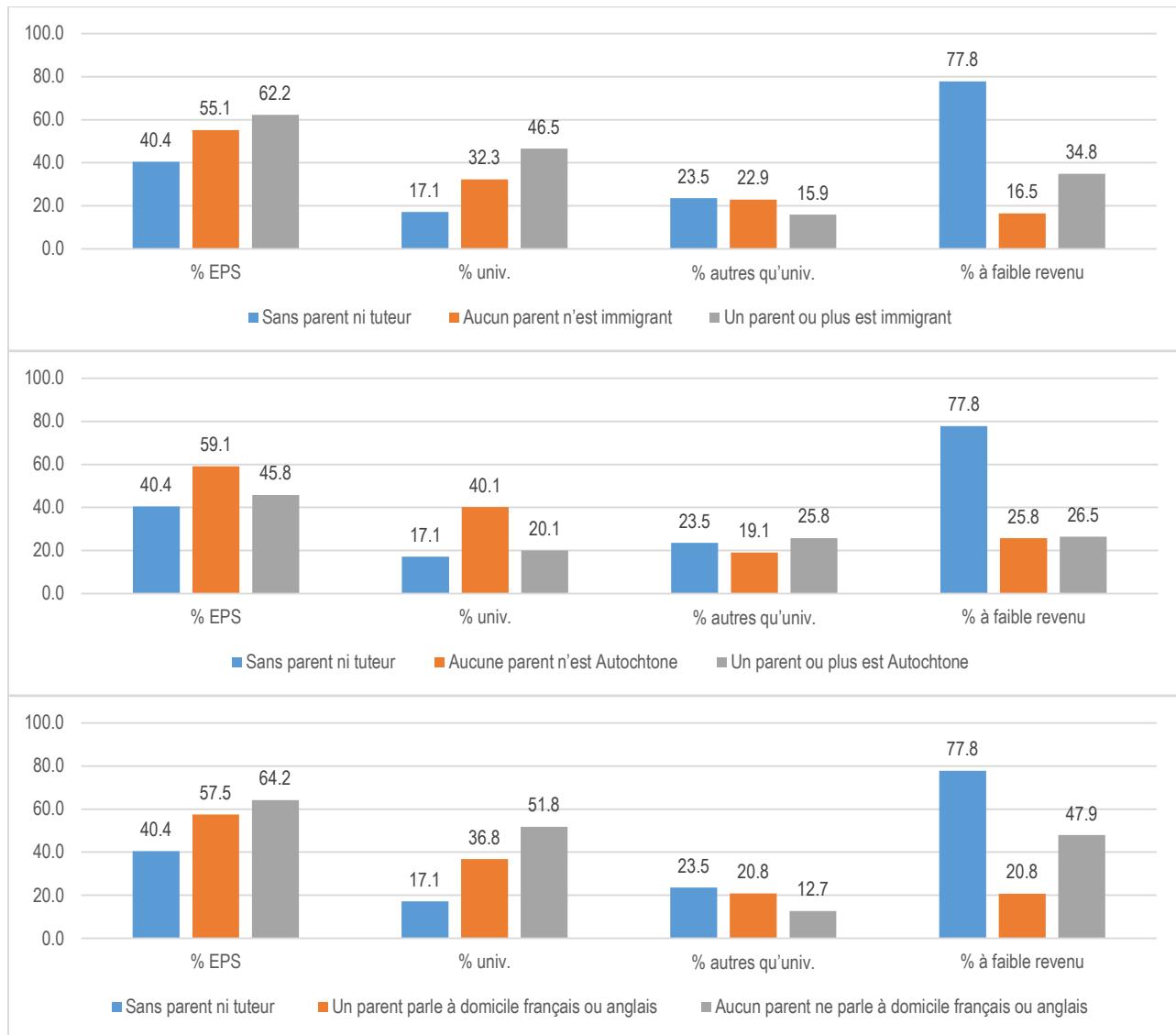


Les graphiques 7 et 8 présentent les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire selon différentes caractéristiques des parents en Ontario, en 2015. La fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire est la plus faible chez les personnes sans parent ou tuteur. Le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire est supérieur chez les élèves dont les parents : ont entre 55 et 64 ans; n'ont pas de limitations d'activités; disent appartenir à une minorité visible; sont immigrants; ne sont pas Autochtones; ne parlent pas à domicile le français ou l'anglais; ont fait des études universitaires; occupent un emploi, ou exercent une profession qui exige des qualifications de niveau supérieur.

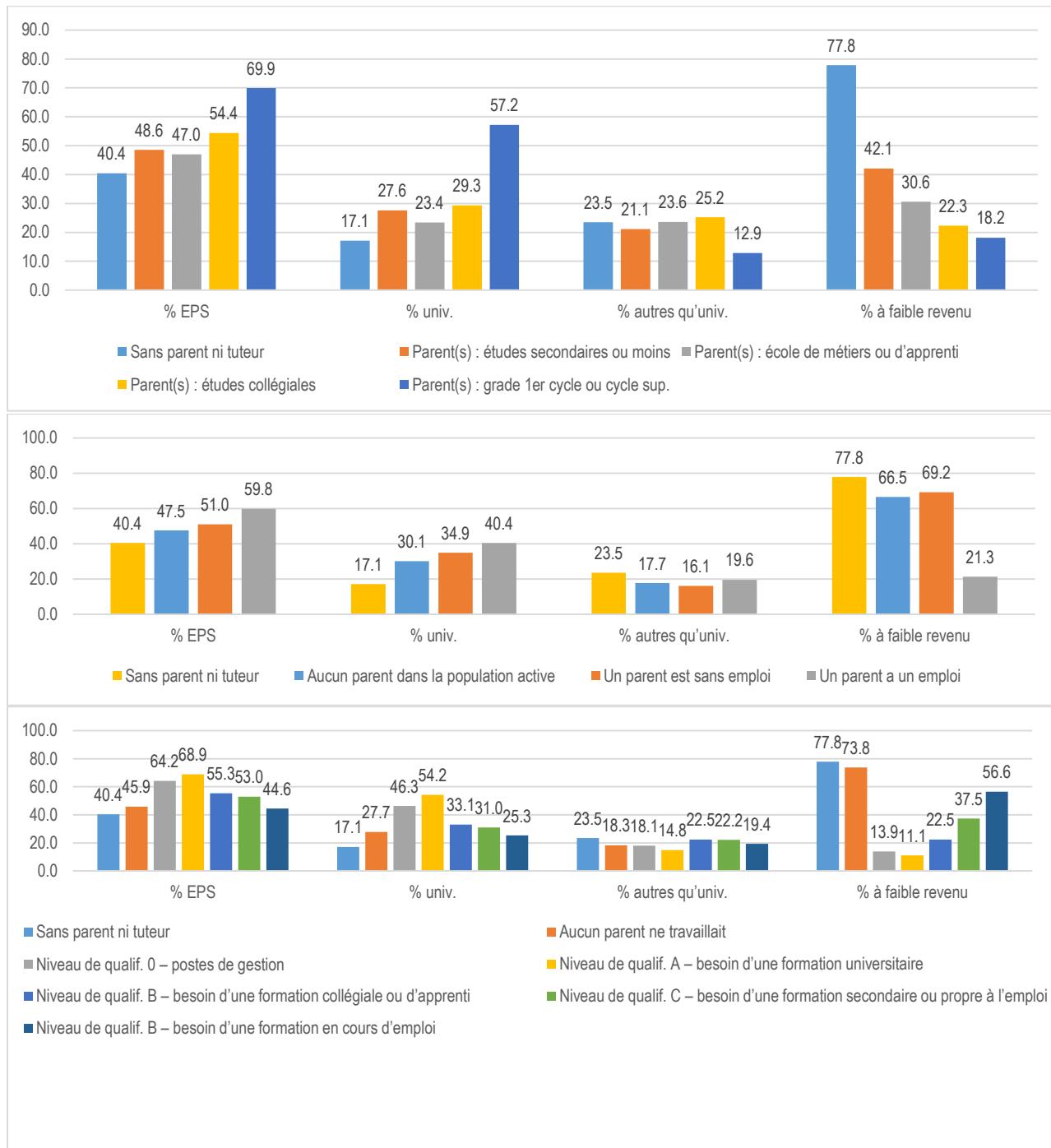
Graphique 7 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques des parents (I)



Graphique 8 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques des parents (II)



Graphique 9 : Taux de fréquentation et pourcentages de faible revenu selon les caractéristiques des parents



Les tendances de la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire en fonction de diverses caractéristiques des parents sont le reflet de la fréquentation des universités. Les variations dans la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires en fonction de diverses caractéristiques des parents ne sont pas substantielles, bien qu'elles soient généralement à l'opposé de celles des taux de fréquentation des universités.

Le lien entre la PEPS et diverses caractéristiques en Ontario s'apparente à celui dans les autres provinces (à l'exception du Québec : voir les tableaux 14 à 22 de l'annexe). Toutefois, ces caractéristiques ne sont pas réparties dans la même mesure à l'échelle du Canada. Par exemple, les provinces de l'Atlantique comptent moins d'immigrants et un faible pourcentage de la population dit appartenir à une minorité visible. Le pourcentage de familles à revenu élevé est supérieur en Ontario, en Alberta et au Québec. Par conséquent, certaines des différences globales observées dans la PEPS entre l'Ontario et le reste du Canada pourraient résulter de différences dans la répartition de diverses caractéristiques démographiques et socioéconomiques.

Bien que les groupes d'immigrants et de minorités visibles semblent avoir davantage tendance à faire des EPS dans la plupart des administrations, tel n'est pas le cas au Québec. Il convient de souligner que le gouvernement du Québec applique des critères d'admission en matière d'immigration qui diffèrent de ceux ailleurs au Canada, et les différences constatées entre le Québec et le reste du pays au titre de la PEPS pourraient se rapporter aux différences quant aux pays d'origine des immigrants.

Situation de faible revenu et diverses caractéristiques personnelles, familiales et des parents

Les graphiques 3 à 8 englobent également le pourcentage de diplômés du secondaire issus de familles à faible revenu selon diverses caractéristiques. En ce qui touche les caractéristiques personnelles, les personnes qui ont des limitations d'activités, qui disent appartenir à une minorité visible, qui sont immigrantes, qui sont Autochtones, qui parlent à domicile une langue autre que le français ou l'anglais, qui n'ont pas travaillé ou qui ont gagné moins de 5 000 \$ avaient davantage tendance à faire partie de familles à faible revenu. Pour ce qui est des caractéristiques familiales, les personnes qui n'habitaient pas avec leurs parents, qui n'avaient pas accédé à la propriété domiciliaire, dont le domicile nécessitait de grandes réparations, qui vivaient dans une famille de deux personnes, qui n'avaient ni frères ni sœurs ou de jeunes frères et sœurs de moins de 14 ans avaient davantage tendance à faire partie d'une famille à faible revenu. Quant aux caractéristiques des parents, les personnes dont les parents ont des limitations d'activités, qui appartiennent à une minorité visible, qui étaient immigrants, qui ne parlaient pas à domicile le français ou l'anglais, qui étaient moins scolarisées, qui ne travaillaient pas ou qui occupaient des emplois peu spécialisés avaient davantage tendance à faire partie de familles à faible revenu.

À l'exception du statut d'immigrant, du statut de minorité visible et de la langue à domicile (des diplômés du secondaire et de leurs parents), les caractéristiques relatives à la situation de faible revenu coïncident avec les caractéristiques associées à une faible fréquentation de l'université. C'est donc dire que le faible taux de

fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire ou des universités en lien avec le faible revenu familial constaté pourrait être attribuable en partie aux différents statuts démographiques et socioéconomiques qui amoindrissent les revenus. À titre d'exemple, la fréquentation de l'université peut poser davantage problème aux personnes ayant des responsabilités familiales et qui se marient tôt, tandis que le mariage précoce va également de pair avec un faible revenu familial. À titre d'exemple supplémentaire, les diplômés du secondaire dont les parents sont moins scolarisés ou qui occupent des emplois peu spécialisés risquent de ne pas chercher aussi souvent à aider leurs enfants à faire des études postsecondaires ou de ne pas pouvoir le faire. Il importe donc de neutraliser ces différences dans les caractéristiques de l'analyse multidimensionnelle afin de concevoir l'effet net du revenu sur l'accès aux études postsecondaires.

Résultats de l'analyse multidimensionnelle

L'analyse multidimensionnelle s'amorce par un modèle de référence dans lequel les seules covariables sont les points d'intersection spécifiques entre les provinces et les années ainsi que les variables du revenu familial spécifiques entre les provinces et les années. Le modèle complet permet de neutraliser les éléments suivants :

- le sexe du diplômé du secondaire;
- le statut de limitation d'activités;
- le statut d'immigrant;
- le statut d'Autochtone;
- la structure familiale;
- l'accession à la propriété (avec prêt hypothécaire);
- l'état du domicile;
- la résidence en milieu rural;
- la taille de la famille;
- la présence de frères et de sœurs;
- l'âge des frères et des sœurs;
- la fréquentation des établissements d'enseignement par les frères et sœurs;
- les limitations d'activités des frères et des sœurs;
- la présence d'un parent ou d'un tuteur;
- l'âge du parent ou du tuteur âgé;
- les limitations d'activités des parents ou tuteurs;
- le statut d'immigrant des parents ou tuteurs;
- le niveau de scolarité le plus élevé des parents ou tuteurs;
- la situation des parents ou tuteurs par rapport au marché du travail;
- le niveau de compétence professionnelle le plus élevé des parents ou tuteurs.

Les tests statistiques confirment les tendances observées dans l'analyse bidimensionnelle, même après la neutralisation du revenu familial (voir les tableaux à l'annexe B pour obtenir les estimations).

L'analyse présente des estimations des taux moyens de fréquentation lorsque le revenu familial est à 0 \$, dans la moyenne (environ 105 000 \$) et à 200 000 \$ à l'aide des coefficients de régression estimés, tout en neutralisant de toutes les autres covariables (en les maintenant à la moyenne des échantillons). Les taux de fréquentation à 0 \$ correspondent à l'accessibilité des personnes aux revenus les plus faibles, tandis que les différences entre les taux moyens de fréquentation à 200 000 \$ et à 0 \$ correspondent à l'« élasticité du revenu » dans l'accès aux postsecondaires. Les taux de fréquentation au niveau du revenu familial moyen peuvent être interprétés comme le niveau général d'accessibilité aux études postsecondaires de l'élève type. Les graphiques 9 et 10 présentent les taux annuels moyens de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire ajustés par régression pour chacune des neuf provinces incluses. Comparativement au modèle de référence sans covariables, la neutralisation des caractéristiques démographiques et socioéconomiques a pour effet d'augmenter les taux de fréquentation chez les personnes ayant les revenus les plus faibles et de réduire l'élasticité du revenu chaque année et dans chaque province. En effet, de 49 % (Terre-Neuve-et-Labrador) à 66 % (Nouvelle-Écosse) de l'écart apparent (ou « brut ») du revenu dans la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire peut s'expliquer par des facteurs démographiques et socioéconomiques. Par ailleurs, certaines différences structurelles entre les provinces demeurent inexpliquées. Par exemple, les taux de fréquentation parmi les élèves issus de familles à revenu élevé dans les provinces de l'Atlantique demeurent supérieurs à ceux des autres provinces, même après la neutralisation des caractéristiques démographiques et de la situation socioéconomique.

Il convient de souligner que les résultats de l'analyse multidimensionnelle ne peuvent cerner uniquement les effets des politiques sur l'accès aux EPS, malgré le grand nombre de covariables neutralisées. Les covariables incluses dans le modèle ne reflètent ni la vigueur économique des provinces, ni l'offre d'emplois qui influent sur les décisions des diplômés du secondaire en matière de PEPS. De plus, il peut s'écouler quelques années entre les nouveaux programmes ou les nouvelles politiques et leurs effets attestés chez les cohortes subséquentes. Il se peut qu'un pourcentage d'élèves en 12^e année au moment de l'instauration d'une politique n'aient pas suffisamment de temps pour revoir leurs décisions quant à leurs études et leur carrière. Par conséquent, les changements aux politiques instaurés tout juste avant un cycle d'enquête risquent de ne pas comporter d'effet immédiat sur la cohorte choisie en vue du cycle d'enquête. Dans le meilleur des cas, la comparaison entre les variations aux taux de fréquentation d'un cycle de recensement à l'autre et les changements aux politiques durant la même période donne des résultats évocateurs.

Fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de 1995 à 2000

De 1995 à 2000, les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire chez les élèves les plus démunis en Ontario ont légèrement progressé, pour passer de 46,2 % à 47,8 %, pendant que l'élasticité des revenus a fléchi, pour passer de 0,44 à 0,31 point de pourcentage par tranche de 10 000 \$ de

revenu. Selon toute vraisemblance, cette amélioration découle à la fois de la bonification par le gouvernement fédéral de l'aide financière aux études et de l'instauration par le gouvernement provincial de la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, malgré l'augmentation substantielle des droits de scolarité en Ontario qui a également eu lieu. À titre de comparaison, au Nouveau-Brunswick, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire a augmenté substantiellement (pour passer de 40,6 % à 47,5 %) chez les élèves les plus démunis; elle se situe ainsi au niveau de celle en Ontario, à la suite d'un accroissement substantiel des montants des prêts et bourses en 1998-1999. Néanmoins, l'élasticité du revenu liée à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick a atteint en 2000 un sommet de 0,99 point de pourcentage par tranche de revenu de 10 000 \$. À Terre-Neuve-et-Labrador, on a instauré en 1997 la remise de dette et constitué un fonds de bourses pour aider les personnes ayant des besoins financiers élevés, pendant que les taux de fréquentation des élèves les plus démunis se sont accrus pour passer de 48,6 % en 1995 à 55,9 % en 2000. En Colombie-Britannique et au Manitoba, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire chez les élèves les plus démunis n'a pas progressé dans la même mesure, étant donné que la majoration de l'aide financière aux études par les gouvernements provinciaux était minime durant la même période. En Alberta, en Saskatchewan, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, les politiques provinciales sont demeurées inchangées de 1995 à 2000, pendant que les taux de fréquentation des élèves les plus démunis ont fléchi.

Fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de 2000 à 2005

Les facteurs qui ont contribué aux changements constatés de 2000 à 2005 en ce qui touche la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire sont flous. Outre les changements apportés aux politiques d'aide financière aux élèves, l'Ontario a également éliminé en 2003 le cours préuniversitaire (lequel est saisi strictement à titre de variation du groupe d'âge utilisé dans la définition de l'échantillon), et les questions portant sur la fréquentation scolaire ont fait l'objet d'une révision en profondeur dans le questionnaire du Recensement de 2006. À l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire chez les jeunes issus des familles à faible revenu ont reculé partout au Canada en 2005. Les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire chez les élèves les plus démunis en Ontario ont reculé pour se fixer à 43,1 % en 2005, pendant que l'élasticité du revenu augmentait pour s'établir à 0,53 point de pourcentage par tranche de 10 000 \$. Ces changements ont été les pires des cinq cycles d'enquête, malgré plusieurs révisions apportées aux politiques d'aide financière aux élèves pour rehausser les mesures de soutien (notamment la création en 2005 de la Subvention ontarienne du millénaire pour l'accès aux études afin de soutenir les élèves issus de familles à faible revenu, l'adoption en 2001 de seuils supérieurs d'exonération du revenu gagné à temps partiel et l'intégration au PCPE, l'augmentation en 2005 des allocations de subsistance dans l'évaluation des besoins, l'élargissement de l'admissibilité aux prêts d'études, la hausse du montant des prêts et l'inclusion du coût des ordinateurs dans l'évaluation des besoins). Il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick où la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire a progressé considérablement de

2000 à 2005 : le taux de fréquentation des élèves issus de familles à faible revenu a augmenté pour s'établir à 53,2 % pendant que l'élasticité du revenu a baissé pour se fixer à 0,54 point de pourcentage par tranche de 10 000 \$. De telles améliorations ont coïncidé avec une forte augmentation aux montants de la Bourse d'entretien du Nouveau-Brunswick de 2001 à 2003 de même que la création de la Bourse d'accès du millénaire en 2003-2004. À l'opposé, en Alberta, ni l'augmentation de la limite des prêts annuels, ni l'instauration de programmes d'aide au remboursement des prêts, ni la mise en place d'une bourse d'études incitative pour les élèves en milieu rural n'ont semblé accroître les taux de fréquentation chez les élèves issus de familles à faible revenu. Des politiques légèrement plus favorables en matière d'évaluation des besoins ont également été observées en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, mais les taux de participation au sein des catégories de revenu les plus faibles dans ces administrations ont régressé jusqu'en 2005.

Fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de 2005 à 2010

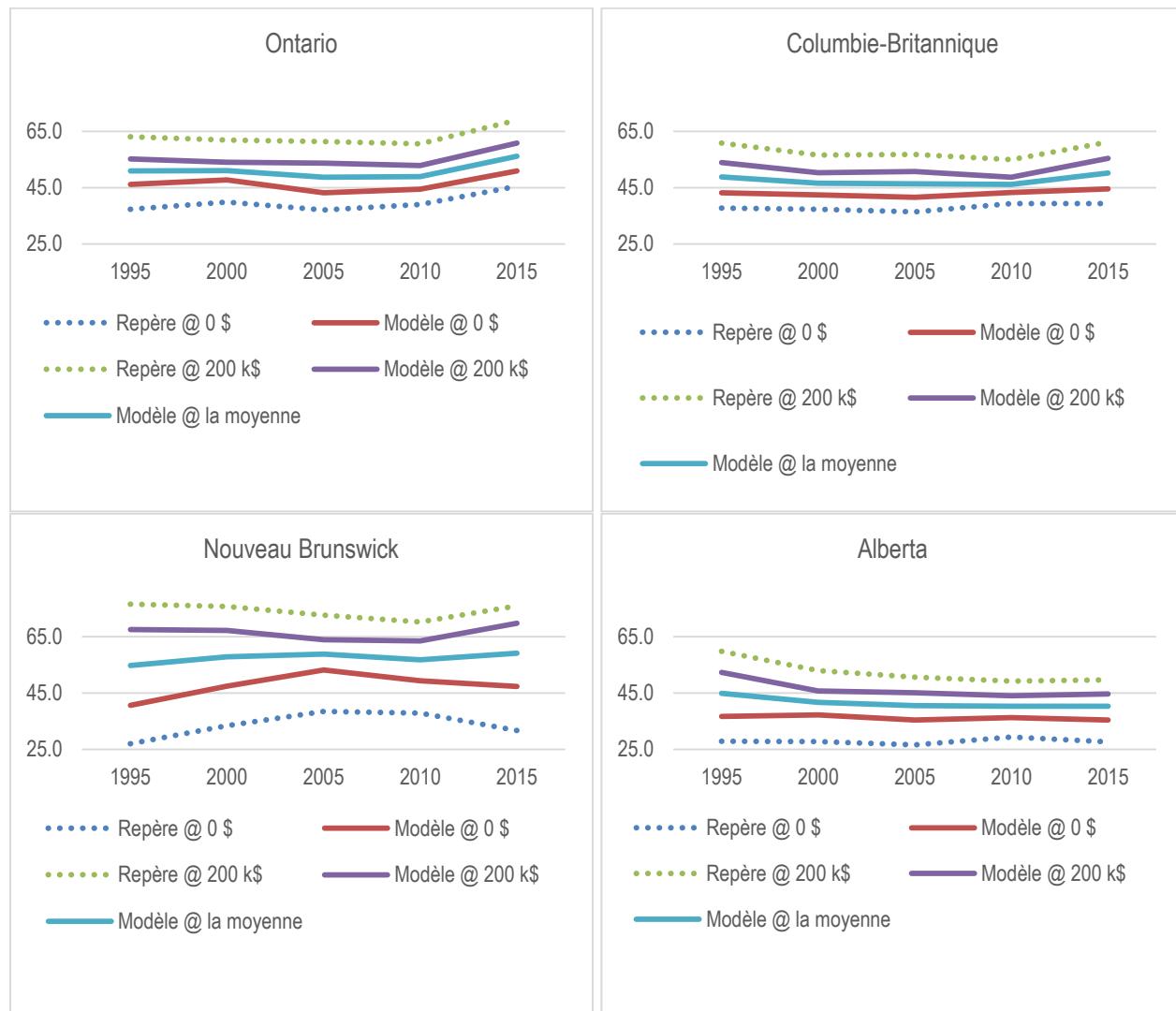
De 2005 à 2010, les nombreuses améliorations visant à offrir aux élèves de l'Ontario des mesures de soutien financier d'une générosité accrue ont entraîné une progression du taux de fréquentation (lequel s'est établi à 44,5 %) chez les élèves issus de familles à faible revenu et en un recul de l'élasticité du revenu, lequel s'est fixé à 0,42 point de pourcentage par tranche de revenu de 10 000 \$. En Colombie-Britannique, le taux de fréquentation chez le groupe le plus démunie a augmenté pour se situer à 43,3 % pendant que l'élasticité du revenu a diminué pour s'établir à 0,27 point de pourcentage par tranche de 10 000 \$, sans qu'il n'y ait de changement apparent dans les politiques d'aide financière aux études. Toujours de 2005 à 2010, les rehaussements apportés à la composante des prêts des mesures de soutien financier en Alberta n'ont pas semblé influer sur les taux de fréquentation. En Saskatchewan, malgré la mise en œuvre d'une vaste gamme de mesures d'aide, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire a baissé considérablement jusqu'en 2010. Au Manitoba, le taux de fréquentation a fléchi en 2010, malgré l'instauration de nombreuses mesures d'aide fondées sur les besoins, dont le programme Subvention des possibilités du millénaire du Manitoba, à l'intention des élèves issus de familles à faible revenu. À Terre-Neuve-et-Labrador, de 2005 à 2010, les taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire chez les élèves les plus démunis n'ont pratiquement pas bougé, malgré une transition vers des bourses non remboursables dans le programme d'aide financière aux études.

Fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de 2010 à 2015

En Ontario, de 2010 à 2015, l'accessibilité a fait l'objet d'une amélioration considérable. En effet, le taux de participation du groupe le plus démunie a atteint un sommet, à 51 %, tandis que l'élasticité du revenu est demeurée tout juste inférieure à un demi-point de pourcentage par tranche de 10 000 \$ de revenu. Cette situation est vraisemblablement le résultat, en partie, de l'instauration en 2012 de la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario ainsi que d'autres majorations à l'aide financière aux études durant cette période. Parallèlement, le nombre global d'élèves inscrits aux collèges et universités de l'Ontario a augmenté pour se situer à 725 000 en 2015, en hausse de plus de 30 % par rapport

à la décennie précédente. Le taux de diplomation après cinq ans au secondaire s'est élevé à plus de 80 %, en progression comparativement à 68 % en 2003. À l'opposé, en Alberta, ni l'instauration en 2013 d'une subvention pour les personnes à faible revenu, ni le rehaussement de son montant deux ans plus tard n'ont semblé influer sur les taux de fréquentation en 2015. Au Nouveau-Brunswick, le taux de fréquentation chez les élèves issus de familles à faible revenu a diminué pendant que l'élasticité du revenu a augmenté considérablement en 2015, malgré la mise en œuvre en 2012-2013 de la Bourse du Nouveau-Brunswick pour étudiants de famille à faible revenu et en 2013-2014 d'une bourse non fondée sur les besoins. En Colombie-Britannique et au Manitoba, les améliorations apportées aux politiques de gestion de la dette n'ont pas semblé favoriser les taux de fréquentation. À l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, en 2015, les taux de fréquentation ont légèrement progressé, ce qui a coïncidé avec l'élimination des intérêts sur les prêts d'études.

Graphique 10 : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (I)



Graphique 9 (suite) : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (II)

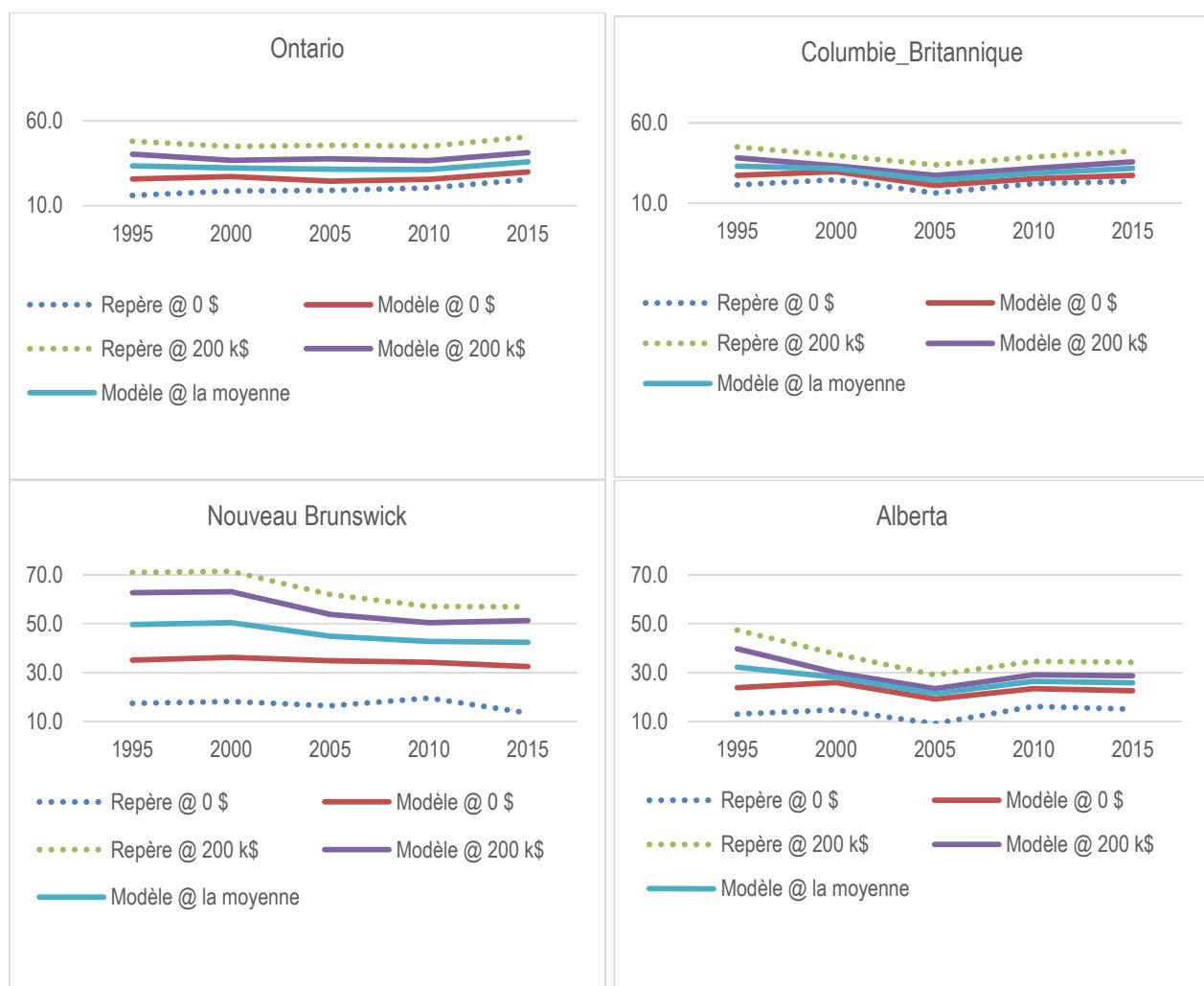


D'après les résultats estimatifs, de 1995 à 2015, l'accessibilité aux EPS des élèves issus des familles aux revenus les plus faibles et aux revenus moyens s'est améliorée en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. En 2015, parmi ces trois provinces, c'est en Ontario que le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire était le plus élevé chez les élèves issus de familles à revenu inférieur à la moyenne et que l'élasticité du revenu était la plus faible.

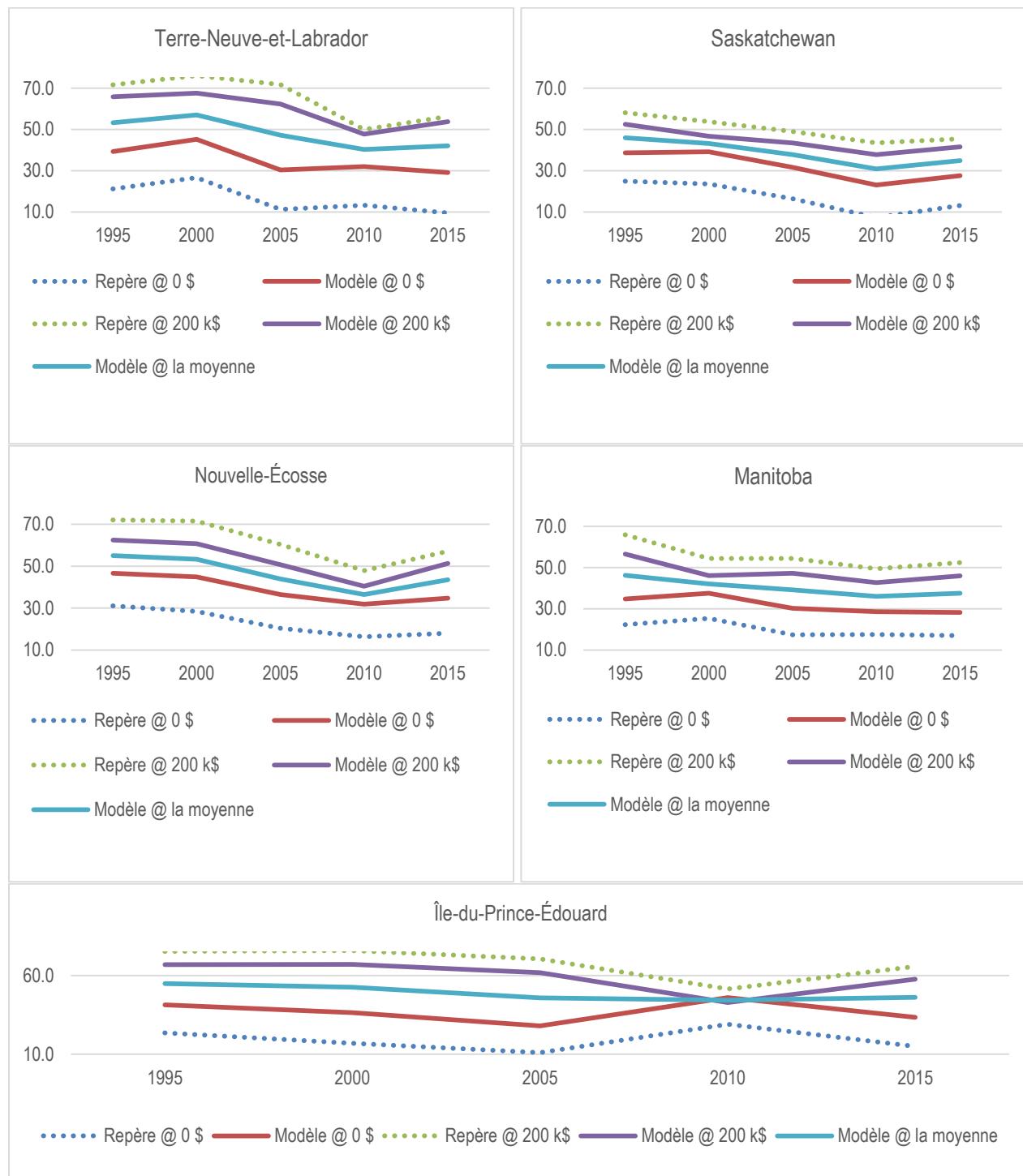
Fréquentation des universités

Les tendances quant à la fréquentation des universités selon le revenu, la province et l'année devraient être identiques à celles des taux généraux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, car la majorité des élèves de niveau postsecondaire dans l'échantillon ont opté pour des programmes d'études universitaires. Le graphique 10 montre que les tendances présentent certaines similitudes avec les taux généraux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, mais qu'il existe des différences particulières. Par exemple, de 1995 à 2015, l'accessibilité à l'université des élèves issus de familles à revenu inférieur à la moyenne ne s'est améliorée qu'en Ontario. Aucune autre province n'a affiché la même tendance. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les taux de fréquentation des universités sont également supérieurs à ceux de l'Ontario.

Graphique 11 : Taux de fréquentation des universités corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (I)



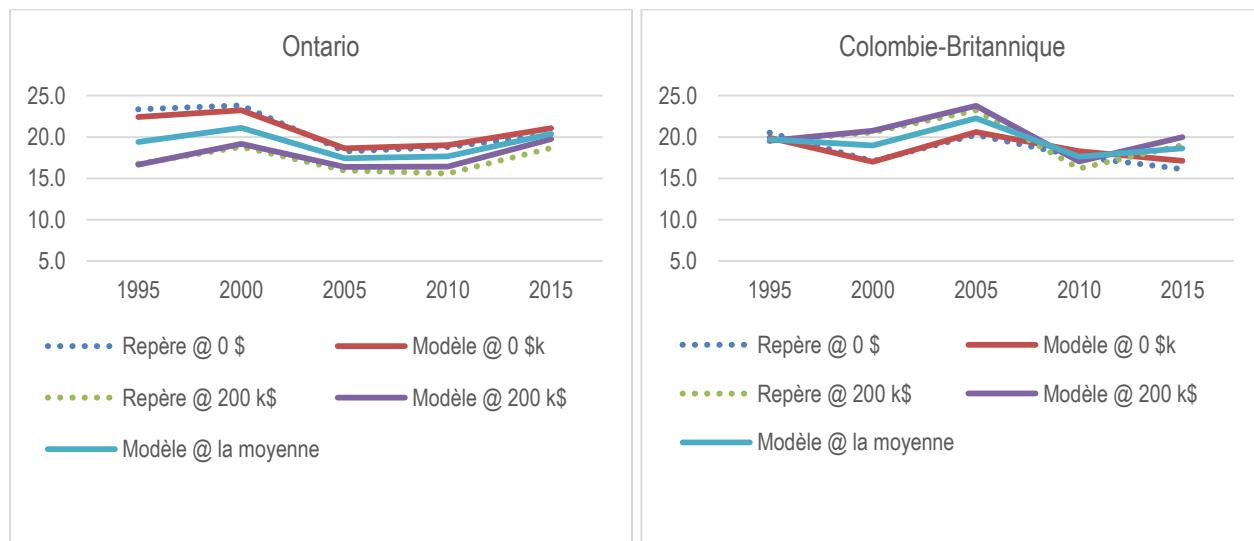
Graphique 10 (suite) : Taux de fréquentation des universités corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (II)



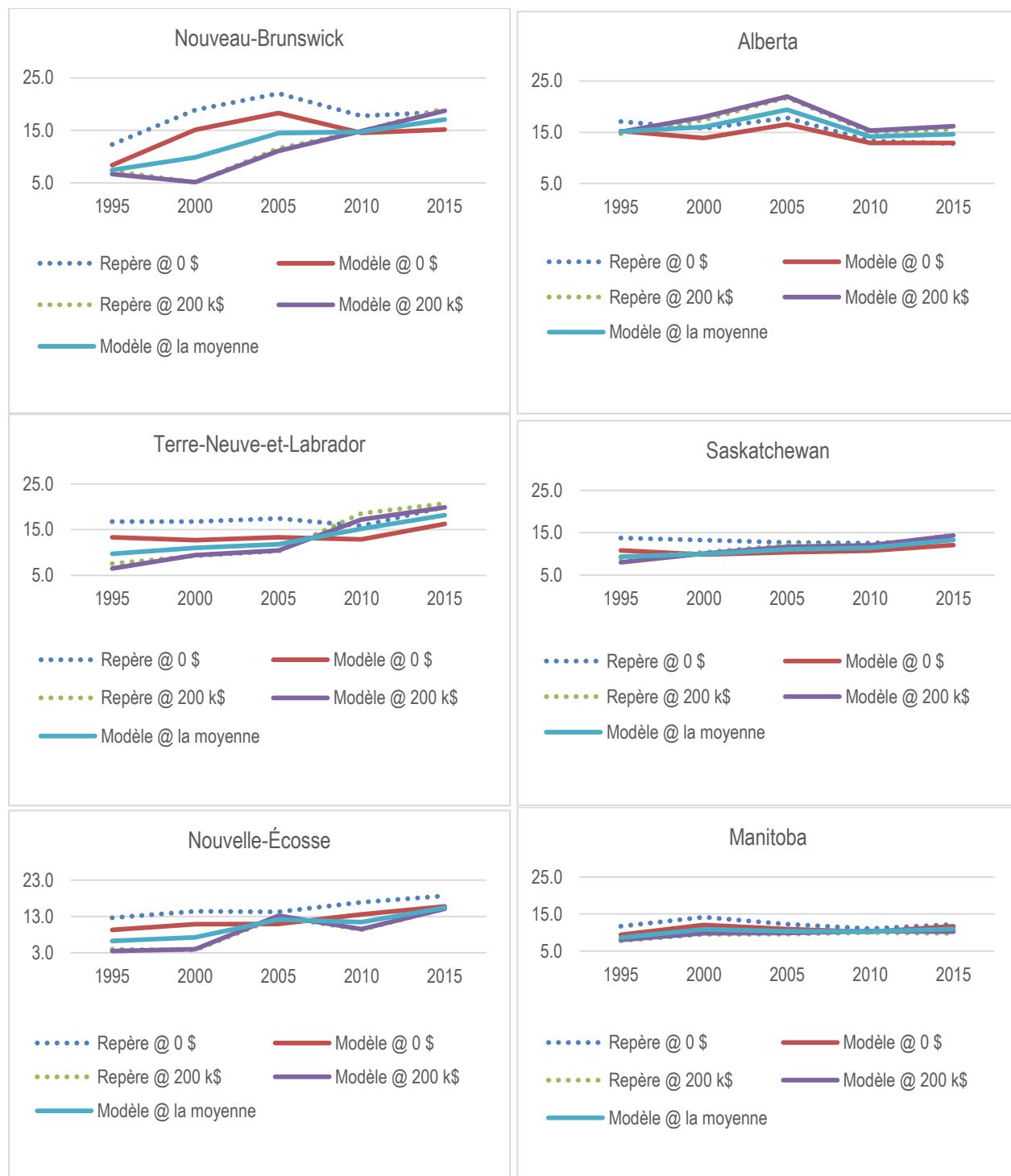
Fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires

Le graphique 11 montre que les tendances quant à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires diffèrent beaucoup de celles relatives à la fréquentation des universités. Premièrement, l'élasticité du revenu est parfois négative (lorsque la ligne de 200 000 \$ est inférieure à 0 \$), ce qui signifie que les élèves issus de familles à revenu élevé avaient moins tendance à faire des EPS ailleurs qu'à l'université. Deuxièmement, les caractéristiques démographiques et socioéconomiques interviennent peu dans l'explication des écarts de revenu en ce qui touche la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires. Enfin, de 1995 à 2005, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires a fortement augmenté, tout particulièrement chez les élèves issus de familles dont le revenu est inférieur à la moyenne. Ces augmentations substantielles au Nouveau-Brunswick ont entraîné une amélioration de la fréquentation générale des établissements d'enseignement postsecondaire et masqué le recul de la fréquentation des universités. La fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires, notamment chez les élèves issus de familles dont le revenu est inférieur à la moyenne, avait également progressé en Ontario.

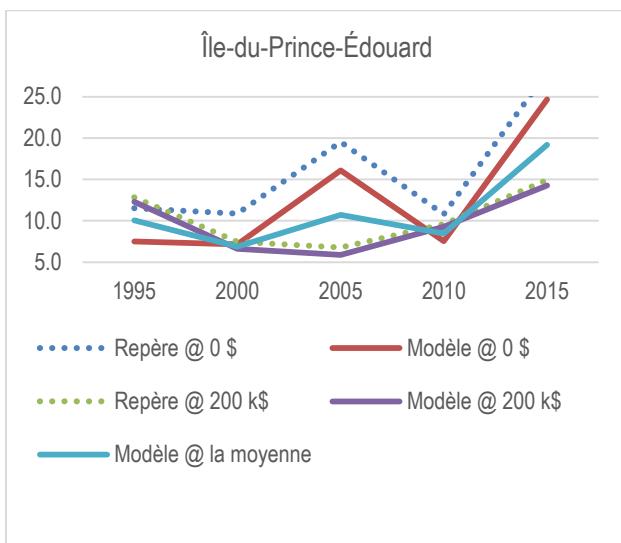
Graphique 12 : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (I)



Graphique 11 (suite) : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (II)



Graphique 11 (suite) : Taux de fréquentation corrigés par régression, par province et année : comparaison de modèles comportant une vaste gamme de caractéristiques des familles avec des repères sans covariables – (III)



Sommaire de l'analyse quantitative

L'analyse quantitative fournit quelques éléments probants qui permettent de répondre aux six questions de recherche.

1. La fréquentation des universités est en corrélation positive avec le revenu du ménage, en Ontario et ailleurs au Canada. Ce lien est contrasté en ce qui touche la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires. Quel que soit le niveau des EPS, de 2005 à 2015, l'écart de revenu dans la PEPS a reculé en Ontario comparativement au reste du Canada (à l'exclusion du Québec).
2. La PEPS est habituellement liée à des circonstances socioéconomiques positives au sein des familles. Le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire est supérieur chez les élèves de sexe féminin, qui n'ont pas de limitations d'activités, qui disent appartenir à une minorité visible, qui sont immigrants, qui parlent à domicile une langue autre que le français ou l'anglais et qui disent ne pas être Autochtones. Parmi les autres variables de la situation socioéconomique en corrélation avec la PEPS, il y a : les élèves autonomes; la présence d'enfants; l'accession à la propriété (surtout sans prêt hypothécaire); un domicile qui ne nécessite pas de réparations, la résidence en milieu urbain, les familles nombreuses et la présence d'un frère ou d'une sœur qui a obtenu son diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou y a étudié. De plus, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire est la plus faible chez les personnes sans parent ou tuteur. La PEPS est supérieure chez les personnes dont les parents : ont entre 55 et 64 ans; n'ont pas de limitations d'activités; disent appartenir à une minorité visible; sont immigrants; ne sont pas Autochtones; ne parlent pas à domicile le français ou l'anglais; ont une formation universitaire; occupent un emploi; ou exercent une profession qui exige des qualifications de niveau élevé.
3. De 1995 à 2015, l'Ontario est la seule province où s'est amélioré l'accès des élèves issus de familles dont le revenu est inférieur à la moyenne aux études postsecondaires, y compris les études universitaires. Par rapport à l'Ontario, les résultats sont légèrement supérieurs en Colombie-Britannique, mais uniquement en ce qui touche la fréquentation des universités; ils sont nettement supérieurs au Nouveau-Brunswick, mais strictement en ce qui a trait à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires.
4. Les caractéristiques suivantes sont davantage répandues chez les élèves issus de milieux économiques défavorisés, décrits comme ceux issus de familles dont le revenu du ménage rajusté se situe dans la fourchette de 25 % la plus faible :
 - a. Les personnes qui ont des limitations d'activités, qui disent appartenir à une minorité visible, qui sont immigrantes, qui sont Autochtones, qui parlent à domicile une langue autre

- que le français ou l'anglais, qui n'ont pas travaillé ou qui ont gagné moins de 5 000 \$ ont davantage tendance à faire partie de familles à faible revenu.
- b. Les personnes qui n'habitent pas avec leurs parents, qui n'ont pas accédé à la propriété domiciliaire, dont le domicile nécessite de grandes réparations, qui vivent dans une famille de deux personnes, qui n'ont ni frères ni sœurs ou de jeunes frères et sœurs de moins de 14 ans ont davantage tendance à faire partie d'une famille à faible revenu.
 - c. En ce qui concerne les caractéristiques des parents, les personnes dont les parents : ont des limitations d'activités; disent appartenir à une minorité visible; sont immigrants; ne parlent pas à domicile le français ou l'anglais; sont moins scolarisés; ne travaillent pas; ou exercent une profession peu spécialisée ont davantage tendance à faire partie d'une famille à faible revenu.
5. Une comparaison des caractéristiques des élèves qui ne participent pas aux EPS et des caractéristiques des élèves issus de milieux économiques défavorisés révèle que la plupart de ces caractéristiques se chevauchent, à l'exception du statut d'immigrant et de l'appartenance à une minorité visible. De nombreux immigrants et élèves de première et de deuxième génération qui disent appartenir à une minorité visible (dont un grand nombre sont des immigrants ou des immigrants de deuxième génération) sont issus de familles à faible revenu, mais ils ont également davantage tendance à fréquenter l'université.
6. En général, les changements aux politiques apportés en Ontario depuis le milieu des années 1990 sont en corrélation avec l'amélioration de l'accès aux EPS (en ce qui touche les programmes universitaires ou autres qu'universitaires) des élèves issus de familles dont le revenu est inférieur à la moyenne. De 1995 à 2015, les taux de fréquentation rajustés des personnes ayant les revenus les plus faibles ont augmenté, pour passer de 46,2 % à 51 %, pendant que les taux de fréquentation rajustés de celles qui touchent un revenu moyen ont également progressé, pour passer de 50,9 % à 56,1 %. L'effet du revenu sur la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire est demeuré faible, à raison de 0,49 point de pourcentage pour chaque tranche de 10 000 \$ du revenu familial.

Lorsque les taux de fréquentation sont comparés aux changements aux politiques au cours des 20 dernières années, il semble que la plupart de ces changements n'ont pas suscité d'améliorations remarquables quant à l'accès aux EPS. En règle générale, les politiques ayant un effet positif ont semblé comporter de fortes hausses des bourses, notamment à l'intention des élèves issus de familles à faible revenu, et des mesures directes visant à réduire les coûts initiaux des EPS. Par exemple, les améliorations les plus marquées au chapitre de l'accès ont eu lieu de 2010 à 2015 en Ontario, où le changement le plus considérable aux politiques s'est traduit par l'instauration d'une bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité. Parallèlement, en 2015, les inscriptions en Ontario ont augmenté globalement de plus de 30 % par rapport à la décennie précédente et le taux quinquennal de diplomation au secondaire a

progressé de près de 20 points de pourcentage. Au Nouveau-Brunswick, en 20 ans, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires a considérablement augmenté, et cette situation est allée de pair avec les fortes augmentations aux montants des bourses et des subventions accordées aux élèves ces dernières années. À Terre-Neuve-et-Labrador, la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires a progressé dans une certaine mesure, parallèlement à l'instauration simultanée de plusieurs mesures directes pour améliorer l'accès aux EPS.

Ces 20 dernières années, par rapport aux autres provinces (à l'exclusion du Québec), l'Ontario est la seule province où les taux de fréquentation des universités et des établissements d'enseignement postsecondaire autres qu'universitaires ont progressé chez les élèves, nonobstant le niveau de revenu de leurs familles. Les améliorations à ce chapitre sont tout particulièrement substantielles depuis quelques années grâce à la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario. De plus, en 2015, l'Ontario était la province où la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire était la plus élevée chez les personnes démunies et où l'élasticité du revenu en lien avec la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire figurait à l'avant-dernier rang.

Bibliographie

Les ouvrages suivants ont permis d'éclairer l'examen des politiques, bien que certains ne soient pas expressément cités dans le présent document. Ces ouvrages ont confirmé en outre que les politiques d'aide financière aux études de la province et de l'année correspondantes visaient directement à améliorer l'accès des élèves issus de familles à faible revenu.

Advanced Education (2015). Student Assistance Improved by Redirecting Funds in Budget 2015.

Gouvernement de l'Alberta. <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=379806E080E3B-95DF-DAB2-17E6C58F1B7CE3>

Advanced Education (2016). Annual Report 2013–14. Gouvernement de l'Alberta.

<http://advancededucation.alberta.ca/media/475335/ae-annual-report-2015-16.pdf>

Advanced Education and Skills Education and Early Childhood Development (2015). Budget 2015.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

<http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2015/aes/0430n06.aspx>

Advanced Education and Technology (2008). Annual Report 2007–08 Highlights. Gouvernement de l'Alberta.

http://advancededucation.alberta.ca/media/135616/aet_2007-08_annual_report_highlights.pdf

Advanced Education and Technology (2009). Annual Report 2008–09 Highlights. Gouvernement de l'Alberta.

http://advancededucation.alberta.ca/media/223009/aet_2008-09_annual_report_highlights.pdf

Advanced Education and Technology (2011). Annual Report 2010–11 Highlights. Gouvernement de l'Alberta.

<http://advancededucation.alberta.ca/media/294108/aet-annual-report-2010-11.pdf>

Advanced Education and Technology (2012). Improvements to Student Aid Plan Aimed at Reducing Barriers.

Gouvernement de l'Alberta. <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=3193477A1F572-CDA7-A9F2-43A508352EF97023>

Alberta Advanced Education (2006a). Affordability Framework for Post-secondary Education. Gouvernement de l'Alberta. http://advancededucation.alberta.ca/media/134095/affordable_framework.pdf

Alberta Advanced Education (2006b). Annual Report 2005–06. Gouvernement de l'Alberta.

http://advancededucation.alberta.ca/media/135622/annual_report_2005-06.pdf

Alberta Finance (2002). *Backgrounder: Learning Investments 2002–03 to 2004–05*. Communiqué du gouvernement de l'Alberta. <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=12070>

Berger, J., Motte, A. et A. Parkin (2007). *Le prix du savoir*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Berger, Joseph, Motte, Anne et Andrew Parkin (2009). *Le prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

- Britton, C. J. (2006). A Historical Listing of Significant Events in Manitoba's Elementary-Secondary Education, Post-Secondary Education and Training Systems. Manitoba Education, Citizenship and Youth.
- Corak, Miles, Lipps, Garth et John Zhao (2003). Revenu familial et participation aux études postsecondaires, Direction des études analytiques, document de recherche n° 210, Statistique Canada.
- Domoney, D. W. et B. Lore (2004). Student Debt at the University of Lethbridge. Université de Lethbridge. http://www.uleth.ca/sites/default/files/Student%20Debt%20Report%20V2_Nov%202024-04%282%29.pdf
- Dooley, Martin D., Payne, A. Abigail, Robb, A. Leslie (2009). University Participation and Income Differences: An analysis of applications by Ontario secondary school students, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (document en anglais seulement).
- Education (2005). Investments in Provincial Student Loan Program Announced, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2005/edu/0617n06.htm>
- Education (2006). New bursaries will improve access to post-secondary education for Newfoundland students in greatest need, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2006/edu/0405n04.htm>
- Education (2007). Minister Announces More Improvements to Student Loan Program, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2007/edu/0528n02.htm>
- Education (2009). Ministerial Statement – Minister Provides Update on Post-Secondary Grants, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2009/edu/1207n04.htm>
- Emploi et Développement social Canada (2012). *Programme canadien de prêts aux étudiants, rapport annuel 2010-2011*, Gouvernement du Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/rhdc-hrsdc/HS45-2011-fra.pdf.
- Emploi et Développement social Canada (2013). *Programme canadien de prêts aux étudiants, rapport annuel 2011-2012*, Gouvernement du Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/rhdc-hrsdc/HS45-2012-fra.pdf.
- Emploi et Développement social Canada (2016). *Évaluation sommative des améliorations au Programme canadien de prêts aux étudiants découlant du budget de 2008*, Gouvernement du Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/edsc-esdc/Em20-48-2016-fra.pdf.
- Finnie, R., Childs, S. et A. Wismer (2011). Groupes sous-représentés à des études postsecondaires : Éléments probants extraits de l'Enquête auprès des jeunes en transition, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

- Finnie, R., Usher, A. et J. J. Vossensteyn (2004). *Meeting the need: A new architecture for Canada's student financial aid system*, IRPP.
- Finnie, Ross et Richard E. Mueller (2009). Access to Post-Secondary Education in Canada Among the Children of Canadian Immigrants, MESA Project Research Paper 2009-1.
- Finnie, Ross et Richard E. Mueller (2008). *The effects of family income, parental education and other background factors on access to postsecondary education in Canada: Evidence from the YITS*, A MESA Project Research Paper, Toronto (Ontario), Educational Policy Institute.
- Ford, Reuben, Hui, Taylor Shek-wai et I. Kwakye (2018). *Un avenir à découvrir : Rapport des impacts du projet pilote sur les études postsecondaires – septième année*, Ottawa, SRDC.
- Ford, Reuben et Taylor Shek-wai Hui (2018). *BC AVID Pilot Project: long-term postsecondary outcomes*, Ottawa, SRDC.
- Ford, Reuben, Frenette, Marc, Dunn, Elizabeth, Nicholson, Claudia, Hui, Shek-wai, Kwakye, Isaac et Sabina Dobriner (2014). *BC AVID Pilot Postsecondary Impacts Report*, Ottawa, SRDC.
- Frenette, M. (2005). L'incidence des frais de scolarité sur l'accès à l'université : résultats de la vaste déréglementation des frais de scolarité des programmes professionnels, Statistique Canada, document de recherche de la Direction des études analytiques, n° 263, Ottawa, Statistique Canada
- Fry, L. (2007). *Modernizing Canada's System of Student Financial Assistance*, Ottawa (Ontario), Alliance canadienne des associations étudiantes.
[http://www.debt101.ca/sites/default/files/Modernizing%20Canada's%20System%20of%20Student%20Financial%20Assistance-2007%20\(CASA\).pdf](http://www.debt101.ca/sites/default/files/Modernizing%20Canada's%20System%20of%20Student%20Financial%20Assistance-2007%20(CASA).pdf)
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (1996). Government Increases Weekly Student Loan for Single Students. <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/1996/edu/0913n01.htm>
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (1998). Government Creates a \$4M Post-Secondary Awards Program. <http://www.releases.gov.nl.ca/releases/1998/edu/0326n07.htm>
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (1999). Loan Remission Program.
http://www.ag.gov.nl.ca/ag/annualReports/1999_Annual_Report/Loan-Remission-Program.pdf
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2018). Governance of Postsecondary Education in the Northwest Territories – Discussion Paper, Department of Education, Culture and Employment.
https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/governance_of_postsecondary_education_in_the_northwest_territories_-_discussion_paper.pdf
- Higher Education Strategy Associates (2011). *The 2011 Federal Budget: A Canadian Education Project Commentary*, Toronto (Ontario), Higher Education Strategy Associates
http://higheredstrategy.com/wp-content/uploads/2011/09/2011_budget_commentary.pdf.

Higher Education Strategy Associates (2014). *The 2014 Federal Budget: A Canadian Education Project Commentary*, Toronto (Ontario), Higher Education Strategy Associates
<http://higheredstrategy.com/wp-content/uploads/2014/02/2014-Budget-Commentary.pdf>.

Higher Education Strategy Associates (2015). *The 2015 Federal Budget: A Canadian Education Project Commentary*, Toronto (Ontario), Higher Education Strategy Associates
<http://higheredstrategy.com/wp-content/uploads/2015/04/2015-Budget-Commentary.pdf>.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2004). *Évaluation formative du Programme canadien de prêts aux étudiants : Rapport final*, Gouvernement du Canada.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/edsc-esdc/Em20-48-2016-fra.pdf.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2005). Les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick signent un accord d'intégration des prêts étudiants, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2005/04/gouvernements-canada-nouveau-brunswick-signent-accord-integration-prets-etudiants.html>.

Innovation and Advanced Education (2014). Annual Report 2013–14, Gouvernement de l'Alberta.
<http://advancededucation.alberta.ca/media/419598/iae-annual-report-2013-14.pdf>

Junor, S. et A. Usher (2002). *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Montréal (Québec), Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Junor, S. et A. Usher (2007). « The End of Need-Based Student Financial Aid in Canada? », dans *Educational Policy Institute (NJ1)*.

King, A.J.C., Warren, W.K., King, M.A., Brook, J.E. et P.R. Kocher (2009). Who Doesn't Go To Post-Secondary Education? Ontario Colleges Collaborative Research Project.

Innovation and Advanced Education (2012). Affordable, Sustainable Universities for Nova Scotia, Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. <https://novascotia.ca/news/release/?id=20121012005>

Gouvernement du Manitoba (2006). Coup de pouce pour améliorer l'accès des étudiants à faible revenu aux études postsecondaires. <https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=28382&posted=2006-03-17>

Gouvernement du Manitoba (2009). Le gouvernement du Manitoba poursuit sur sa lancée pour offrir une éducation postsecondaire abordable et accessible, a annoncé le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.
<https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=5701&posted=2009-04-22>

Gouvernement du Manitoba (2010). Le budget de 2010 augmente l'aide apportée aux étudiants de niveau postsecondaire. <https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=8126&posted=2010-04-08>

Gouvernement du Manitoba (2014). Manitoba Government Announced Historic Changes to Manitoba Student Financial Aid. <http://news.gov.mb.ca/news/index.html?item=33330>

Minister of Finance (2015). Saskatchewan Provincial Budget 15–16: Keeping Saskatchewan Strong, Province de la Saskatchewan.

Ministry of Advanced Education (2002). Changes Made to Student Assistance Program, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/2001-2005/2002MAE0024-000545.pdf>.

Ministry of Advanced Education (2003). *Loan Changes to Allow Students to Earn More*, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/2001-2005/2003MAE0042-000925.htm>.

Ministry of Advanced Education (2004a). *Backgrounder: B.C. Loan Reduction Program*. Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/2001-2005/2004MAE0040-000656-Attachment1.htm>.

Ministry of Advanced Education (2004b). *New Loan Reduction Program to Help Students in Need*, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/2001-2005/2004MAE0040-000656.htm>

Ministry of Advanced Education (2005). *B.C. to Broaden Loan Access to Thousands More Students*, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/2001-2005/2005MAE0011-000154.htm>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2001). Ontario Improves Student Support: Helps Students Better Manage Their Student Loan Repayment, Gouvernement de l'Ontario. <https://news.ontario.ca/archive/en/2001/09/04/Ontario-improves-student-support-helps-students-better-manage-their-student-loan.html> (document en anglais seulement)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2005a). Nouvelles subventions pour les droits de scolarité destinées aux étudiantes et étudiants à faible revenu de l'Ontario, Gouvernement de l'Ontario. <https://news.ontario.ca/archive/fr/2005/08/16/Nouvelles-subventions-pour-les-droits-de-scolariteacute-destineacutees-aux-eacute.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2005b). Le plan du gouvernement McGuinty accroît l'accès à l'enseignement supérieur, Gouvernement de l'Ontario. <https://news.ontario.ca/archive/fr/2005/09/15/Le-plan-du-gouvernement-McGuinty-accroicirct-1039accegrave-1039enseignem.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2006). Le plan du gouvernement McGuinty pour l'amélioration de la qualité et de l'accès en matière d'éducation postsecondaire,

Gouvernement de l'Ontario. <https://news.ontario.ca/archive/fr/2006/03/08/Le-plan-du-gouvernement-McGuinty-pour-l039ameacutelioration-de-la-qualiteacute-e.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2007). Le gouvernement McGuinty élargit les possibilités d'études postsecondaires, Gouvernement de l'Ontario. <https://news.ontario.ca/archive/fr/2007/06/07/Le-gouvernement-McGuinty-eacutelargit-les-possibiliteacutees-d039eacutetudes-post.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2010). Renforcer le soutien aux étudiants en Ontario. Gouvernement de l'Ontario.

<https://news.ontario.ca/maesd/fr/2010/03/renforcer-le-soutien-aux-etudiants-en-ontario.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2014a). Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable, Gouvernement de l'Ontario.

<https://news.ontario.ca/maesd/fr/2014/01/rendre-leducation-postsecondaire-plus-abordable.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2014b). Rendre les études postsecondaires plus abordables, Gouvernement de l'Ontario.

<https://news.ontario.ca/maesd/fr/2014/08/rendre-les-etudes-postsecondaires-plus-abordables.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2014c). Renforcer l'aide aux étudiants en Ontario, Gouvernement de l'Ontario.

<https://news.ontario.ca/maesd/fr/2014/12/renforcer-laide-aux-etudiants-en-ontario.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (2015). Moderniser le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario, Gouvernement de l'Ontario.

<https://news.ontario.ca/maesd/fr/2015/09/moderniser-le-regime-daide-financiere-aux-etudiants-de-lontario.html>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (sans date). Helping You Get an Education, Gouvernement de l'Ontario.

<https://osap.gov.on.ca/OSAPPortal/en/%20PostsecondaryEducation/Tuition/index.htm> (document en anglais seulement)

Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2006). Annual Report 05-06, Province de la Saskatchewan.

Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2008). Annual Report 07-08, Province de la Saskatchewan. <http://www.finance.gov.sk.ca/annreport/AEELAnnualReport200708.pdf>

Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2009). Plan for 2009–10, Province de la Saskatchewan.

Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2010). Plan for 2010–11, Province de la Saskatchewan.

Ministry of Advanced Education, Employment and Labour (2013). Plan for 2013–14, Province de la Saskatchewan.

Ministère de l'Éducation et de la Formation (1997). Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, Rapport annuel 1997, Gouvernement de l'Ontario. <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr97/306fr97.pdf>

Ministry of Education, Skills and Training (1997). *Clark Takes Further Steps to Address Student Debt: Improved Access to Student Financial Assistance Announced*, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/pre2001/1997/nr51-97.asp>

Ministry of Education, Skills and Training (1999a). *B.C. and Millennium Scholarship Foundation Reach Agreement: Student Debt to be Reduced by \$7,200 for 13,000 Students*, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/pre2001/1999/nrae38-99.asp>

Ministry of Education, Skills and Training (1999b). *Millennium Scholarship Letters Misleading Students*, Gouvernement de la Colombie-Britannique.

<https://archive.news.gov.bc.ca/releases/archive/pre2001/1999/nrae77-99.asp>

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (2003). Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, Gouvernement de l'Ontario. <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr03/310fr03.pdf>

Mitchell, J. (2009a). *Q & A on New Brunswick Student Loan Programs*, Student Finance 101. <http://www.debt101.ca/student-loan-advice/new-brunswick-student-loan-programs-q-a>

Mitchell, J. (2009b). *RAP 101: First Details on the Federal Repayment Assistance Plan*, Student Finance 101. <http://www.debt101.com/student-loan-advice/rap-101-first-details-on-the-federal-repayment-assistance-plan>

Mitchell, J. (2014). *Newfoundland Leads Again: No More Student Loans*, Student Finance 101. <http://www.debt101.ca/content/newfoundland-leads-again-no-more-student-loans>

Bureau du vérificateur général du Canada (2007). Le Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut – Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Canada. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/200706fans_f.pdf

Bureau de l'actuaire en chef (2006). *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2006*, Ottawa (Ontario), Bureau du surintendant des institutions financières Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/bsif-osfi/IN3-16-22-2006F.pdf.

Oreopoulos, P. et R. Ford (2019). « Keeping College Options Open: A Field Experiment to Help All High School Seniors Through the College Application Process », dans *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 38 n° 1.

Parlement du Canada (2008). Le traitement des prêts aux étudiants selon la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Raaflaub, T. (2006). *En bref : Programme canadien de prêts aux étudiants*, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement. <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/EB-f/prb0343-1f.pdf>.

Rodgers, L. (2012). *New Student Loan Repayment Assistance Plan Announced*, The Ubyssey.
<http://old.ubyssey.ca/news/student-loan-repayment964/>

Student Aid Alberta (2015). *What's New 2015-16? Policy, Procedure and System Changes*.
<https://open.alberta.ca/dataset/0fff00bb-c43c-4e14-b7e1-e5760e14c87a/resource/afcbc5b1-4048-43e2-a1a5-3b3a60c52365/download/whats-new-2015-16.pdf>

Student Aid BC (2012). *Managing Student Loans is about to Get Easier for Borrowers from B.C.*, Gouvernement de la Colombie-Britannique. <https://studentaidbc.ca/news/loans/changes-student-loans-bc-students>

Formation et Développement de l'emploi (2005). Le gouvernement annonce un remboursement d'impôt du N.-B. pour les droits de scolarité de 10 000 \$, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
<https://www.gnb.ca/cnb/newsf/fin/2005f0418fn.htm>

Youth Services and Post-secondary Education (2002). Minister Announces Changes to Student Aid Program, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.
<http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2002/youthser/0325n04.htm>

Youth Services and Post-secondary Education (2004). Government of Canada and Government of Newfoundland and Labrador sign student loan integration agreement. Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Zhao, H. (2012). Participation aux études postsecondaires des groupes sous-représentés en Ontario : données probantes de l'EDTR, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

